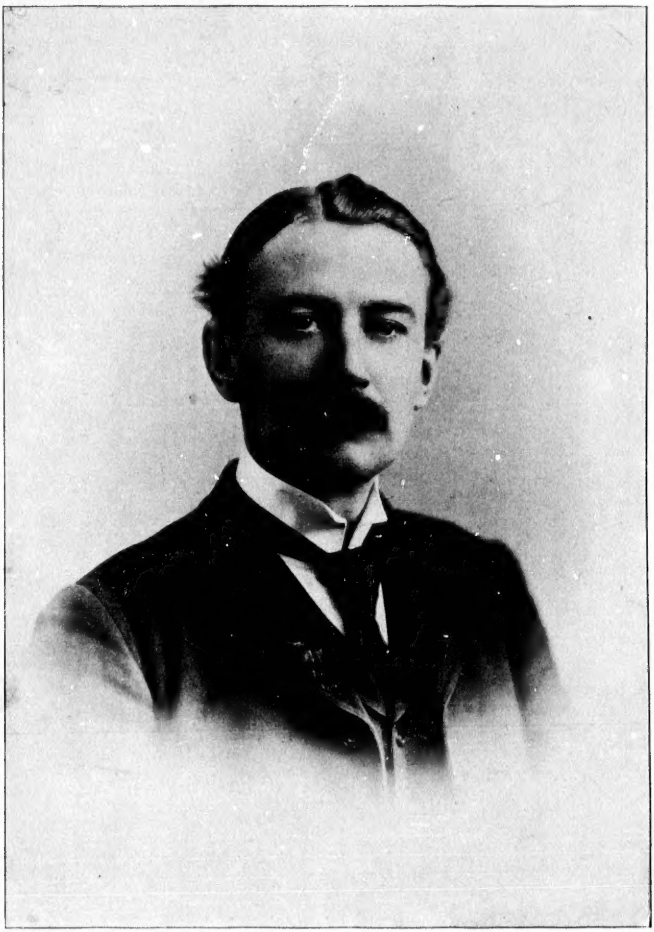

D. H. Girouard

SUPPLÉMENT

AU

"LAKE ST. LOUIS"

&c., &c.

D'après Beaucoup de Documents Inédits

PAR

DÉSIRÉ GIROUARD

Juge de la Cour Suprême du Canada

MONTRÉAL

POIRIER, BESSETTE & CIE, IMPRIMEURS-EDITEURS

1900

RARE
FC
2945
S365
G512
Suppl.

A la Mémoire

DE

MON FILS DÉSIRÉ

QUI,

Par sa belle traduction,

A CONTRIBUÉ DANS UNE GRANDE MESURE

AU SUCCÈS DU

"LAKE ST. LOUIS"

Honorable mention should be made of the admirable translation by Mr. Désiré H. Girouard.

EDWARD E. MASON.

The translation is admirably done; the English vigourous and idiomatic.

N. F. DAVIN.

PREFACE

Lorsque le *Lake St. Louis, old and new, illustrated, and Cavelier de la Salle, translated from the French by Désiré H. Girouard*, fut publié en 1893, il manquait aux Archives Canadiennes plusieurs volumes de la *Correspondance générale*, surtout ceux de la fin du XVIIe siècle, comprenant toute la période de la guerre avec les Iroquois. La *Correspondance générale* fait partie des archives nationales à Paris et se compose de plusieurs séries ; celles qui ont rapport au Canada sont connues sous les désignations de " Série C 11", laquelle comprend les documents reçus à Paris du Canada, et de "Série B", formée de la correspondance envoyée de Paris aux colonies. La première série, formant 110 gros volumes, a été copiée et se trouve aux archives du Canada, à Ottawa. La série B et des milliers de documents conservés aux archives de Paris et dans celles des grandes villes d'Europe sont encore à dépouiller et à copier. En 1897, un premier volume de la collection Moreau Saint-Méry arriva à Ottawa. Lorsque tous ces documents seront accessibles aux chercheurs canadiens, il faudra probablement écrire de nouveau plusieurs ~~volumes~~ pages de l'histoire du Canada, sinon toute l'histoire. En attendant, je m'empresse de communiquer à mes anciens amis du comté de Jacques-Cartier — car c'est pour eux que ces recherches historiques ont été commencées en 1889 — ce que ces volumes nous apprennent. Ils ne contredisent en rien, je suis heureux de le dire, ce qui a déjà été écrit dans l'ouvrage le *Lake St. Louis;* au contraire, ils le confirment sur plusieurs points jusqu'ici plus ou moins douteux. J'avais d'abord songé à faire connaître ces nouveaux renseignements en publiant une seconde édition du *Lake St. Louis;* mais il m'a été facile de constater que mes loisirs ne me permettaient pas de faire ce travail et qu'il fallait de toute nécessité conserver le texte même de plusieurs documents plus moins longs et tous écrits en français. Je me suis donc décidé à publier simplement ce supplément au *Lake St. Louis*, et, j'ose l'espérer, il complètera le but principal que je me proposais dès le début : faire connaître Lachine et les postes du lac Saint-Louis au XVIIe siècle.

D. G.

CHAPITRE PREMIER

CAVELIER de La SALLE

SA SORTIE DU COLLÈGE. — SON ARRIVÉE AU CANADA. — A LACHINE. — SES DÉCOUVERTES. — SA FIN. — SON FRÈRE, JEAN CAVELIER. — SUCCESSION INSOLVABLE. — FORT FRONTENAC.

Un correspondant, qui signe " Racine ", écrit dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, t, 2e p. 154 : " Plusieurs historiens ont prétendu que La Salle était arrivé au Canada dans l'été de 1666. Ils se trompent évidemment, puisque Cavelier de La Salle ne reçut la dispense de ses vœux (de jésuite) et ne quitta le collège de Laflèche que le 28 mars 1667. " Ce correspondant conclut que La Salle n'arriva au Canada que durant l'été de 1667. Il importe peu que La Salle soit arrivé en 1666 ou en 1667 ; car l'une ou l'autre année suffit pour expliquer les documents qui nous sont parvenus sur les premiers colons de Lachine. Il en serait autrement de l'année 1668, car ce fief était alors établi ; il avait des censitaires connus, et La Salle ne pourrait en avoir été le premier seigneur. Ce n'est donc qu'au point de vue de l'exactitude historique que la date de son arrivée au Canada mérite l'attention des historiens ou des chercheurs. Où est la preuve que La Salle ne quitta le collège de Laflèche que le 28 mars 1667 ? " Racine " n'en offre aucune, et son assertion est contredite par plusieurs docu-

(1) *Lake St. Louis*, 10 à 32.

ments de l'époque. En 1677, lui-même présentait au roi un mémoire dans lequel il dit que " La Salle passa en Canada en 1666, et commença la même année le village de la Chine." En 1678, un contemporain écrivait qu'il y a douze ans qu'il voyage dans l'Amérique septentrionale, ce qui nous ramène à 1666. On lit dans l'*Histoire de M. de La Salle*, écrite la même année, qu'il partit de France à 21 ou 22 ans, ce qui nous reporte encore à 1666, car il est né le 21 novembre 1643. (*Margry*, I, 330, 346, 376). Enfin, le livre terrier des seigneurs de l'île de Montréal constate qu'il obtint la concession de sa terre en roture à Lachine " vers 1666 ". La simple affirmation de " Racine " ne suffit pas pour rejeter tous ces témoignages. Ce sont ces documents qui ont pu induire plusieurs historiens en erreur. Si " Racine " n'offre pas de preuve, le P. de Rochemonteix en donne plusieurs incontestables dans son histoire *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, tome 3me. pages 47 et 48, publiée en 1895-96, que " Racine " a évidemment lue. D'abord, dans une lettre datée de Laflèche, le 1er décembre 1666, il demande au R. P. Général de la Compagnie de Jésus l'autorisation d'aller en Portugal suivre les cours de théologie, autorisation qui lui fut refusée le 18 janvier 1667. C'est alors qu'il demanda d'être relevé de ses vœux de religion. Sa demande, examinée par ses supérieurs, fut transmise à Rome en janvier 1667 et le 1er mars suivant elle était approuvée. La Salle quittait le collège de Laflèche le 28 mars 1667. Voilà ce que les archives de la société de Jésus établissent hors de tout doute. Le P. de Rochemonteix cite le texte même du catalogue ou journal de la maison. *Exivit Mag. Robertus Ignatius Cavelier è collegio Flexiensi die 28 Martii 1667.* La Salle n'arriva donc au Canada qu'en mai ou juin 1667, avec les premiers vaisseaux, et il se trompe lui-même lorsqu'il dit qu'il fonda le village de Lachine l'année 1666. C'est l'année 1667 qu'il aurait dû dire. Il était certainement à Montréal le 7 novembre 1667, car, ce jour-là, il assistait au mariage de Sidrac Dugué, avec toute l'aristocratie de la ville. Dès décembre 1667, on voit des mutations de terres situées à Lachine ; il y en a même

une du 29 août ; elles n'étaient guère possibles avant le défrichement de quelques arpents, c'est-à-dire avant le printemps ou l'été de 1667. C'est probablement la date de la concession verbale du fief Lachine, que La Salle appela Saint-Sulpice. En 1669, il obtint un titre écrit d'une partie, savoir 420 arpents, qu'il vendit la même année avec le reste de ses biens, pour se procurer les fonds nécessaires pour ses découvertes.

Le 6 juillet 1669, il s'embarquait de Lachine, " où, dit un mémoire du temps, l'on s'embarque pour remonter plus haut le long de la Grande Rivière. " (*Margry*, I, 436.) La Salle, accompagné de MM. Dollier et de Gallinée et de quelques sauvages qui avaient hiverné à sa maison de Saint-Sulpice, se dirige vers l'ouest " à dessein d'aller reconnoistre un passage qu'ils estiment trouver qui donnerait communication avec le Japon et la Chine ". (*Cor. gén.*, IX, 348 ; *Margry*, I, 117). En 1673, M. de Frontenac suppose encore que le Mississipi se décharge dans la mer de Californie, et ce ne fut qu'au retour de Jolliet et du P. Marquette, en 1674, qu'il apprend qu'il se jette dans le golfe du Mexique. (*Ibid.*, 255, 257, 258, 267.) C'est alors que La Salle changea son projet et résolut de descendre le grand fleuve jusqu'à son embouchure et de prendre possession de l'immense contrée qu'il arrose au nom du Roi, son maître. Pour mieux réussir dans cette vaste entreprise, il fonda, avec la protection de la cour de France, plusieurs seigneuries et postes de commerce sur les grands lacs de l'ouest et jusqu'à l'intérieur des Illinois, choisissant Cataracoui comme base de ses opérations. Pendant douze longues années de misères et de fatigues, il ne cessa de pousser énergiquement ses découvertes presque entièrement à ses frais, au milieu des plus grands dangers et malgré des difficultés sans nombre, provoqués par ses ennemis ou peut-être encore plus par ses défauts de tempérament.[1] Enfin, le 19 mars 1687, il fut assassiné par quelques-uns de ses soldats au golfe du Mexique, martyr de son dévouement à la France. Rouen, qui l'a vu naître, et Chicago (à

(1) Après quinze ans de résidence au Canada, il avouait qu'il n'y avait pas un seul ami et qu'il se défiait de tout le monde, même de son frère, l'abbé Cavelier. (*Margry*, V, 234.)

l'origine Chicagou) qui a été le témoin de ses voyages et de ses établissements aux Illinois, ont élevé des monuments à sa mémoire. Un jour viendra où les Canadiens en feront autant sur l'emplacement de son premier établissement en Amérique, à Lachine, à l'endroit même que traverse le seul chemin de fer canadien qui conduit au Japon et à la Chine.

La fin tragique de La Salle ne fut connue au Canada que plusieurs années après. Son frère, l'abbé Cavelier, prêtre de Saint-Sulpice, qui l'accompagna et qui retourna à Villemarie le 14 juillet 1688, avec Joutel et quelques compagnons, en avait fait un profond secret, sans donner la moindre explication de cette étrange conduite. Tous disaient que La Salle n'était pas mort et qu'il poursuivait heureusement l'exécution de ses projets. (*Margry*, III, 524.) Le 20 août 1688, Mgr de Saint-Vallier écrit au ministre qu'il a été agréablement surpris de recevoir le frère de M. de La Salle " arrivé de sa grande descouverte. C'est un excellent ecclésiastique de M. Tronson, qui passe en France pour vous rendre compte de toutes les aventures qu'ils ont courues. " (*Ibid.*, 579.)

La Cour ne connaissait absolument rien du sort de La Salle. Le 8 mars 1688, le ministre écrivait au gouverneur et à l'intendant : — " Sa Majesté est surprise qu'il n'y ait pas de nouvelle du sieur de La Salle. " (*Cor. gén.*, X, 28 ; *Margry*, III, 575.) Comme ses créanciers menaçaient de poursuivre, le ministre leur enjoint, en attendant, d'empêcher " qu'il ne lui soit fait aucun frais mal à propos ". Le 6 novembre 1688, ils répondent : " Nous n'avons rien au sujet de M. de La Salle ; M. Cavelier, son frère, est allé porter des nouvelles à Monseigneur... On ne fait icy aucun frais au sieur de La Salle, quoyqu'il y ait un grand nombre de créanciers. " (*Cor. gén.*, X, 12 ; *Margry*, III, 581.) M. de Champigny avait précédemment, le 8 août 1688, informé le ministre que M. Cavelier était arrivé depuis trois (?) mois et qu' " il passe en France, à dessein de vous rendre compte de ses découvertes". (*Cor. gén.*, X, 204, 205, 394 ; *Margry*, III, 577.)

Arrivé en France, l'abbé Cavelier ne se rendit pas à Saint-

Sulpice ni à la cour, mais à Saumur, où il voulait d'abord s'acquitter d'un vœu, et il se préparait à aller à Saint-Michel dans le même but, mais son supérieur, M. Tronson, lui écrit d'aller "au plus tôt" rendre compte "de toute votre découverte" à la cour, où son arrivée était anxieusement attendue. (*Margry*, III, 581.) Il s'y rendit, mais à quelle date précise, c'est ce qui n'apparaît pas ; probablement avant la réception des lettres de novembre 1688, car on lit la note suivante écrite par le ministre sur la marge de la lettre du 8 août : "Leur donner des nouvelles de sa mort et des circonstances." Effectivement, au commencement de 1689, le ministre mande à MM. de Denonville et de Champigny : "Quoyque Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'ayent appris à présent le malheur arrivé au sieur de La Salle, elle a estimé à propos de leur faire sçavoir que le sieur Cavelier, son frère, a apporté la nouvelle de sa mort, ayant esté assassiné par quelques-uns de ses soldats." Ordre leur est donné de faire une enquête complète. (*Margry*, III, 600.) Le 16 novembre 1689, M. de Champigny répond : "Si on apprend quelque chose des gens de M. de La Salle, on en donnera avis à Monseigneur, et on fera ce que l'on pourra pour en avoir des nouvelles par les Illinois. Si M. Cavelier n'avoit pas caché sa mort, on y aurait envoyé et on sçauroit la vérité au printemps prochain." (*Margry*, III, 601.) Aujourd'hui que l'on s'impatiente de ne pas avoir de nouvelles de la guerre d'Afrique en un jour ou deux, on peut à peine concevoir qu'il fallait tant de temps pour obtenir une nouvelle aussi importante. Ce ne fut que le 10 mai 1691, que M. de Champigny envoya sa relation de la mort de La Salle. (*Cor. gén.*, XI, 448 ; *Margry*, III, 601.)

Comme tout le monde s'y attendait, La Salle, entièrement livré à ses découvertes, négligea ses affaires et laissa une succession insolvable. Tout son actif consistait dans le fort Frontenac qu'il avait loué à ses créanciers en 1686, l'année même qu'il perdit son magasin à l'embouchure de la rivière Niagara. (*Cor. gén.*, VIII, 37 ; *Ibid.*, IX, 208, 323.) Le fort Frontenac était une des plus belles propriétés de la Nouvelle-France. Sa construction première, en 1673, avait coûté à M. de Frontenac

10,000 livres ou $1,666.66. Non seulement La Salle lui remboursa cette somme, mais il dépensa en sus au-delà de 34,000 livres. Plus tard, en 1677, il démolit l'ancien fort de bois et en fit construire un autre bien plus considérable, avec cinq bastions réguliers de pierre de taille, une maison et autres dépendances, presque toutes de pierre. (*Margry*, I, 215, 232 à 236, 293 ; *Belmont*, 31.) L'enceinte était de pierre, au moins en partie, car Catalogne nous dit qu'à l'arrivée de M. de Denonville, en 1687, "les murailles" avaient 16 pieds de hauteur (*Col. de mss.*, I, 561) ; mais il n'est pas moins certain qu'une partie était de bois, car le 6 novembre 1687, M. de Denonville écrit au ministre qu'il venait de faire "faire des murailles à Cataracouy". (*Cor. gén.*, IX, 8. *Margry*, V, 67.) M. de Villeneuve en fut l'ingénieur, probableme aidé de M. de Catalogne.

Pour comble de malheur, cette propriété d'une grande valeur était détruite, lorsque les créanciers apprirent le sort de leur infortuné débiteur. Le fort Frontenac avait été démoli à l'automne 1689, à la suite du massacre de Lachine, par l'ordre du gouverneur Denonville. Ce dernier avait d'abord conclu "de ne point brusler la maison, et de n'en abattre que ce que j'ai fait faire de nouvelles maçonneries, pour laisser entier tout ce que M. de La Salle a fait bastir ; mais comme je crains que les Anglois n'occupent ce poste, c'est ce qui me fait vous mander de ne rien épargner, si vous le pouvés faire". (*Margry*, V, 42 ; voir aussi *Cor. gén.*, X, 328). M. de Frontenac rapporte au ministre, le 15 novembre 1689, que malheureusement M. de Valrennes, commandant du fort, avait exécuté exactement les instructions qui lui avaient été envoyées, qu' "il avoit fait plusieurs mines sous les bastions et murailles du fort, sous des tours qu'il y avoit, dont l'une servoit de magasin aux poudres, et sous tous les bastimens, et qu'estant esloigné de cinq lieues du fort, il avoit entendu un si grand bruit, qu'il ne doutoit point que les mines n'eussent fait un grand effet et que le fort ne fust tout renversé". (*Margry*, V, 47.) Cependant tout le fort ne sauta pas. M. de Catalogne nous dit qu'il avait quatre bastions et que chacun avait une tour voûtée pour servir de magasin. Il

ajoute que l'une des tours ne sauta point, la mèche n'ayant pas pris feu. (*Col. de mss.*, I, 572.) Tous ces détails authentiques démentent l'assertion qui a été récemment faite que les travaux de La Salle à Cataracoui avaient été insignifiants.

En 1695, le fort Frontenac était relevé par M. de Frontenac "sur les vieux fondemens, aux dépens du Roy". (*Cor. gén.*, XIX, 4 ; *Margry*, V, 67.) Le P. de Bonnécamps, qui le vit en 1749, dit que "c'est un quarré de pierres de soixante toises", et que "chaque angle est flanqué d'un bastion". (*Roy, Soc.*, N. S. I, 44.) En 1758, il fut pris et détruit par les Anglais qui le rebâtirent sur l'ancien emplacement. La porte principale porte l'inscription "1672" ; c'est "1673" qu'on aurait dû dire, puisque c'est l'année qu'il fut bâti en bois par M. de Frontenac.

CHAPITRE SECOND

LES ANCIENS FORTS DE L'ILE DE MONTREAL[1]

CONSTRUITS VERS 1687.—LA PRÉSENTATION.—LA MONTAGNE. — LACHINE. — SENNEVILLE. — BAIE D'URFÉ. — VILLEMARIE. — COUT DES TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE DE LA GUERRE DE 1687. — EFFECTIF DE L'ARMÉE. — OFFICIERS TUÉS. — JACQUES DE MALLERAY DE LA MOLLERIE. — D'AILLEBOUST D'ARGENTEUIL.

La *Correspondance générale* déposée aux archives canadiennes, depuis que le *Lake St. Louis* a été publié, fixe d'une manière exacte des dates importantes, qui, sans cette source d'information, seraient restées plus ou moins incertaines.

(1) *Lake St. Louis*, 89 à 98, 140 à 163.

A la page 89 du *Lake St. Louis*, je dis que les forts de Lachine furent construits vers 1687. La *Correspondance générale* établit ce fait d'une manière indubitable, elle dit même que l'enceinte de pieux construite autour de Villemarie ne fut terminée que cette année-là. Jusqu'alors, la ville et presque toute la campagne de l'île de Montréal étaient ouvertes, ce qui ne causait aucune inquiétude, car la paix avec les Iroquois n'avait cessé de régner depuis 1666. On voyait bien quelques places fermées comme la Montagne et La Présentation et aussi quelques moulins à vent à Lachine, Senneville et ailleurs, lesquels, au besoin, pouvaient servir de redoutes. Le vieux fort de bois de Villemarie, construit à la Pointe à Callières en 1643, tombait de vétusté et n'offrait aucune protection à la ville qui s'étendait bien au-delà sur le côteau où se trouve aujourd'hui la partie commerciale de Montréal. Egalement le fort des Sauvages de la Montagne, flanqué de tours de pierres que l'on voit encore et entouré d'une bonne palissade, (*Margry*, III, 523)[1] était trop éloigné et trop étroit pour en recevoir la population qui dépassait 1,000 âmes. Dès 1684, les Iroquois devenaient menaçants et faisaient la guerre à nos alliés de l'Ouest. M. de Denonville résolut d'aller les surprendre et les attaquer dans leur pays situé au sud du lac Ontario. Cette décision nécessitait la construction de palissades et de petits forts de bois pour protéger particulièrement Villemarie et tout le haut de l'île de Montréal, où se trouvaient les habitations le plus exposées, car l'expérience du passé avait démontré que les Iroquois n'attaquaient jamais une place palissadée d'où grondait le canon, qu'ils appelaient le tonnerre des blancs.

M. de Callières écrit au ministre en 1685 : " La ville de Montréal n'a pas de closture, ny réduit. " Il se propose de faire travailler les soldats, " à une closture de palissades terrassées autour de Ville-Marie avec des redans dans les endroits les plus nécessaires ". Tous les habitants de l'île "s'y retireroient avec leurs meilleurs effets." (*Cor. gén.*, VII, 107.)

(1) De la Potherie en fait une description complète.

Le gouverneur de Denonville écrit au ministre le 12 novembre 1685 : " A l'isle de Montréal, il n'y a aucune apparence de réduit que celuy des sauvages de la Montagne que Mr de Belmont a fait fermer avec beaucoup de soin et d'application. Ainsy l'on peut dire avec vérité que depuis la rivière du Loup jusqu'à la pointe de l'isle de Montréal, qui sont plus de cent lieues de long, il n'y a pas un seul endroit à pouvoir mettre quoique ce soit à couvert d'un ennemy." (*Ibid.*, 205.)

Le 8 mai 1686, M. de Denonville écrit : " Pas de réduits ou de lieux fermez encore sur l'isle de Montréal... Il faut en avoir un pour chaque Seigneurie pour y mettre en seureté le peuple, ses grains et ses bestiaux. — Il faut des murailles pour Villemarie afin de tenir les magasins en seureté et de réfugier toute l'isle pour tenir teste aux ennemis." (*Ibid.*, VIII, 9, *Margry*, V, 15.)

Le 12 juin 1686, M. de Denonville représente au ministre que les habitations sont trop éloignées et qu'il n'y a pas encore de fort ou réduit. (*Cor. gén.*, VIII, 129.)

La même année 1686, le ministre écrit à M. de Denonville : " Il ne faut bastir des forts, réduits et retranchements que dans des passages importants... Il faut construire un magasin à Villemarie pour mettre les poudres qui sont dans une chapelle." (*Ibid.*, 69, 84.)

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrit au ministre : " Ayant la guerre comme il est impossible de l'éviter, il faut s'estudier absolument et s'appliquer à resserrer les habitants, ce qui ne se fera pas sans de grandes peines, et ce qu'on n'ose entreprendre que la guerre ne soit déclarée." (*Ibid.*, 200.)

M. de Belmont dit dans son *Histoire du Canada* qu'en 1686 Villemarie fut entourée d'une enceinte de pieux ; mais la vérité est qu'elle fut commencée cette année-là et ne fut finie que l'année suivante. En 1687, M. de Denonville écrivait à ce sujet : " J'ai fait faire quantité de gros et longs pieux dont il y a les deux tiers de plantés, au moins plus de la moité ". (*Ibid.*, IX, 38, 40.)

Les forts de Lachine ont été construits à la même époque.

Le 8 juin 1687. M. de Denonville écrivait à son départ pour la guerre : " Palissade de pieux faite autour de Villemarie. Je laisse M. le Chevalier de Vaudreuil dans le pays pour y commander les troupes et pour avoir l'œil sur les postes nécessaires à occuper et retrancher pour leur sûreté et celle des habitants ; il travaille à leur faire des palissades, tandis que M. de Champigny yra de seigneurie en seigneurie pour donner tous les ordres nécessaires ". (*Ibid.*, 40, 45.)

M. de Denonville modifia son plan de campagne. M. de Vaudreuil l'accompagna tout le temps de l'expédition et M. de Champigny les devança jusqu'à Cataracoui ; mais il reprenait le chemin de Montréal deux jours après son arrivée, pour aller surveiller les fortifications du gouvernement de Montréal et préparer la traversée des prisonniers Iroquois.

Au retour de son expédition, qui certes fut loin d'être glorieuse, le premier soin de M. de Denonville fut de s'occuper des fortifications. Les Iroquois, furieux de la perfidie dont ils avaient été victimes à Cataracoui, l'avaient même attaqué sur la route en descendant et il avait raison de voir, sans plus de retard, à la défense des avant-postes du haut de l'île de Montréal. Quelques jours après son retour à Villemarie, le 20 août 1687, il écrit au ministre : " Nous allons obliger tous les peuples à faire des réduits et à se clore de palissades." (*Ibid.*, 104.) Puis, le 6 novembre de la même année, il ajoute : " On vous rend compte ailleurs, Monseigneur, de tous les petits réduits qui se font par les habitants et les soldats pour leur seureté avec des palissades sans qu'il en coûte rien au Roy ". (*Ibid.* 9.) Le Roi fit cependant quelques dépenses pour les fortifications. La *Correspondance générale* constate qu'elles s'élevèrent en 1687 à 20,000 liv. et en 1688 à 19,990 liv. (*Ibid.*, X, 304, 311.).

Enfin, le 10 août 1688, M. de Denonville écrit. " Le party qui a été pris de faire des forts dans chaque seigneurie pour y réfugier les peuples et les bestiaux, est le seul expédient que l'on a pu prendre pour garantir le peuple de sa perte asseurée." (*Ibid.*, 105.)

Moulin à vent De Montigny.
Au bas de la butte.

FIEF SENNEVILLE.
(Croquis de Miss Jane Durnford pris vers 1854.)

Moulin à vent Boisbriant.
Sur la butte.

Depuis que la note à la page 20 a été imprimée, M. George Durnford, de Montréal, a gracieusement mis à la disposition de l'auteur le croquis à l'eau qui y est mentionné et qui fut pris vers 1854 par sa tante Miss Jane Durnford. Il résulte des renseignements pris sur les lieux que le deuxième moulin à vent bâti par Le Ber, brûlé par les Américains, puis rebâti par M. de Montigny, était au bas de la butte, près du château, dont il devait servir de redoute. Les anciens, qui l'ont vu en opération une bonne partie de ce siècle, ajoutent que les deux moulins étaient connus sous les noms indiqués plus haut. Les ruines que l'on voit et que M. Clouston vient de restaurer sont certainement celles du moulin brûlé par les Iroquois. (Voyez *Lake St. Louis*, 176 à 181.)

Les événements de l'automne de 1687 démontrèrent que ces mesures de défense n'avaient pas été prises trop tôt. "Les Iroquois," dit le Père de Lamberville, "dès la fin de 1687 avoient insulté nostre colonie en divers endroits par le meurtre et la captivité de plusieurs françois." (*Rochemonteix*, III, 618.) Le 9 novembre 1687, les Iroquois descendirent jusqu'à Contrecœur, où ils tuèrent un habitant nommé Pierre Caillonneau, dont tous les biens furent "pilléz, bruslés et abbandonnéz". (*Jug et Dél*, III, 865.) En septembre et octobre de la même année, ils firent une descente sur le haut de l'île de Montréal où ils tuèrent deux soldats de M. du Crusel et huit habitants dont le lecteur trouvera les noms à la page 113 du *Lake St. Louis*. La localité était cependant protégée par le moulin à vent de M. Le Ber, entouré d'une bonne palissade ; mais il se trouvait à la pointe de l'île, loin de la baie d'Urfé, où étaient la mission et plusieurs habitations. Le missionnaire, M. D'Urfé, et presque toute la population furent forcés de chercher refuge à Lachine et Villemarie. C'est dans cette fuite que probablement M. D'Urfé laissa le premier régistre de sa nouvelle paroisse au presbytère de Lachine, où il est encore aujourd'hui relié avec ceux de la paroisse, dont elle redevenait une simple mission. Lachine était alors en état de défense, d'abord par le fort de la Présentation (Dorval) qui était fermé dès 1685, lorsque le Séminaire l'échangea avec Pierre Le Gardeur de Repentigny, et c'est là que logèrent les premières troupes qui furent envoyées à Lachine à l'automne de 1687 sous le commandement de Du Crusel ; en second lieu, par le fort Rolland et le fort de l'Eglise ou Rémy, où des compagnies de réguliers étaient certainement en garnison en février 1688. (*Lake St. Louis*, 90 à 92, 98) ; et enfin par le fort Cuillerier, au bas de Lachine, à quelques arpents plus haut que la Commune, bien que les registres de Lachine ne fassent aucune mention de militaires qui y fussent stationnés. Il est possible que ce poste fût temporairement desservi par le missionnaire des Sauvages de la Commune, M. Louis de la Faye, jeune prêtre de Saint-Sulpice, dont le registre serait perdu. Quoi qu'il en soit, il est

certain que le fort Cuillerier était construit en 1689, car Catalogne affirme, dans sa relation du massacre de Lachine, qu'il y alla chercher deux barils de poudre. Les registres de Lachine du 5 juin 1695 et du 24 septembre 1702 font également mention du fort Cuillerier. (*Col., de mss.*, I, 569 : *Lake St. Louis*, 75, 78, 92, 94, 96, 121, 165, 166.)

Les fortifications furent dirigées par M. de Villeneuve, assisté de M. de Catalogne. Villeneuve était ingénieur et fort bon dessinateur, observe M. de Denonville. Il repassa en France à l'automne de 1693, "où il peut rester, ajoute M. de Champigny, qui n'aimait pas ses manières ; le capitaine de Beaucourt verra aux plans." Le géographe Franquelin retourna en France la même année. (*Cor. gén.*, IX, 9 ; XII, 138.) Vers cette époque, arriva Jacques Le Vasseur de Néré, qui, pendant des années, dirigea les travaux des fortifications.

M. de Catalogne, cité à la page 90 du *Lake St. Louis*, nous informe également qu'au retour de M. de Denonville, "les troupes furent envoyez dans les quartiers d'hyver, une partie occupée à travailler à l'enceinte de la ville, et moy envoyé à Laprairie de la Magdeleine et St-Lambert, y faire deux forts, un autre au Sault pour les Sauvages où l'on mit garnison. On fit en outre vingt-huit forts dans le gouvernement de Montréal où l'on obligea tous les habitans à s'y retirer et d'y apporter tous leurs effets, y ayant mis garnison dans chacun". (*Col. de mss.*, I, 564.) Malheureusement, ces ordres furent bientôt oubliés, ce qui fut la cause du massacre de Lachine et de tant d'autres qui le suivirent.

On lit dans un mémoire du 18 novembre 1689 non signé : "On a commencé dès l'année 1687 à réunir les habitations du haut de la rivière et à fortifier les postes." (*Cor. gén.*, X, 538.)

Enfin, en 1688, M. de Callières fait rapport au ministre "qu'il a fait travailler à faire des réduits à chaque seigneurie avec des pieux de 13 à 14 pieds de long, afin que les habitans et les trouppes qui y sont en quartier puissent se garantir des courses des Iroquois ; ils sont venus depuis peu de jours au haut de cette isle au nombre de 200 qui ont bruslé cinq habi-

tations et six de nos habitans avec quelques autres de divers endroits et ils y ont aussi perdu de leurs hommes ; ces courses de nos ennemys ont faict connoître à nos habitans la nécessité qu'il y a de se fortifier.

" J'ai faict enclore cette ville de Villemarie de bons pieux en attendant qu'il plaise à Monseigneur *de la faire fermer de murailles ou du moins y faire construire quelque fort* où l'on puisse estre en sûreté "... (*Cor. gén.*, X, 241.)

Chaussegros de Léry, en 1721, dit : " Mr de Callières fit clore la ville de Montréal d'une enceinte de gros pieux d'environ 15 pieds hors de terre, avec de petites guérites et plateformes, en sorte que cette place était fermée et gardée comme elle doit être et comme sont les villes de guerre " (*Cor. gén.*, XLIV, 116), c'est-à-dire des villes qui n'attendent que les attaques des sauvages.

Ce ne fut qu'en 1692-93 que M. de Callières fit bâtir un petit fort de pieux à Villemarie, à l'endroit où était le moulin à vent, c'est-à-dire la place Dalhousie de nos jours ou la gare de l'Est, qui a longtemps été connue sous le nom de la Citadelle. (*Ibid.*, XII, 392 ; XII *bis*, 425, 428.)

Quant aux murailles en pierre, elles ne furent faites que plusieurs années après, aux frais des habitants, au moins pour la plus forte partie. En 1715, une taxe fut imposée qui devait être prélevée annuellement jusqu'à l'année 1718. (*Ibid.*, XL, 274 ; XLI, 144.) Les travaux furent commencés en 1717 par Chaussegros de Léry, puis suspendus pendant plusieurs années. Repris en 1722 et 1723, ils étaient entièrement terminés vers 1732. (*Ibid.*, XLIV, 135, 224 ; LVIII, 112.)

Quant aux postes du Bout-de-l'Ile, M. de Denonville écrit, le 8 novembre 1686 : " Songez, s'il vous plaît encore, Mgr, combien le poste du bout de l'Ile de Montréal est de conséquence, celui de Chasteaugué, celui de la Chesnaye et de l'Ile Jésus." (*Ibid.*, VIII, 176.)

M. de Denonville écrit au ministre, le 10 novembre 1686 : " MM. du Séminaire de Montréal, pour favoriser l'augmentation des établissements dans l'Ile de Montréal, ont, à ma

prière, concédez au Sr Le Bert le privilège de bastir un moulin de pierres, que j'ai veu commencé, qui nous servira de redoute *sur une hauteur* au bout de l'Isle de Montréal, qui voit la rivière des Outaouax, le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Prairies qui ferme l'Isle du côté du nord ;[1] *au prèz de celuy-là,* on travaille à une église pour y faire une cure dont M. l'abbé D'Urfé sera le prélat." (*Ibid.*, 200.)

Le 16 novembre 1686, l'intendant de Champigny écrit au ministre : "J'ai entretenu icy leur Supérieur qui me paroist honneste homme et avoir de bonnes vues pour le bien et l'établissement de cette Isle, où on a basti de nouveau un moulin cette année et M. l'abbé D'Urfé m'a promis d'y faire bastir une église dans peu de temps à la teste de l'Isle." (*Ibid.*, 322.)

En septembre et octobre 1687, les Iroquois firent plusieurs descentes à la baie D'Urfé, où ils tuèrent plusieurs habitants et soldats de M. du Crusel. (*Registre D'Urfé* à Lachine.)

Le 27 octobre 1687, Champigny écrit : "Un autre party de soixante hommes (Iroquois) a attaqué la maison du sieur Le Bert à la pointe de l'Isle. Il y en a eu d'assez hardis pour vouloir arracher des palissades ; ils eurent cinq ou six de leurs gens tuez et blessez et se retirèrent après avoir tué seulement une pauvre vieille sauvagesse et pris un sauvage."(*Cor. gén.*, IX, 220.)

Le 28 octobre 1687, Denonville ajoute : "J'ay posté Monsieur le Chevalier de Vaudreuil à la teste de l'Isle de Montréal avec six vinct Canadiens pour être en état de tomber brusquement sur l'ennemy." (*Ibid.*, 227.)—Ces Canadiens furent envoyés le 15 septembre 1687, avec quatre lieutenants et un aide-major. (254.)

Mgr de Saint-Vallier, dans son mémoire "Estat présent de l'Eglise", écrit et imprimé en France en 1688, page 59, dit :

"M. l'abbé D'Urfé a désiré qu'on le mit au nombre de ceux qui desservent des paroisses *et il en conduit une des plus exposées* avec toute l'application et toute l'ardeur de son zèle." Le

(1) Evidemment sur la butte où l'on voit aujourd'hui les ruines d'un moulin-à-vent incendié. Le second moulin aurait été bâti au bas de la côte et M. Clouston, le propriétaire actuel, m'assure que les fondations en sont encore visibles. Un croquis en sa possession fait par un officier anglais après la conquête confirme cette impression.

prélat fait allusion à un état de choses existant en 1686, car il partit du Canada le 18 novembre de l'année 1687. Le registre de M. D'Urfé constate qu'il devint curé de la paroisse de St-Louis du Bout-de-l'Ile en 1686 et qu'il cessa d'en exercer les fonctions à l'automne de 1687. Il a dû s'enfuir devant les Iroquois qui ne cessaient d'attaquer sa paroisse, et depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre, le Bout-de-l'Ile redevint une mission de Lachine. Voilà ce qui explique l'observation de M. de Beauharnois au ministre, le 3 novembre 1702, que, cette année-là, on avait été obligé d'établir cinq cures nouvelles, entre autres une au haut de l'île de Montréal et une autre à Saint-Laurent. (*Cor. gén.*, XX, 24 ; *Lake St. Louis*, 156, 157.)

On pourrait croire que l'effectif de l'armée employée pour défendre tous ces forts et ceux des Trois-Rivières, de Québec et des Pays-d'en-haut, était considérable. Loin de là : il comprenait d'abord la milice canadienne, qui, de l'aveu des autorités, était la plus efficace mais ne devait pas dépasser 10 à 1200 hommes, et en second lieu les troupes venues de France. De 1668, année où le régiment Carignan-Salières fut licencié, à 1684, pas un seul soldat ne fut envoyé, et la défense de la colonie fut laissée aux miliciens et aux soldats et officiers du régiment Carignan établis au pays. (*Cor. gén.*, XL, 211.)

En 1685, M. de Denonville arrivait avec quelques compagnies de troupes de la marine. (*Lahontan*, I, 83.) En 1686, M. de Champigny amenait aussi quelques compagnies.

En 1687, juste au moment du départ de M, de Denonville pour Cataracoui, M. de Vaudreuil arrivait avec 800 recrues, formant 16 compagnies de cinquante hommes chacune. En 1688, M. M. de Gallifet débarquait à Québec avec 300 recrues, ce qui éleva le chiffre total des troupes à 32 compagnies. (*Cor., gén.*, IX, pp. 13, 10, 144, 243, 374.) Le 5 juillet 1689, vingt-deux compagnies étaient campées près de Villemarie, sans compter les garnisons aux différents postes. (*Col. de mss.* I, 567, 568 ; *Cor. gén.* X, 374, 385). En 1690, un an après le massacre de Lachine, il ne restait plus que 1300 soldats. (*Ibid.*, XI, 255.) De 1687 à 1690, la colonie avait perdu à la guerre 500 soldats

et officiers et " quantité des meilleurs Canadiens ". (*Ibid.*, XII, 267, 272, 312.) En 1687, la rougeole fit de terribles ravages. Le 27 octobre de la même année, M. de Denonville écrivait : " Il est mort bien du monde de tous âges et de tous sexes. Il est bien mort des sauvages de nos missions. Du seul village de Sillery, il y a plus de cent trente morts." (*Col. de mss.* I, 405.) En 1691, M. de Frontenac demanda 1000 recrues, qui, observe-t-il, suffiront à peine pour compléter vingt-trois compagnies. (*Cor. gén.* XI, 368, 526.) En 1692, il ne restait plus que 987 soldats, y compris les officiers, mais l'année suivante, arrivèrent 400 recrues. (*Ibid.*, XII bis, 470.)

Parmi les officiers et notables tués durant la guerre avec les Iroquois, je relève les noms suivants :

De La Rabeyre.	1689,	à Lachine.
Le sieur de Monténon. . . .	1690,	Pte-aux-Trembles.
" de Coulombe. . . .	"	"
" Le Moyne de Ste-Hélène,	"	au siège de Québec.
" de Clermont.	"	"
" de La Touche	"	"
" Dommerque.	1691,	à ou près Laprairie de la Madeleine.
" Dhosta.	"	"
" Varlet.	"	"
" Péré.	"	"
" Des Iles.	"	"
" de Verchères.	"	"
" D'Escayrac.	"	"
" de St-Cirque.	"	"
" Le Ber du Chesne. . .	"	"
" de Repentigny. . . .	"	à Repentigny.
Le Moyne de Bienville.	"	"
Le sieur de Blainville. . . .	"	"
" de Lusignan.	1692,	aux îles du Richelieu.
" De la Brosse de Beaucage.	"	Long-Sault de l'Outaouais.

Joachim de Boucherville. . . .	1692,	Long-Sault de l'Outaouais.
Pierre Nicholas Jetté, fils d'Urbain, ancêtre du lieutenant-gouverneur.	"	"
Le Gardeur de Montesson. .	"	"
Le sieur de Hertel, fils.	"	"
" de La Potterie. . . .	"	"
" de La Valtrie, fils. . .	1693	au rapide de Ste-Anne.
" Du Lac.	"	"

Au nombre des officiers, j'ai mentionné, à la page 99 du *Lake St. Louis*, le nom de Jacques de Malleray de Noiré, sieur de La Mollerie, enseigne, qui commandait à Lachine en 1690 et 1701. Il appartenait à une famille illustre, étant le fils de la duchesse de La Mollerie, et, pour cette raison, eut moins de difficulté à recevoir le pardon de plusieurs homicides qu'il commit tant en France qu'au Canada. Le 10 octobre 1695, il demandait l'enregistrement au Conseil Supérieur de lettres de grâce du Roi pour l'homicide, en France, de Jean Guillot, sieur de La Forest, dans lesquelles Sa Majesté déclare que La Mollerie " s'est distingué dans toutes les occasions qui se sont présentées contre les Anglois et les Iroquois, de même que dans le commendement des forts qui lui ont été confiez ". Plus tard, d'un coup d'épée, il tua en plein jour dans une des rues de Québec, le nommé Charles Justel de Soissons, qui l'avait injurié, mais lui avait fait excuse. Il eut son pardon du Conseil Supérieur de Québec. Une vie de crimes, si indigne d'un gentilhomme, devait avoir une fin tragique. En 1715, il fut tué dans un duel par d'Ailleboust d'Argenteuil, aussi enseigne, appartenait à une ancienne famille noble, d'origine allemande. Son ancêtre avait été le médecin de François 1er. (*Jug. et Dél.*, III, 1058, 1060, 1063 ; *Cor. gén.*, IV, 56 ; XLI, 144.) Les d'Ailleboust ont encore des descendants dans le district des Trois-Rivières.

CHAPITRE TROISIÈME

L'EXPEDITION DU MARQUIS DE DENONVILLE[1]

UNE PAGE SOMBRE DE NOTRE HISTOIRE. — UNE ARMÉE DE PRÈS DE 3,000 HOMMES. — BRILLANT ÉTAT-MAJOR. — LES IROQUOIS, INVITÉS A UN FESTIN A CATARACOUI, SONT SAISIS ET ENVOYÉS AUX GALÈRES DE FRANCE. — LA COUR DE FRANCE COMPLICE DE LA TRAHISON. — JOURNAL DE M. DE DENONVILLE. — RÉCIT DE M. DE CHAMPIGNY. — RELATION DU P. DE LAMBERVILLE. — LE BARON LAHONTAN. — L'ABBÉ DE BELMONT.

Un arrière-petit-fils du marquis de Denonville, gouverneur général du Canada de 1685 à 1689, m'écrivait l'autre jour qu'il était à préparer l'histoire de l'administration de son ancêtre, et il me priait de lui envoyer un exemplaire du *Lake St. Louis*. En parcourant quelques volumes de la *Correspondance générale* déposés aux Archives du Canada depuis que mon livre a été publié, j'y ai trouvé des documents inédits qui jettent un jour nouveau sur cette page sombre de notre histoire. Je serais heureux si, en présence des nouvelles pièces que je produis, il pouvait les interpréter autrement que je ne l'ai fait.

Sur le témoignage de Gédéon de Catalogne,[2] témoin oculaire, j'ai dit dans le *Lake St. Louis*, p. 115, que le marquis de Denonville s'était rendu coupable d'une supercherie sans nom à l'égard des Iroquois, qu'il avait fait inviter à un grand festin au fort Frontenac, à Cataracoui (aujourd'hui Kingston), pendant l'été

(1) Lu devant la Société Royale du Canada en mai 1899. — (2) Il signait "Catalongne" tout court : greffe de Bourgine, 7 novembre 1685 ; greffe d'Adhémar, 23 février 1699 ; plan de Ste Anne du 31 juillet 1713 publié plus bas ; *Vieux Lachine*, 25 ; *Lake St. Louis*, 66 ; Mémoire sur les seigneuries, col. Moreau Saint-Méry, aux Archives du Canada, p. 173. Presque tous les mémoires du temps et ses descendants écrivent : "Gédéon De (ou de) Catalogne" : *Mém. de la Société royale*, 1re série, II, 7 ; *Jug. et Dél.*, IV, 370, 375, 471 ; *Ibid.*, VI, 1015.

de 1687, dans le but de conclure une paix générale. Je ne sais si le festin fut donné, mais il est certain qu'un certain nombre d'invités se rendirent au fort, attendant M. de Denonville et l'intendant Champigny, envoyé d'avance pour exécuter ses ordres, avec l'aide d'une escorte de trente hommes. " Chemin faisant, dit Catalogne, tous les Iroquois qu'il trouva en route, il les invita à un festin qu'il allait faire au dit fort. Ceux qui étaient cabanez autour de ce poste, y furent invitez aussy. Pendant ce tems là, il y avoit des charpentiers qui disposoient de pièces de bois par couche pour mettre tous les convives.

" Le jour estant arrivé pour le festin, tous les convives furent arrestez et comme il n'y avoit pas de logement pour servir de prison, on les mit au nombre de 95 hommes, un sept (ceps) au pieds, " etc., c'est-à-dire qu'ils furent tous faits prisonniers. (*Collection de mss.* I, 559.[1])

Ce coup fait, l'intendant repartait pour Montréal. En route, au-dessus de tous les rapides, il fit la rencontre du gouverneur général qui montait à la tête d'une armée de plus de deux mille hommes,[2] formée de 832 réguliers, 930 miliciens, 300 Sauvages et 100 hommes pour le service de 200 bateaux plats et d'un pareil nombre de canots d'écorce. (*Cor. gén.* IX, 52 ; *Ibid.* XI, 153.) Il était accompagné d'un état-major brillant et de plusieurs seigneurs et notables du pays : entre autres, le chevalier Hector de Callières, gouverneur de Montréal, le chevalier Philippe de Rigaud de Vaudreuil, commandant des troupes du roi et arrivant de France,[3] plus tard marquis et gouverneur général, le baron de Lahontan, Charles Le Moyne de Longueuil, plus tard premier baron de Longueuil, Le Moyne

(1) Publiée sous les auspices de la législature du Québec en 1883. La collection Moreau Saint-Méry, aux Archives du Canada, contient ce mémoire. — (2) Un mémoire du temps élève ce chiffre à 3,000 hommes. (*Cor. gén.* XI, 153.) — (3) Il arriva au Canada en mai 1687 avec huit cents recrues, qui furent laissées en arrière pour protéger les postes. Margry et Belmont disent " quinze cents hommes " (Vol. V, Introd., p. XXXV, *Hist. du Canada*, 20) ; Parkman : " huit cents réguliers " (*Frontenac*, éd. 1893, p. 144). M. de Denonville écrit au ministre qu'il a reçu " huit cents recrues " (*Cor. gén.* IX, 166.) En janvier 1687, il avait demandé quinze cents vétérans (*Ibid.*, 311.) La traversée de M. de Vaudreuil fut faite en trente-trois jours, la plus courte qui se fût vue. Lahontan, toujours à l'exagération, affirme qu'elle fut faite en vingt-huit jours.

de Sainte-Hélène, Portneuf, fils du baron de Bécancour, Fleutelot de Romprey, Saint-Cirq, le chevalier de Troyes, le chevalier de Baugy, aide de camp, Valrennes, l'abbé de Belmont, Berthier, Desmeloizes, La Valtrie, Granville, Claude de Ramesay, commandant de la milice et plus tard gouverneur de Trois-Rivières, puis de Montréal, Le Gardeur de Repentigny, Aubert de La Chesnaye, Louvigny, Le Ber de Saint-Paul, Dupuy, Sidrac Dugué de Boisbriant et Gédéon de Catalogne. Plus tard, cette armée fut grossie de près de cent soixante et dix Français et de quatre cents Sauvages, leurs alliés, descendus exprès des Pays d'en haut, sous le commandement d'Olivier Morel de La Durantaye, de La Forest, de Greyselon du Lhut, du chevalier Henri de Tonty, de Jacques Bourdon d'Autray et de Nicolas Berrot. (*Collection de mss.*, I, 560 : *Cor. gén.*, IX, 42, 53, 57, 87, 88, 97, 112, 179 ; *Jug. et Dél.* III, 249.)

Catalogne, continuant sa relation, ajoute : " L'armée ainsy disposée partit de Montréal à la fin, arrivant à la Galette[1] qui est le haut de tous les rapides. Nous y rencontrasmes monsieur de Champigny qui rendit compte à monsieur le marquis de Denonville de l'expédition qu'il venait de faire et continua sa route vers Montréal et nous nous rendismes trois jours aprez au Fort de Frontenac ; aussytost arrivez, nous fîmes un destachement qui, avec les canots qui convoyoient les vivres, menèrent les Iroquois dans les prisons de Québec." (*Col. de mss.*, I, 559, 560.)

Quarante d'entre eux furent expédiés aux galères de France, où plusieurs périrent de misère, malgré les soins et les attentions des autorités. A l'automne de 1689, les survivants, au nombre de vingt environ,[2] et nommément le grand chef Oréaoué — le même qui, par la suite, devint l'ami des Français — furent renvoyés au pays avec le comte de Frontenac, qui venait y remplacer le marquis de Denonville.

Le 16 novembre 1689, M. de Champigny écrit au ministre

(1) Aujourd'hui Prescott. — (2) Catalogne dit " trois ", et le P. de Lamberville, " treize ". Le rôle des Iroquois envoyés à Rochefort en 1689, évidemment pour faire la traversée, donne les noms de vingt et un Iroquois. (*Col. de Mss*, I, 454, 572 ; *Rochemonteix*, III, 615.)

que trois prisonniers des galères sont dans leurs pays et que les autres sont aussi arrivés au Canada.[1] (*Cor. gén.*, X, 393.)

Le témoignage de M. de Catalogne — non signé et transmis plus de vingt-cinq ans après l'événement, probablement pour éviter les coups de hauts personnages — établit que la première arrestation des Iroquois, cabanés autour du fort Frontenac, fut faite par l'intendant Champigny. Mais a-t-il agi de son chef ou d'après les ordres du gouverneur ?

Margry et Parkman supposent que l'intendant Champigny fut le grand coupable, et que le tort du gouverneur fut d'avoir ratifié son acte perfide et d'en avoir profité. Parlant de l'expédition de M. de Denonville, Margry dit, dans son Introduction au tome V de ses *Mémoires et Documents*, p. XXXVI : " M. de Champigny, pour que la marche des troupes ne fût pas connue, s'était avisé d'un triste moyen. Précédant l'armée à Montréal, puis au fort de Cataracouy, il avait, chemin faisant, invité tous les Iroquois qu'il rencontrait à un festin qu'il devait donner dans ce fort. Il y invita de même les Sauvages cabanés aux environs de ce poste. " Puis l'éminent historien cite le témoignage (reproduit plus haut) d'un témoin oculaire qu'il ne nomme pas, mais que l'on sait aujourd'hui être Gédéon de Catalogne ; et il ajoute : " Après cette belle équipée, M. de Champigny repartait pour Montréal, d'où il envoyait en France, aux galères, les malheureux qui avaient cru pouvoir se confier à sa parole. "

Catalogne ne dit pas que ce fut M. de Champigny qui expédia les prisonniers à Québec, et de là aux galères de France ; il affirme, au contraire, que ce transport fut fait par M. de Denonville après son arrivée au fort Frontenac. Il n'en trouva pas le nombre assez considérable, car d'après Catalogne (*Col. de mss.*, I, 560) il envoya un détachement de voyageurs, sous le commandement du sieur Péré, pour saisir, au nord du lac Ontario, tous les Iroquois qu'ils rencontreraient à 25 lieues du fort.[2] Ils

(1) " Ces trois Iroquois, dont l'un était Oréaoué, débarquaient du *Saint-François-Xavier*, à Québec, le 12 octobre 1689, avec le comte de Frontenac. Les autres arrivèrent quelques jours après. (*Margry*, V, p. XLIX ; *Cor. gén.* X, 393.) — (2) Lahontan ne dit rien de l'arrestation des Iroquois cabanés autour du fort, attendant l'arrivée de M. de Denonville, et il affirme que celle des Iroquois à leurs villages, au nord du lac Ontario, fut faite par Champigny. Il se

y furent amenés prisonniers et de là expédiés aux galères de France durant le séjour du gouverneur au fort. (*Col. de mss.*, I, 560 ; *Cor. gén.*, IX, 99.)

En 1688, Mgr de Saint-Vallier publiait à Paris un mémoire sur *l'Estat présent de l'Eglise en la Nouvelle-France*, etc., dans lequel il dit que M. de Denonville " s'assura sans peine à Kataracouy de près de deux cents personne de la même nation (iroquoise) qui auroient pu fortifier les ennemis, s'ils eussent la liberté de les aller joindre et qui pourroient dans la suite nous servir d'otages pour la sûreté des prisonniers qu'on ferait sur nous." Mgr de Saint-Vallier ne soupçonne même pas qu'au moment où il écrivait ces lignes, le plus grand nombre des prisonniers iroquois, saisis à Cataracoui, étaient aux galères de France. Il faut ajouter que le prélat fit sa relation de l'expédition de M. de Denonville sur des lettres reçues pendant son séjour à Paris. Il était parti du Canada le 18 novembre 1686 et arrivé en France le 1er janvier 1687, " après. dit-il, une traversée très orageuse ". Il était de retour à Québec le 8 août 1688.

Ces atrocités étaient commises sous les yeux des hauts fonctionnaires, des nobles et des notables qui accompagnaient M. de Denonville, sans qu'ils parussent s'en émouvoir. Probablement qu'ils avaient raison de le croire autorisé de ses supérieurs à en agir ainsi. C'est ce que l'on verra bientôt.

L'abbé de Belmont dit qu' " en vérité cela faisait pitié que des sauvages qui estoient comme sous notre protection fussent ainsi pris, pillés et enchaînez, et pris par l'appât d'un festin ; ce qui fut de pis, c'est : 1° qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères de France ; 2° que la plupart des femmes et enfants moururent de tristesse et de la maladie pestilentielle qui se mit dans l'habitation ".[1] Mais cette sympathie toute naturelle n'alla point jusqu'à une désapprobation publique ou générale.

trompe -- ce que constatent non seulement la relation de Catalogne, mais presque tous les mémoires du temps, même ceux de M. de Denonville, comme on le verra ci-après.

(1) *Hist. du Canada*, 20.

Lahontan est le seul témoin oculaire qui parle d'intervention ouverte en faveur de ces malheureux, mais d'après son propre récit, elle ne dépassa pas son action individuelle. Il commence par affirmer " qu'ils ne méritoient rien moins que le traitement qu'on leur fit " ; puis il dit qu'il frémit à la vue " des jeunes sauvages de notre parti brûler leurs doigts à petit feu dans des pipes allumées ", jusqu'au point " que je pensai les rouër de coups de bâton ". Il ajoute qu'il faillit être fusillé sur le champ par les Sauvages alliés qui coururent aux armes. Il en fut quitte " pour une mercuriale et pour quatre ou cinq jours d'arrêt dans ma tente ". Je crois que cette fois, comme trop souvent d'ailleurs, c'est du roman et non de l'histoire que Lahontan écrivait[1]. Il connaissait trop bien la nature et les coutumes des sauvages pour exposer sa peau d'une façon aussi provocante. Il est même surprenant que les allliés n'aient pas dévoré quelques-uns de leurs ennemis, ce qui s'est vu en plus d'une pareille occasion, à la face même des Européens, Français ou Anglais, qui ne pouvaient empêcher ces atrocités.

Le témoignage de Monseignat,[2] secrétaire de M. de Frontenac, écrit en 1690, est aussi positif que celui de Catalogne. Parlant du grand chef Oréaoué,[3] il dit : " Il estoit fort considéré parmy ses gens, et ce fut soubs prétexte de paix et de festin d'alliance (qui est la manière dont on traitte les affaires avec eulx), qu'ils furent attirés au fort Frontenac et pris prisonniers avec quarantes aultres de ses gens, par l'ordre de monsieur de Denonville. Il les a faict passer en France *comme vous l'avez su*, et ils seroient encore aux galères sy le Roy n'avoit jugé à propos de les renvoyer icy avec monsieur le comte, *la trahison qu'il leur avoit esté faicte n'estant nullement de son goust* ".[4] (*Col. de mss.*, I, 485.)

(1) Lemaire, missionnaire à la Louisiane, écrivait le 15 janvier 1714 : " On regarde en ce pays, comme des contes faits à plaisir, ce qu'on lit dans le baron de LaHontan, de cette partie occidentale de la Louisiane." (Margry, VI, 185.) — (2) Monseignat était au pays depuis plusieurs années. En 1680, il était commis de La Salle, gouverneur du fort Frontenac. (*Jug. et Dél.*, II, 368.) — (3) " Oréaoué ", d'après Margry, V, p. XLIX ; " Ouréhouaré ", selon Bibaud, *Panthéon*, 210, et " Ouréhaoué ", d'après Parkman, *Frontenac*, éd. 1893, p. 195 ; probablement le même qui apparaît au rôle des Iroquois sous le nom de " Jean-Baptiste Ariouez " (*Col. de mss.*, I, 454.) — (4) Les italiques ici et ailleurs sont de nous.

Monseignat ne dit pas comment la nouvelle de cette perfidie arriva en France. A tout événement, ce prompt rapatriement des Iroquois fait honneur à la vieille France, coupable ou non. Les Acadiens déportés — avec ou sans la participation de la Grande-Bretagne, nous ne voulons pas examiner ce point contesté de l'histoire de l'Acadie[1] — ne furent pas traités aussi justement. La réparation se fait encore attendre. Elle viendra ; et ce sera de la Nouvelle-Ecosse, qui non seulement prononça et exécuta l'arrêt de leur dispersion, mais profita des nombreuses confiscations de biens meubles et immeubles qui la suivirent.

Monseignat a-t-il dit toute la vérité ? La cour de France a-t-elle connu les circonstances principales de l'arrestation et de la déportation des Iroquois ? M. de Denonville avait-il reçu quelques instructions de ses supérieurs à cet égard ?

Notons d'abord que lorsque le roi renvoie les Iroquois au Canada, il n'exprime aucune désapprobation de la conduite de M. de Denonville. Sa Majesté déclare que c'est " sur la demande qu'en a faict monsieur de Denonville ". (*Col. de mss.*, I, 447.) Enfin, lorsque le 31 mai 1689, elle le rappelle du Canada, ce n'est pas pour l'humilier, comme l'affirme Parkman (*Frontenac*, éd. 1893, p. 158), mais " pour vous donner de l'employ dans mes armez, où je suis persuadé que vous me servirez avec la même application, le même zèle et le même succès que vous avez faict dans le passé ".[2] (*Col. de mss.*, I, 451.)

Une des premières démarches de M. de Denonville à son arrivée à Québec, fut de faire descendre le P. Jean de Lamberville, S. J., missionnaire chez les Iroquois depuis dix-huit ans. Ce dernier raconte dans une lettre du 23 janvier 1695, inédite jusqu'à ces dernières années, les instructions que le nouveau gouverneur lui donna : " Il me députa vers les Iroquois pour les inviter tous, en la personne de leur chef, à se trouver le printemps (1687) au rendez-vous qu'il marqua, pour y parler de la

(1) Voir *The Story of the Acadian Deportation* by John O'Hagan ; *Le Courrier du Livre*, II, 275, 318 ; *Col. of the Nova Scotia Historical Society*, II, 131, 149, 150. — (2) La guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre.

continuation de la paix et des moyens de la bien maintenir avec eux, et eux avec luy. On me dit d'engager la foy et la parole qu'on leur donnoit de leur seureté et liberté de venir à ce rendez-vous et de là de retourner chez eux."

A son retour chez les Iroquois, le P. de Lamberville assemble quarante des principaux chefs de toutes les bourgades de la confédération ; il leur transmet le message du gouverneur, ajoutant "qu'il (le gouverneur) était un homme incapable de manquer à sa parole, ni de tromper contre le droit des gens." (*Rochemonteix*, III, 614.)

M. de Denonville a écrit un journal de son expédition, envoyé en France en octobre 1687, lequel se trouve au tome IX de la *Correspondance générale*, pp. 112 et suivantes.[1] Il n'y dit pas un mot de la supercherie pratiquée au fort de Frontenac. On y lit cependant : "Ainsy tout l'esté dernier se passa en négociations[2] qu'ils conclurent par une résolution qui fut prise *qu'eux et nous* nous assemblerions à Cataracouy pour prendre des mesures pour parvenir à une paix générale." (p. 163.)

M. de Denonville continue : "Sur le soir (25 juin, au-dessus des rapides) nous eumes avis de Cataracouy par un canot envoyé de M. l'Intendant, qu'il avait arrestez tous les sauvages pour empescher qu'aucun d'eux ne portast aux ennemis des nouvelles de notre marche et qu'il y avait engagé les sauvages estant à Otoniata de l'aller trouver à Cataracouy où ils seront arrestez ainsy que les autres...

"M. l'Intendant arriva à ce camp (à la Galette) revenant de Cataracouy... ; il nous apprit la manière dont il avait arrêté tous les Sauvages iroquois des environs du fort qui se trouvèrent au nombre de six vingt dont il y a trente hommes, le reste femmes et enfants...

"Le 29 juin, nous eumes la joye de voir arriver le R. P. de Lamberville de la Compagnie de Jésus, missionnaire au village des Onontaguez, que j'avois envoyé querir sous prétexte d'ame-

(1) Ce volume n'est arrivé aux Archives du Canada qu'en 1896. Une copie de ce journal existe aux Archives de Québec depuis nombre d'années. Marshall en a publié une traduction dans ses *Historical Writings*, p. 144, et on la trouve aussi au tome IX des *N. Y. Col. Documents*, p. 358. — (2) Par l'entremise du P. Jean de Lamberville.

ner les considérables des Iroquois pour négocier avec eux sur le moyen de pacifier nos différends.' (*Cor. gén.*, IX, 174.)

Enfin, M. de Denonville relate l'expédition du sieur Péré, lequel, assisté d'un détachement de quarante Canadiens sous le commandement de Repentigny et de Portneuf, tomba à l'improviste sur les villages iroquois situés au nord du lac Ontario, et il informe le ministre qu'il a pris dix-huit hommes et soixante-deux femmes et enfants, "formant en tout cinquante et un bons hommes et cent cinquante femmes et enfants," (*Ibid.*, 176-179.)

Le P. de Lamberville dit qu'il trouva deux cents prisonniers, tant hommes que femmes et enfants. Ils se recrièrent contre le traitement qu'on leur faisait subir et quelques-uns, qui avaient été en France, disaient qu'ils réclameraient justice et protection.

Le 8 mars 1688, le roi écrit à M. de Denonville : "Sa Majesté a envoyé les Iroquois que vous avez faict passer en France sur les galères, où j'ay donné les ordres nécessaires pour qu'ils ne manquent de rien, et il faut que *dans la continuation de cette guerre*, vous fassiez en sorte de faire le plus grand nombre de prisonniers que vous pourrez, estant certain que ces gens, qui sont vigoureux et accoutumez à la peine, peuvent servir sur les galères de Sa Majesté." (*Col. de mss.*, I, 418.)

La même année 1688, le ministre écrit à l'intendant des galères, à Marseille : "Le Roy a eu égard à ce qui lui a esté représenté que ces Iroquois ont besoing d'une nourriture plus forte que celle d'ordinaire, et Sa Majesté veut bien que vous les fassiez traiter de mesme que les nègres du Sénégal." (*Ibid.*, 426.)

Ces documents que j'ai déjà presque tous indiqués ailleurs,[1] prouvent simplement que la cour de France savait que le Canada avait déporté des Iroquois aux galères de France, mais rien ne montre qu'elle connût la ruse et la fraude commises au fort Frontenac.

A en juger par ces documents, l'on pourrait supposer que la cour de France avait raison de croire que les Iroquois expédiés par M. de Denonville étaient des prisonniers de guerre, et c'est aussi l'opinion de Parkman qui ne fait pas même mention de

(1) *Lake St Louis*, p. 116.

quelques-uns des documents cités plus bas. (*Frontenac*, éd. 1893, p. 140.)

Dès le 27 février 1688, Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, demandait au marquis la remise des Iroquois prisonniers aux galères de France (*Cor. gén.*, X, 52.) Le 24 septembre 1689, M. de Denonville écrivait que l'envoi des prisonniers en France avait beaucoup contribué à irriter les Iroquois contre les Français (*Ibid.*, 331.) Il parlait en connaissance de cause, puisqu'il avait sous les yeux le massacre de Lachine et tous les ravages des Iroquois sur tout le gouvernement de Montréal. Il est probable que la cour de France connaissait tontes les particularités de l'expédition de M. de Denonville à l'automne de 1687, après le retour des vaisseaux qui portaient les prisonniers iroquois, car dès leur arrestation, ils avaient annoncé qu'ils en appelleraient au roi. Mais auparavant, en 1687 et même en 1686, ignorait-elle entièrement ce qui se passait ou se projetait au Canada? Sa conduite et ses instructions au gouverneur ne la rendirent-elles pas en quelque sorte complice de son crime ?

La *Correspondance générale* que je viens de parcourir est plus précise et plus concluante.[1]

Le 31 juillet 1684, le roi écrit à M. de La Barre, le prédécesseur de M. de Denonville : " Je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire (des Iroquois) le plus grand nombre de prisonniers de guerre et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France sur les galères." (*Cor. gén.*, VI, 444.)[2]

L'intendant de Meulles écrit au ministre le 28 septembre 1685 : " M. de Denonville se met en estat de porter la guerre aux Iroquois en l'année 1687 et pour cet effet il prend ses précautions de bonne heure." (*Ibid.*, VII, 159.)

Le 12 novembre 1685, M. de Denonville envoie un mémoire au roi, " concernant l'état présent du Canada, et les mesures que l'on doit prendre pour la seureté du pays ", dans lequel il

(1) Elle a été presque entièrement traduite, en anglais et publiée aux tomes III et IX des *N. Y. Colonial Documents.* — (2) Ce fut sans doute à la suite de ces instructions que, bien avant le coup de Cataracoui, on avait expédié des prisonniers iroquois aux galères de France. (*Col. de Mss*, I, 391, 394.)

représente qu'il faut exterminer les Iroquois ; qu'il est impossible de se fier à leur parole ; qu'il faut renforcer le fort Frontenac et en construire un autre au détroit du lac Érié ; qu'il est indispensable que les Illinois et les alliés des Pays d'en haut se joignent aux Français ; qu'il ne peut avant l'été prochain en aviser le chevalier de Tonty, représentant La Salle au fort Saint-Louis-des-Illinois, ni La Durantaye ou du Lhut, qui sont aussi à l'ouest ; que la guerre ne doit être déclarée que lorsque tout sera prêt, et qu'il s'y prépare secrètement, sans éveiller les soupçons des Iroquois.[1]

Le 8 mai 1686, M. de Denonville insiste auprès du ministre sur la nécessité de fortifier Niagara. (*N. Y. Col. Doc.*, IX, 289).

Le tome VIII de la *Correspondance générale*, pages 66 et suivantes, contient un "extrait" (non pas une simple analyse) "des réponses aux lettres reçues du Canada pendant la présente année 1686". Il porte la date du 20 mai 1686, et ces réponses ont dû être reçues par M. de Denonville le plus tard par les derniers vaisseaux, à l'automne de la même année.

On y lit : "A M. de Denonville :

"Sa Majesté[2] a veu le mémoire[3] qu'il a envoyé concernant l'état présent du Canada, et les mesures que l'on peut prendre pour la seureté du pays. Elle l'a trouvé très utile et très sensé.... (*Ibid.*, 69.)

"En cas qu'il ne puisse se dispenser de faire la guerre aux Iroquois, il la commencera apparemment par ce poste (Cataracouy) qui luy fournit par sa situation un moyen de la terminer bientost, veu que les Iroquois passent à portée de ce fort en revenant de leurs chasses. Il peut aisément prendre une conjoncture favorable pour les attaquer au dépourveu ainsy qu'ils ont fait plusieurs fois aux François.

"Sa Majesté se remet à luy de faire sur ce sujet ce qu'il estimera de plus convenable en observant ce qui luy a esté expliqué,

(1) Ce mémoire se trouve aux Archives du Canada et dans les *N. Y. Colonial Documents*, p. 280. Un extrait en a été publié par Margry, vol. V, p. 8, et aussi dans la *Col. de Mss*, t I, p. 348.) — (2) Louis XIV régnait et M. le marquis de Seignelay était ministre de la marine chargé de la direction des affaires coloniales. La France était alors à l'apogée de sa puissance. — (3) Sans doute le mémoire du 12 novembre 1685.

qu'il faut, par rapport au bien de la colonie, éviter la guerre autant qu'il sera possible avec seureté, et en maintenant les Iroquois dans la crainte qu'ils doivent avoir des François, mais que s'il faut la faire, il est nécessaire de prendre de bonnes mesures *pour exterminer promptement cette nation* et éviter de tirer la guerre en longueur."[1] (*Ibid.*, 73, 74.)

Le 12 juin 1686, M. de Denonville écrit au ministre : " La seule chose que je croy pouvoir faire à présent est de chercher à temporiser et tirer en longueur tant du mieux qu'il se pourra, cherchant à négocier jusques à l'an prochain, dans l'espérance que peut-estre les Illinois que *j'ay envoyé avertir* voudront bien s'assembler et s'approcher de l'ennemy par le lac Erié. "[2] (*Margry*, V, 13.)

Le 8 novembre 1686, M. de Denonville envoie à la cour un mémoire[3] ("joint à la lettre du 8 novembre 1686") "sur l'estat présent des affaires du Canada et des necesitez de faire la guerre l'an prochain aux Iroquois ". Ce mémoire a dû partir par les derniers vaisseaux, et être reçu à Paris la même année.[4] On le trouve parmi les papiers de l'année. M. de Denonville y dit : " Le père de Lamberville s'en est retourné avec ordre de moi de convoquer toutes les nations iroquoises pour parler de nos affaires au printemps prochain à Cataracouy. Je suis persuadé qu'il n'y en viendra guieres, mais mon dessein principal est d'y attirer, — le père jésuite restant seul, car dès cette année, il doit renvoyer son frère le cadet,[5] afin qu'il aye moins de peine à se retirer luy seul. Ce pauvre père ne scait rien cependant de nos desseins." (*Cor. gén.*, VIII, 172.)

Puis il conclut : " Il ne vous en faut pas davantage, Mgr,

(1) Le texte complet de ces réponses doit faire partie de la série B qui reste à copier. L' "extrait" n'est pas dans les *N. Y. Colonial Documents*, non plus que dans Margry ni Parkman. — (2) La Potherie, presqu'un contemporain, t. II, p. 188, dit qu'en 1686 M. de Denonville fit avertir tous les alliés des Pays d'en haut de se joindre à lui contre les Iroquois. Mgr de Saint-Vallier, p. 240, constate le même fait. Il ajoute, p. 241, que " tous les préparatifs de guerre furent faits dans le plus grand secret, et cependant on amusait les Iroquois par diverses négociations... Tout étant prest, on publia la guerre dans Québec avec des solemnitez extraordinaires ". — (3) Ce mémoire a été traduit et publié dans les *N. Y. Colonial Documents*. — (4) La traversée de l'Atlantique durait de quarante à soixante jours. — (5) Jacques de Lamberville, S. J.

pour vous persuader qu'il n'y a plus à balancer et que l'on doit compter la colonie perdue si l'on ne fait pas la guerre l'an prochain....

" La copie que je vous envoye des ordres que j'ay donnés pour nostre entreprise de l'an prochain, vous rendra compte de toutes les mesures que j'ay prises pour faire réussir nos desseins. (*Ibid.*, 173, 174.)

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrit encore au ministre: "Ayant la guerre, comme il sera impossible de l'éviter, il faut s'étudier et s'appliquer à resserrer les habitants, ce qui ne se fera pas sans grandes peines et ce qu'on n'ose entreprendre, que la guerre ne soit commencée." (*Ibid.*, 200.)

Si M. de Denonville a pu garder le secret de son entreprise dans l'ancien gouvernement du Canada, il ne fut pas aussi heureux dans les Pays d'en haut. Après avoir informé le ministre, le 12 novembre 1685, qu'il ne pouvait aviser Tonty, La Durantaye et du Lhut avant l'été suivant, il rencontra un hardi voyageur, François Lenoir dit Rolland, propriétaire du fort Rolland, à Lachine, qui se chargea de porter ses dépêches aux postes de l'Ouest. Il était accompagné de Paul Bouchard dit Dorval, traiteur du Bout-de-l'Isle (*Lake St. Louis*, 212). Le texte de cette dépêche ne se trouve pas aux Archives, mais Tonty lui-même nous en donne la teneur. Le 13 avril 1686, rendant compte de son voyage aux bouches du Mississipi, à la recherche de Cavelier de La Salle, Tonty raconte que, le 27 février, il visita le village des Illinois, "leur ayant fait quelques présents pour les inviter à marcher en guerre contre les Iroquois l'année prochaine, quand les François du Canada partiront en guerre contre la dite nation, selon ce que m'a escrit M. le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Canada". (*Margry*, III, 556, 560.)

Dans une lettre écrite à Montréal le 24 août 1686, à Cobart de Villermont en France, Tonty relate comment cette décision lui était parvenue. Il se rendit au poste de Michillimakinac, le 15 janvier 1686, à la recherche du sieur Rolan, "qui me portait la lettre de M. le Marquis". Il ajoute: "Je pars demain

pour aller aux Illinois, afin de conduire cette nation contre les Iroquois, selon les ordres de M. le Marquis. Je marcheray avec eux, et c'est un voyage de trois cents lieues par terre, dont dépend ma fortune, si Dieu m'y fait la grâce de réussir et de bien secourir les François qui marcheront contre cette nation barbare le printemps prochain." (*Margry*, III, 560, 562.)

M. de Denonville ne fait pas mention de ces ordres dans ses dépêches ; ceux qu'il indique dans son mémoire du 8 novembre 1686, sont du 6 juin 1686, et ont été transmis, l'un à La Durantaye et l'autre à Greysolon du Lhut, par le sieur Juchereau, leur commandant de fortifier deux postes, l'un au détroit du lac Érié et l'autre au portage de Toronto. Le père Enjalran, alors à Montréal, devra leur porter ses dernières instructions. Elles leur furent transmises, probablement par Tonty, dans un mémoire daté du 26 août 1686 et intitulé : *Mémoire instructif des mesures que j'ai prises pour la guerre résolue contre les Iroquois au printemps de l'année prochaine (1687) pour MM. de Tonty, La Durantaye et du Lhut, chargés de rassembler les Français qui sont dans les bois pour marcher avec les Sauvages amis qui se pourront ramasser.* Ce mémoire manque à nos archives, ainsi que la proclamation du 8 septembre 1686 aux commandants des postes, traiteurs et Sauvages alliés. M. Richard a eu l'obligeance de me fournir ce résumé. Ces documents sont à la collection Moreau Saint-Méry. (Série F. 3, vol. I.)

On voit par "l'extrait" de réponses, cité plus haut, que le roi permit au gouverneur de fortifier deux postes, à Niagara et au Détroit, "cependant qu'il observe de ne pas s'engager en de grandes dépenses". (*Cor. gén.*, VIII, 76.) Ce fut sans doute pour cette raison qu'il abandonna son projet de fortifier Toronto. (*Ibid.*, IX, 42.)

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrit au ministre : " J'envoye à Mgr un mémoire particulier de l'estat des affaires et de ce que je crois nécessaire pour la guerre et pour la seureté du pays." (*Ibid.*, VIII, 200.)

Le 16 novembre 1686, M. de Champigny écrit au ministre : " Monsieur le marquis de Denonville vous envoye, Monsei-

gneur, un mémoire des raisons indispensables qu'il a de faire la guerre aux Iroquois l'année prochaine."[1] (*Ibid.*, 326.)

Evidemment, c'est du mémoire du 8 novembre 1686 que parlent ces deux lettres.

Le 30 mars 1687, le roi envoie à MM. de Denonville et de Champigny une dépêche dont le texte n'est pas dans la *Correspondance générale*, aux Archives du Canada, pour la raison expliquée plus haut.[2] Les *N. Y. Colonial Documents* en ont publié des extraits, dont je détache les passages suivants : " His Majesty has approved the conduct observed by said Sieur de Denonville towards the Iroquois, and the measures he has commenced adopting in order to place himself in a position to wage war against them with advantage...

" His Majesty has approved of Sieur de Denonville's calling the Iroquois nations at Cataracouy, so as to effect the withdrawal of Father Lamberville, and in case this has not been accomplished, it is necessary to adopt measures to prevent his remaining exposed to the fury of the Savages...[3].

" His Majesty has seen the memoir sent by the said Sieur de Denonville respecting the measures he has adopted, and the orders he has issued, for the next campaign, of which He has approved, and doubts not but success commensurate to his expectations will follow... He expects to learn, at the close of this year, the entire destruction of the greatest part of those Savages. And as a number of prisoners may be made, who His Majesty thinks can be employed in the galleys, He desires him to manage so as to retain them until there be vessels going to France. Any who will have heen captured before the sailing of those vessels can even be sent by the return of his Majesty's ships which will convey the troops." (*N. Y. Col. Doc.*, IX, 322, 323, 324.)

Le 8 juin 1687, quelques jours avant son départ pour Cataracoui, M. de Denonville écrit au ministre qu'il a reçu les

(1) Des extraits en sont publiés dans la *Col. de mss.*, vol. I, p. 271. — (2) Les Archives de Québec paraissent en avoir des extraits. Premier rapport de M. Langelier, p. 75 ; *Col. de mss.*, I, 394. — (3) Cette recommandation à l'égard du père Lamberville a évidemment trait au mémoire du 8 novembre 1686, qui est approuvé dans cette dépêche.

dépêches du 30 mars 1687, que les troupes sont arrivées de France, et qu'il s'occupe de l'organisation de l'expédition. "Je me suis avancé, continue-t-il, pour disposer tout pour nostre marche et pour diligenter les réponses que j'atendais des Iroquois par les pères de Lamberville ; le cadet est arrivé seul avec des lettres de son frère aisné... Tout cela me fait craindre que le pauvre père n'ayt de la peine à se retirer d'entre les mains de ces barbares, ce qui m'inquiete fort." (*Cor. gén.*, IX, 32.)

Parlant d'un manifeste au peuple, où il expose les motifs qui l'ont engagé à faire la guerre, il dit qu'il n'a été publié, avec le mandement ecclésiastique qui l'accompagnait, "que dans le temps qu'il a fallu assembler tout le monde... Je suis bien ayse de ne rien faire dont vous n'avez connaissance, soit après l'avoir fait ou avant de le faire. (*Ibid.*, 32.)... Par les dernières lettres que j'ay eu l'honneur de vous escrire le mois de novembre de l'année dernière, je vous ay rendu un compte assez exact des affaires du pays." (*Ibid.*, 33.)

Plus loin il ajoute : "J'ai toujours publié que je n'allois qu'à l'assemblée générale projettée à Cataracouy, où je ne voulois pas être insulté, ny moqué. J'ai toujours tenu ce discours jusque au temps de la marche, que j'ai cru devoir publier le manifeste accompagné du mandement." (*Ibid.*, 36.)

Il faut bien observer que dans cette dépêche comme dans les autres, il ne dit pas un mot d'un festin à donner aux Iroquois à Cataracoui Il informe cependant la cour qu'il a convoqué ces sauvages pour conclure une paix générale, et l'on savait à la cour que le règlement de ces affaires était toujours couronné d'un festin. Un petit nombre prirent l'invitation au sérieux, car le gouverneur Dongan ne cessa de leur crier durant l'hiver de 1687 que c'était un piège. C'était le rapport que plusieurs Français lui avaient fait, entre autres probablement Berthé de Chailly. (*Rochemonteix*, III, 615 ; *Cor. gén.*, VIII, 18.)

Le 16 juillet 1687, M. de Champigny écrit au ministre que l'armée partit de Montréal le 11 juin sous M. de Denonville, et qu'il l'accompagna pendant trois jours ; puis il prit les devants soutenu d'une escorte de trente hommes et se rendit droit au

fort Frontenac, où il y avait une forte garnison sous le commandement de d'Orvilliers.[1] " Pendant que j'y estois, dit-il, on y areta un bon nombre de Sauvages iroquois qui étoient aux environs, crainte qu'ils donnassent avis de la marche *et pour affoiblir d'autant nos ennemis.*" (*Cor. gén.*, IX, 53.)

M. de Champigny ne resta au fort que deux jours, puis il repartit pour Québec où il voulait arriver avant le départ des vaisseaux du roi, qui avaient transporté les troupes.

En descendant, il rencontra M. de Denonville à la Galette, à 25 lieues au-dessous de Cataracoui ; mais il ne raconte pas ce qu'il lui rapporta. (*Ibid.*, 54.)

Puis il continue : " Je receus hier une lettre de M. de Denonville de Cataracouy du 3 de ce mois qui me donne avis qu'il m'envoie cinquante Iroquois pris proche ce lieu-là, pour les faire passer en France dans les navires du Roy conformément à vos ordres... (*Ibid.*, 56.)

" Nous avons d'autant plus de sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise que jusqu'à présent les Iroquois ne nous ont pas paru en être avertis, la demeure du P. Lamberville avec eux leur ayant osté tout soupçon. " (*Ibid.*, 58.)

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrit au ministre : " Vous m'avez ordonné de vous envoyer les prisonniers que nous ferions. " Il ajoute qu'il n'a pu envoyer que ceux qu'il a pris à Cataracoui. (*Cor. gén.*, IX, 99.)

En examinant cette page d'histoire, je passe sous silence les exploits de M. de Denonville et de son armée aux villages des Iroquois situés au sud du lac Ontario, après le départ de Cataracoui, comme étant peut-être permis par le droit de la guerre tel qu'il était compris à cette époque en Amérique.

Il est impossible de lire ces pages de la correspondance officielle, sans arriver à la triste conclusion que le coup de Cataracoui, conçu par le marquis de Denonville et exécuté par lui-même, ou d'après ses ordres, a reçu une sorte de sanction préalable de la part de la cour de France, non pas dans tous ses

(1) M. de Denonville écrit au ministre le 6 novembre 1687 qu'il " a fait faire des murailles à Cataracouy ". (*Cor. gén.*, IX, 8.)

détails, mais dans ses principaux traits et résultats. M. de Denonville, dans ses lettres et ses mémoires, ne parle pas de festin, il est vrai ; cette idée, probablement, ne lui est venue que plus tard, lorsque M. de Champigny partit pour Cataracoui avec ses soldats, comme étant le plus sûr moyen d'attirer les Sauvages au rendez-vous donné par le P. de Lamberville ; il craint même qu'ils ne s'y rendent qu'en petit nombre.

Il représente au ministre qu'il a convoqué, par l'entremise de ce missionnaire en qui elles avaient une confiance illimitée, "toutes les nations iroquoises pour parler de nos affaires au printemps prochain à Cataracouy" ; que son but principal "est de les attirer". Etait-ce pour "conclure une paix générale", ainsi qu'il le dit au P. de Lamberville et le répète dans son journal du mois d'octobre 1687 et d'autres documents ? Non, c'était pour les anéantir. Il ne cesse de dire au ministre qu'il faut faire la guerre l'an prochain ; mais c'était son secret et celui de ses supérieurs et de ses intendants et commandants. Le pauvre P. de Lamberville lui-même ne connaît rien "de nos desseins" ; il refuserait en effet d'être l'instrument coupable du gouverneur. Il a fait renvoyer son plus jeune frère afin de ménager son salut. Cependant, les événements subséquents ont démontré qu'il ne s'enfuit pas et qu'il faillit être rôti tout vif. Ce ne fut qu'à la grande estime dont il jouissait auprès de ces sauvages qu'il dût la vie. Bien plus humains que les Européens civilisés, ils se contentèrent de le chasser de leurs villages, sans lui faire de mal.

Et puis la cour de France, qui, sans être généreuse à l'égard des perfides Iroquois, pouvait au moins être juste, approuve le mémoire du gouverneur à temps pour qu'il sache à quoi s'en tenir sur ses intentions, avant de s'aventurer dans cette expédition, aussi gauchement exécutée que mal conçue. Elle lui en laisse les détails, mais il devra "prendre une conjoncture favorable pour les attaquer au dépourveu". Sa Majesté, au lieu de lui défendre de tourner une réunion de paix en un acte de guerre, au mépris non seulement de la parole donnée, mais aussi du droit des gens et des coutumes de ces barbares, déclare

qu'elle " se remet à luy de faire sur ce sujet ce qu'il estimera de plus convenable ". Puis elle conclut qu'il " est nécessaire de prendre de bonnes mesures pour exterminer promptement cette nation ".(1)

Ce fut probablement en recevant ces instructions, que M. de Denonville et M. de Champigny eurent l'idée d'un festin, ne doutant pas que ce plan ne réussît mieux. Le sort des prisonniers n'était pas laissé à son choix ; ses instructions, souvent répétées, étaient de les envoyer aux galères de France ; et il nous dit qu'il les a exactement suivies. Ce ne fut que lorsqu'ils pourraient lui être utiles, qu'il garda quelques prisonniers au pays. (*Cor. gén.*, IX, 100.)

Ces propositions de paix, cette " assemblée générale ", pour me servir de l'expression de M. de Denonville, n'avaient rien que de naturel, car la guerre entre les Iroquois et les Français, sauf quelques attaques contre les Illinois et les Miamis, leurs alliés, sur quelques points éloignés des Pays d'en haut, n'était pas commencée. Aucun acte d'hostilité ne fut commis dans les limites du gouvernement du Canada proprement dit, avant la fin de l'été de 1687, après le fameux coup de Cataracoui. M. de Denonville ne cesse de répéter qu'il ne commencera la guerre contre les Iroquois qu'en 1687. Il la commença par un crime. Le résultat fut une guerre atroce de dix ans, le massacre de centaines de soldats et d'habitants, la destruction de presque toutes les paroisses de l'île de Montréal et des environs. Pour comble de malheur, la guerre éclata sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'invasion de l'Angleterre par le prince Guillaume d'Orange. Dès le 14 juillet 1689, la nouvelle en était répandue dans toute l'Amérique. Les Iroquois, alliés des Anglais, munis d'armes et de munitions, devinrent plus audacieux. Bref, à l'automne de 1689, tout, sans excepter

(1) Sir James Le Moine est d'avis que parmi les plus tristes tragédies de l'histoire sont : la dispersion projetée des habitants de la Nouvelle-York, 1689, le massacre de Glencoe, 1692, et la dispersion des Acadiens, 1755. (*Mém. Soc. roy.*, IV, 71.) Deux de ces exemples ont quelque ressemblance avec le coup de Cataracoui, 1687, savoir : le massacre de Glencoe et la dispersion des Acadiens, parce qu'ils furent aussi le résultat du dol et de la fraude. La trahison de Cataracoui est encore plus odieuse puisqu'elle fut commise en pleine paix.

l'honneur, paraissait perdu dans la colonie de la Nouvelle-France, qui était devenue l'objet du mépris même des Sauvages, ses alliés. Son sauveur fut le comte de Frontenac. En 1693, il était proclamé "père du peuple, conservateur de la patrie". (*Cor, gén.*, XII, 411.)

CHAPITRE QUATRIÈME

LE MASSACRE DE LACHINE[1]

DÉPÊCHES DE M. DE CHAMPIGNY ET DE M. DE CALLIÈRES. — LETTRES DE M. DE GLANDELET. — RÉCIT DE M. DE LA POTHERIE. — LE BARON DE LAHONTAN. — L'ABBÉ DE BELMONT. — LES NOMS DES VICTIMES. — LES MORTS ET LES PRISONNIERS.

Lorsque le *Lake St. Louis* a été écrit, je n'avais de pièces justificatives que la relation de M. de Catalogne, la lettre de M. de Frontenac du 15 novembre 1689 et les régistres de Lachine, dans lesquels j'ai puisé largement. Les volumes de la *Correspondance générale*, qui ont été envoyés à Ottawa depuis, en contiennent plusieurs autres qui n'ont jamais été publiées. Je crois devoir en reproduire quelques unes, ainsi que les mémoires des contemporains. Ils établissent jusqu'à quel point diffèrent les témoignages des personnes qui étaient sur les lieux.

M. DE CHAMPIGNY, 1689 :

"Monseigneur... Je laisse à M. de Denonvillle[2] de vous informer comme la teste de l'Isle de Montréal fut attaquée le cinquième du mois d'Aoust par un parti de quinze cent Iroquois, qui n'ayant osé attaquer nos forts, désolèrent la campagne, mirent le feu partout, tuèrent et amenèrent hommes, femmes et

(1) *Lake St. Louis*, 111 à 135. — (2) Il repassait en France.

enfants sur plusieurs desquels ils exercèrent des cruautés inouies et qui font oreur à y penser seulement. Depuis ce temps là, ils nous ont attaqués en plusieurs endroits par de petits partis qui nous ont tué et enlevé quelques hommes et quelques femmes ; on n'a pas manqué de courir après au commencement d'octobre. Les Srs Dulhut et Mantet, avec vingt-huit cadets Canadiens ayant esté attaquéz par les ennemis sur un lac, ils les repoussèrent avec tant de bonheur que sans perdre aucun des leurs, ils en tuèrent dix huit et en prirent trois qui ont été brulez par nos sauvages." (*Cor. gén.*, X, 389, 566.)

M. DE CALLIÈRES, 1690 :

" Il faut réduire les Iroquois par la force, autrement ils affameront les habitants en les empeschant de semer et de faire la moisson, en bruslant leurs bleds avec leurs maisons, comme ils l'ont fait au mois d'Aoust dernier, qu'ils ont tué cent cinquante français, après avoir fait souffrir des tourments horribles et bruslé toutes les habitations, depuis la pointe de l'Isle de Montréal jusqu'à une lieue de Villemarie." (*Cor. gén.*, XI, 255.)

M. DE CHAMPIGNY, 1691 :

" Nous venons d'apprendre par un canot que M. de Callières a envoyez que les huit cens Iroquois dont nous étions menacez avaient paru et s'estoient disperscés en plusieurs bandes aux environs de Montréal nord et sud, que trois à quatre cens avaient entré au bas de l'isle de Montréal et y avaient bruslé vingt cinq maisons où heureusement il ne s'étoit trouvé qu'un homme et deux femmes, qui ont été tuez ou fait prisonniers. Les précautions de M. de Callières ont garanti un nombre considérable de personnes qui estoient dans ces endroits, ainsy que leurs grains, meubles et bestiaux, qui ont été resserez dans les forts. Nous ne savons pas encore où les autres donneront, estans dans les bois et maistres d'attaquer où ils souhaiteront, n'estant guères possible avec le peu de troupes qu'il y a en ce pays de garder les trois principaux endroits et les forts et de

marcher contre eux en campagne. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est la difficulté de continuer à faire les semences dans les pays d'en hault au dessus des Trois-Rivières où on ne fesait que commencer et de n'avoir icy que fort peu de munitions de guerre. Vous jugez donc bien, monseigneur, de quelle importance il est d'estre secourus de troupes, de vivres et de munitions. Je suis réduits à faire fondre les goutières des maisons et les poix de plomb pour en faire des balles. M. Gaillard qui s'embarque vous expliquera tout ce que vous souhaiterez scavoir, ayant une entière connaissance de l'estat de ce pays. Je le charge d'un mémoire que j'ay fait sur toutes les affaires afin qu'il ayt l'honneur de vous entretenir en vous le fesant voir ; il est informé comme moy de tout ce qu'il contient, et vous y pouvez avoir, en tout ce qu'il vous dira, une entière confiance, estant plein d'intégrité et d'honneur." (*Cor. gén.*, XI, 400.)

M. DE GLANDELET, 1689 :

Prêtre du Séminaire de Québec, écrivait le 15 novembre 1689, à l'occasion du massacre de Lachine, que les Iroquois "ont tué, emmené captifs, brulé et fait des cruautés inouïes à plus de trois cents Français, étant venus fondre au nombre de quinze cents le 15 août dernier, sur les extrémités de l'ile de Montréal, où les MM. de Saint-Sulpice ont leur séminaire, s'étant répandus en chaque maison le long de cet espace de chemin, sans qu'on s'en donnât garde." (*Henri de Bernières*, par l'abbé Gosselin, 126.)

M. DE LA POTHERIE, 1698 :

presqu'un contemporain, dit : "Messieurs de Saint Sulpice, qui sont les curez primitifs, ont une grande église de pierre de taille. Messieurs d'Urfé et de Quelas[1], familles illustres, ont jetté les premiers fondements de l'établissement de cette Communauté, qui a été gouvernée dans la suite par des personnes

(1) d'Urfé et de Queylus.

de qualité. Le revenu qu'ils tirent de cette Isle est assez considérable ; il le seroit encore d'avantage si le quartier de la Chine, qui en fait la plus belle côte, n'avoit pas été ruiné tout-à-coup par douze à quinze cens Iroquois qui vinrent y faire une irruption en 1689, dans le temps que l'on croyait qu'ils venoient demander la paix. Rien ne fut plus touchant ; ils brûlèrent cinq lieues de pais, ils passèrent au fil de l'épée[1] tout ce qu'ils trouvèrent, nous perdîmes plus de mille hommes, ils ouvrirent le ventre des femmes enceintes dont ils mangèrent les enfans, & en firent crever d'autres avec de la poudre." (*Hist. de l'Am., Sept.*, I, 340.)

Plus loin, page 343 :

" La maison de Mr. l'abbé de Bellemont, de la maison de saint-Andé en Dauphiné, qui est à un quart de lieue de la Ville est un des plus beaux endroits du pais. Il est de la Communauté de Saint Sulpice. Il a dépensé plus de cent mille francs à former une Mission d'Iroquois, qui ont quitté leur pais pour adorer le vrai Dieu. Il en est le père et le soutien ; sa maison est un fort de pierre à quatre bastions ; il a une chapelle de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large, dont les murailles sont revêtues d'un lambris, sur lequel il y a plusieurs ornemens, comme d'Urnes, de Niches, de Pilastres & de Pieds-d'Estaux, en façon de marbre rouge vené de blanc. Les cabanes des Iroquois qui sont plus de cent vingt, joignent le Fort, & sont entourez de palissades. Mr de Bellemont qui scait parfaitement bien leur langue, les instruit lui-même ; il leur fait un catechisme les jours ouvriers après qu'ils ont entendu la Messe de grand matin. Ils se rendent le soir à la Chapelle, où ils font la prière en commun ; ils chantent les jours de Féte la Grande Messe et les Vêpres en leur langue ; il emploie tout son bien à l'entretien de cette mission, qu'il a partagée en deux. L'autre moitié qui est de cent soixante personnes, est à quatre lieues de la Ville, du côté du Nord. Les Chefs s'aperçevant que le libertinage commençoit à corrompre les mœurs des jeunes Guerriers,

(1) La Potherie fait sans doute allusion au tomahawk, car les Sauvages, bien qu'armés de fusils et de pistolets, ne portaient pas l'épée.

par la proximité de la Ville, où ils s'amusoient à boire à l'excès, engagèrent, il y a un an, Mr de Bellemont de faire une seconde Mission au Saut au Recollet, où les plus libertins demeurent, dont un Ecclésiastique prend le soin." (*Ibid.*, 340.)

LE BARON DE LAHONTAN, 1689 ;

Un contemporain, écrivait le 28 Septembre, 1689 : "Ils débarquèrent au bout de l'Ile au nombre de douze cens Guerriers, qui brulèrent et saccagèrent toutes les habitations. Ils firent un massacre épouvantable d'hommes, de femmes et d'enfans. Madame de Denonville, qui se trouvoit alors avec Monsieur son époux à Montréal, ne s'y croyoit pas trop assurée ; la consternation étoit générale, car on craignoit extrèmement l'approche de ces Barbares, qui n'étoient qu'à trois lieues de Montréal. Ils bloquèrent deux Forts, après avoir brûlé toutes les habitations d'alentour. Cependant, Mr. de Dononville y envoya un détachement de cent Soldats avec cinquante Sauvages,[1] ne voulant pas faire sortir de la Ville un plus grand nombre de combattans ; mais ceux-cy fûrent tous pris ou taillez en pièces, car il ne s'en sauva que douze sauvages, un soldat et Mr. de Longeuil, commandant de ce détachement, qui après avoir eu la cuisse cassée, fut emporté par ces douze alliez ; les autres officiers, à scavoir les Sieurs de la Raberre, Saint Pierre, Denis, la Plante et Ville-Denté, furent pris. Ces Barbares désolèrent presque toute l'Ile et ne perdirent que trois des leurs, lesquels, après s'être bien enyvrez du vin qu'ils trouvèrent aux habitations, furent attirez dans un Fort[2] par un vacher Canadien qu'ils tenoient esclave depuis quelques années. Dès que ces Iroquois infortunez furent dans ce Fort, on les jetta dans une cave, afin qu'ils cuvassent leur vin, mais s'étant éveillez, ils se repentirent sans doute d'en avoir tant bû. Ils se mirent aussitôt à chanter, et lors qu'on vint pour les lier et les amener au Montréal, ils se saisirent de quelques bâtons qu'ils trouvèrent dans cette cave, et se deffendirent avec tant de vigueur et

(1) Catalogne dit 50 soldats et 30 sauvages. — (2) Le Fort La Présentation.

d'intrépidité qu'on fut obligé de les tuer à coup de fusil dans le lieu même..... Les Iroquois avoient brûlé toutes les Plantations et égorgé des milliers[1] de François ; le laboureur étoit assommé dans son champ ; le voyageur étoit enlevé dans ses courses, et le marchand ruiné par le manque de com e, la famine désoloit tout le monde, la guerre faisoit aban ner le pais ; en un mot la nouvelle France alloit infailliblement périr, si ce Gouverneur n'eût fait la paix avec ces barbares, de la manière que je vous l'ai expliqué à la fin de ma cinquième lettre. (tome 1er., p. 193.)

M. L'ABBÉ DE BELMONT, encore un contemporain :—

" Enfin, le 24 août, au milieu de la nuit, les 1400 Iroquois passèrent le lac St. Louis dans une tempête de grêle et de pluie. Ils se placèrent par pelotons, en corps de garde, à toutes les maisons, durant sept lieues et commencèrent un massacre général d'hommes, de femmes et de maisons.

" (Suit une liste de noms, la plupart indéchiffrable

" La nouvelle de cet étrange massacre arrive ; M. arquis fait partir M. de Vaudreuil avec 300 hommes qui arrivèrent à leur camp au haut de l'Isle, où on les trouva presque tous saouls. C'était là une belle occasion d'en tuer cinq ou six cents, et ravoir les prisonniers ; mais par une conduite dont je laisse le jugement à d'autres, il défendit de tuer, disant qu'il avait des ordres contraires. On en prit pourtant trois dans le fort de la Présentation qu'on assomma dans la cave.

" Il se sauva un chirurgien du Lac des Iroquois qui dit que le père Milet avait été pris, attiré par les Iroquois pour confesser un chrétien moribond.

" M. le Comte ramena le parti au fort Roland. Le lendemain, 5 août, un gros parti descendit de leur Camp au haut de l'Isle et se vint poster entre le fort Roland et celui de l'Eglise de Lachine, partie dans le bois, partie au bord des blés qui étoient hauts, s'envoyant du secours selon le besoin par les sentinelles posées sur les arbres.

" L'Arabelle, capitaine réformé, fut commandé pour amener

(1) " Centaines " eut été plus vrai.

LE FORT DE LA MONTAGNE. Vue prise vers 1854.

(Voir pages 14, 15, 46.)

40 hommes de renfort à M. de Vaudreuil, M. le Marquis restant pour garder la ville où étoit sa femme et sa famille. A L'Arabelle se joignit une troupe du Sault et de la Montagne ; mais les Iroquois, laissant les Sauvages, tirèrent sur le gros des soldats dont ils mirent la plus grande partie par terre, et se jetèrent sur L'Arabelle qu'ils prirent avec La Plante et Villedonné. Sept Sauvages du Sault, voyant cette déroute, voulurent gagner le fort de l'Église où étoit M. d'Ollier (Dollier de Casson), mais comme ils étaient vieux et lassés, ils furent tous tués *à la montée* du moulin ;[1] la face de Lahaie eut des coups de sabre et il fut détruit.

" Après cette victoire complette, cette malheureuse troupe de prisonniers essuya toute la rage que la vengeance la plus cruelle peut inspirer à des sauvages. Elle fut transportée au delà du lac St. Louis par l'armée victorieuse qui fit, en passant le Lac, 90 cris, pour marquer le nombre de prisonniers qu'ils avoient, disant : on nous a trompés, Ononthio ; on te trompe aussy. Etant abordés, d'abord, ils allumèrent des feux, plantèrent des poteaux, firent brusler cinq Francois, firent rôtir six enfants et d'autres griller sous les cendres et les mangèrent. Ils emmenèrent les autres pour être immolés au gré de leur vengeance, à Onnontagué, où on les fit promener longtemps sur un chemin de charbons ardents.

"Peu de temps après, la peur s'étant emparée des Sauvages, on fit venir demeurer en ville tout le village du Sault, avec leur blé qu'on mit sous les voûtes de l'Eglise.

" On envoya des ordres à Katarakouy que la garnison abandonna ; et l'on fit sauter les bastions et les courtines en partie et au commencement d'octobre M. de Frontenac vint reprendre le gouvernement.

" MM. Du Luth et Mantet donnèrent le plus beau combat qui se doit donné de cette guerre. Vingt sept Sounontouans contre environ antant de Francais furent découverts et rencon-

(1). Cette montée qui servait de route aux habitants de la côte Saint-Paul pour se rendre à l'Eglise, fut fermée il y a une dizaine d'années, après que le gouvernement féderal eût ouvert une nouvelle voie de communication sur la berge sud du Canal Lachine.

trés dans le lac des Deux Montagnes. M. Du Luth fit mettre ses canots à la queue l'un de l'autre, et eut l'adresse de mettre le soleil aux yeux des Iroquois et commanda à ses gens d'essuyer le feu annemi. Ils ne blessèrent personne ; alors M. Du Luth commande de prendre chacun le sien, se mettant en travers et en flanc, ce qui s'exécuta si heureusement que tous tombèrent dans le Lac blessés, hors deux, dont un fut bruslé sur le champ par les Algonquins, l'autre à la Montagne par ordre de M. Denonville.

"Le 15 novembre, les Iroquois firent encore un horrible massacre dans un jour de pourdrerie à Lachenaie où ils massacrèrent la nuit vingt Francois, dont ils dispersèrent les membres et les boyaux sur la neige." (*Hist. du Canada*, 29 à 31.)

LES NOMS DES VICTIMES.

M. l'abbé de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice de Montréal, de 1681 à 1732, et son supérieur pendant plusieurs années, donne une liste des victimes du massacre de Lachine de 1689 dans son *Histoire du Canada*, dont le manuscrit fut déposé aux archives coloniales à Paris. La Société historique de Québec en fit faire une copie qu'elle publia en 1840 ; mais la liste des victimes fut omise, la copiste l'ayant trouvée indéchiffrable ; il se contenta d'écrire ce que le lecteur vient de lire : "Suit une liste de noms, la plupart indéchiffrables." J'ai profité de la présence de M. Edouard Richard à Paris, où il continue ses recherches historiques pour le bureau des Archives canadiennes, pour lui demander de voir le manuscrit et de le transcrire aussi fidèlement que possible, ce qu'il eut la complaisance de faire en novembre dernier. Il le trouva à la Bibliothèque Nationale, au volume, 13,516 (1265). "Le résultat de mes recherches, m'écrit-il, ne vous donnera probablement pas la satisfaction que vous en attendez, d'abord parce que cette partie du manuscrit, écrite d'une autre main que le manuscrit, est à peu près indéchiffrable, ensuite, parce que la liste des noms est loin d'être complète. Avec un *fac-simile* de cette liste, il vous sera peut-être possible de tout reconstituer."

C'est en effet ce que je réussis à faire, sans trop de difficulté, à l'aide du *fac-simile* à la main qu'il m'envoya, et grâce à la pleine connaissance que j'avais acquise de la population de Lachine à cette époque. La plupart des noms sont clairement lisibles ; d'autres sont plus ou moins complets ou obscurs, suivis en quelques cas de mots abrégés ou de mauvaise orthographe ; d'autres enfin, au nombre seulement de deux ou trois, sont absoment incompréhensibles. Sur vingt-sept lignes de cette feuille, j'ai pu en mettre vingt-trois au clair. Voici donc comment je lis cette liste. Elle commence par la note suivante, qui est très lisible : " Le 8 août, enfin, au milieu de la nuit, les 1600 Iroquois passèrent le lac Saint-Louis d'un temps de tempeste, de grelle et pluye ; ils se placèrent par pelotons en corps de garde à toutes les maisons durant 7 lieues, et commencent un massacre général d'hommes, de bêtes et de maisons." Cette note se trouve au texte imprimé, mais la date du massacre est du 24 août. Puis, viennent les noms, un par ligne, et dans l'ordre suivant :

1. " Jean Paré,[1] son enfant de 3 ans," très lisible.

2. " Gaudin, sa fille de 2 ans," lisible.

3. Une ligne contenant quelques lettres et syllabes illisibles, au bout desquelles on découvre le nom de " Pérusso."

4. " Jean Fournier," clair, suivi d'un mot non intelligible.

5. " Jean Faguret, massacré," très lisible.

6. " Jean Michau, sa femme et enfants," assez confus.

7. " Noël Plessis, brulé," très lisible.

8. " Noël (nom de famille omis) sa femme," le reste indéchiffrable.

9. " Canaple, sa femme tête coupée," très lisible.

10. " Pierre " nom de famille incertain, probablement " Barbarin," puis " sa femme et enfans."

11. Nom incertain, probablement Jean Michel, " sa femme, une fille, 8 enfans," lisible.

12. " Simon Davo, sa femme, les mamelles enlevées 3 enfants," assez clair.

(1) Ancêtre des Paré de Lachine.

13. " Vincent Alix, sa femme, deux enfants," très lisible.

14. " Michel Presso, la femme enceinte éventrée," très lisible.

15. Ligne obscure, au milieu de laquelle on lit le nom " Huguet, fille de," probablement, trois ans.

16. " Mathias Chatauto, sa femme, 2 enfants." très lisible.

17. " Réné Chartier, tête coupée, la femme, fils et fille brulé," très lisible.

18. " Jean Reno," très lisible.

19. " Alexandre," tout court, mais très lisible.

Suit au bas de la feuille la note suivante, nettement écrite :

" 80 personnes, 30 maisons toutes les bêtes." Ce chiffre de " 80 persones " diffère de celui du texte où M. de Belmont fixe le nombre total des personnes enlevées à 90, y compris sans doute les prisonniers de Lachenaye et ceux de La Rabeyre. Le chiffre de 80 doit comprendre toutes les victimes de Lachine, même les prisonniers qui s'échappèrent.

Cette liste, écrite d'une main étrangère, a dû être faite l'année même du massacre, et longtemps avant la composition de l'*Histoire du Canada*, vers 1713, par M. de Belmont, car j'y trouve les noms de personnes qui figuraient à Lachine dès l'année 1690. Ainsi, nous voyons Jean Fournier plaider à Villemarie, en 1690 et 1691, contre Jean Millot, propriétaire du fort Rémy (*Jug. et Dél.*, III, 529 et 1024). En 1690 et après, Jean Paré, Mathias Chatauto et Gaudin portaient des nouveaux nés aux fonts baptismaux de Lachine.

Cette liste comprend donc non seulement les morts sur la place, mais aussi les prisonniers délivrés ou massacrés. Elle est d'ailleurs conforme, à bien des égards, à celle que les registres de Lachine nous ont transmise et que j'ai reproduite au *Lake St-Louis*, page 126. J'y trouve aussi les noms de plusieurs prisonniers massacrés, que j'ai indiqués à la page 134, et même quelques noms nouveaux.

Les noms de Jean Fagueret dit Petitbois, Jean Michau et ses enfans, Noël Charmois dit Duplessis, Marie Cadieu, épouse d'André Canaple dit Valtagagne, Périnne Filastreau, épouse de

Simon Davaux dit Bouterain et deux enfans, Vincent Alix, sa femme et une partie de leurs enfans, et René Chartier et deux enfans, sont inscrits aux registres de Lachine comme ayant été tués sur la place même. Il manque cependant à la liste de M. de Belmont les noms d'André Danis dit Larpenty, du panis esclave de René Chartier, et enfin de Madeleine Boursier dit Lavigne, qui se trouvent aux registres de Lachine. On ne peut pas même supposer qu'ils ont été écrits sur les trois lignes en partie "indéchiffrables", car ce qu'il en reste de lisible indique d'autres noms, deux commençant par les noms de baptême "Noël" et "Pierre". M. Rémy, qui desservait la paroisse de Lachine depuis 1680, nous dit d'ailleurs que "l'inhumation solennelle des ossements de ceux qui furent tués à cette occasion fut faite en 1694". Il prend la peine de mentionner les noms de ceux dont il n'a pu retrouver les restes, "le feu ayant consumé la chair et les os," par exemple, de Vincent Alix et sa famille et de René Chartier, qui ne fut inhumé que le 23 mai 1701. Il faut donc conclure du témoignage de M. Rémy, toujours si remarquable pour sa précision, que la femme de "Michel Presso" (Préseau dit la rivière Chambly), indiquée sur la liste de M. de Belmont comme ayant été "éventrée", ne le fut qu'après avoir été faite prisonnière et en dehors de Lachine.

La liste de M. de Belmont comprend bon nombre de prisonniers, tant ceux qui furent mis à mort que ceux qui s'échappèrent ou furent rachetés. Nous avons signalé plus haut les noms de Jean Paré, Jean Fournier, Mathias Chateauteau dit Massias, Pierre Gaudin dit Chatillon, et à ces noms l'on peut ajouter celui de René Huguet qui, avec deux autres habitants, fut tué par les Iroquois le 21 juin 1691, "après le soleil levé en allant cercler leur blé", et de Barbe Perrin, son épouse, qui, le 31 décembre 1696, épousait Jacques Arrivé dit De l'Isle. S'ils ont été faits prisonners — ce qu'il est difficile de nier en face de la liste de M. de Belmont[1]—ils ont dû s'échapper peu de temps après avoir été pris.

(1) Le registre de Lachine du 27 juillet 1694 établit que Barbe Perrin avait été prisonnière. (*Lake St. Louis*, 112, 133.)

Il n'en est pas ainsi des prisonniers Pierre Barbarin ou Barbary, sieur de Grandmaison, André Canaple dit Valtagagne, Simon Davaux dit Bouterain, Marie Marchesseau, femme de Jean Michau, Pierre Pérusseau et sa femme, Marie Le Roy ; Michel Presseau et sa femme, Marie Chausy ; Marguerite de Lorme, épouse de René Chartier ; Jean Renault et sa femme, Louise Garnier, et Alexandre Truial, qui était le seul habitant de Lachine portant le nom d' "Alexandre", tous inscrits sur la liste de M. de Belmont. Ils ont dû trouver la mort en captivité. Nous savons au juste que la femme de Pérusseau et celle de Préseau furent massacrées, et l'on peut raisonnablement conclure que les autres eurent le même sort, car après le massacre de Lachine leurs noms disparaissent des registres. A l'inhumation de Marie Madeleine Boursier, le 31 octobre 1694, le registre de Lachine constate qu'elle est fille de "deffunct Jean Boursier et de deffuncte Marthe Thibodeau". Au mariage de Pierre Barbary ou Barbarin le 18 octobre 1701, le registre de Lachine déclare qu'il est fils "des défunts Pierre Barbary et Marie LeBrun". Notre liste des prisonniers tués, pages 134 et 135 du *Lake St. Louis*, doit être augmentée des noms suivants : André Canaple dit Valtagagne ; Marie Marchesseau, épouse de Jean Michau ; Michel Préseau et sa femme ; Marguerite de Lorme ; Jean Renault et Alexandre Truial. Ce Jean Renault doit remplacer Antoine Renault et sa famille qui vivaient en 1691. Mgr. Tanguay indique cependant cette famille comme disparue, puisqu'il n'en fait plus mention après le massacre. Pareillement à l'égard de Jacques Morin, qu'il indique dans son livre, *A travers les Registres*, page 83, comme vivant à Montréal en 1699.[1] Le nombre des prisonniers de Lachine, qui périrent en captivité, serait donc de 44 ; le nombre total n'a pas dû dépasser le chiffre de 50 mentionné à la page 129 du *Lake St. Louis*.

Ce serait une grande erreur de supposer que les Sauvages massacraient tous leurs captifs. Leur soif du sang une fois

(1). Ces omissions ont engagé l'auteur à parcourir de nouveau les registres de Lachine jusqu'à l'année 1725 ; mais il n'a pu relever une seule autre omission.

apaisée par le supplice ou le festin de quelques victimes, les autres étaient épargnées et adoptées, vivant avec eux et comme eux. Mgr Tanguay donne les noms d'une vingtaine d'Anglais captifs des Sauvages alliés des Français, qui furent rachetés ou échangés. (*A travers les Registres*, 98 à 108.) Les volumes de la *Correspondance générale* que je viens de parcourir établissent qu'un grand nombre de prisonniers français réussirent à retourner au pays. Citons quelques exemples à part ceux que nous avons signalés plus haut et au *Lake St. Louis*, pages 130, 131, 133.

Dès 1691, les Agniers renvoyèrent tous leurs prisonniers français. (*Cor. gén.*, XI, 107.)

L'année 1692 vit le retour de quelques prisonniers soldats, également celui de deux officiers réputés morts, de trois prisonniers délivrés vers Cataracoui dans un combat sous Beaucourt, de douze prisonniers français délivrés dans un combat au Long-Sault, et enfin de six autres qui se sauvèrent. (*Ibid.*, XII, 5, 75, 153, 160.)

En 1693, Pierre Payet dit Saint-Amour, caporal de M. de Lamothe, fait prisonnier en 1690 à la Pointe-aux-Trembles, obtint sa liberté. (*Reg. de la Pointe-aux-Trembles*), et le sieur de St-Michel, pris au Long Sault en 1692, s'échappa des Iroquois qui se préparaît à le bruler. (*Cor. gén.*, XII, 405, 542.) La même année, un Français prisonnier, étant à la chasse avec sept Iroquois et deux femmes, assomme les hommes à coups de hache, pendant qu'ils étaient endormis, et s'enfuit aux Outaouais, accompagné des deux femmes. (*Ibid.*, XII, bis, 543.)

En 1694, le Père Millet fut ramené à Québec avec 15 captifs français. (Lettre du P. de Lamberville, 23 janvier 1695, (*Rochemonteix*, III, 615.) Jacques Richaume, de Repentigny, captif en 1694 est plus tard racheté. (*Reg. de Repentigny.*)

Enfin, un certain nombre d'enfants français, faits prisonniers avec leurs parents, furent élevés à la façon des sauvages et préférèrent la vie des bois à celle de la civilisation. Nous avons signalé quelques exemples de cette étrange transformation de la race humaine, entre autres celui d'une enfant de Charles de

Couagne prise au massacre de Lachine. (*Lake St. Louis*, 133.) Le Dr Withrow en donne un autre non moins remarquable dans la personne d'une petite fille du pasteur Williams, de Deerfield, qui fut adoptée par les sauvages de Caughnawaga, et devint catholique. "She", dit-il, "married an Indian Chief and years after, clad in Indian dress, she visited her kin at Deerfield ; but not the fasting, nor the prayers of the village congregation could win her back to the faith of her fathers. She returned to her wigwam in the forest and to the care of her dusky babes." *Popular History of Canada*, 174.) Pareillement, Joanna Kellogg, aussi de Deerfield, âgée de onze ans lorsqu'elle fut prise, devint la femme d un chef du même village. *Half-Century Conflict*, par Parkman, 86.)

La Potherie affirme que lorsqu'en 1700 il s'agit d'échanger les prisonniers français, plusieurs avaient été si bien traités par les sauvages qu'ils refusèrent de les abandonner.

Mgr Tanguay cite plusieurs exemples de prisonniers anglais qui refusèrent également de laisser la tribu sauvage qui les avait adoptés. (*A Travers les Registres*, 103, 107, 108, 124.)

CHAPITRE CINQUIÈME

LE DEUX-CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE LACHINE

CÉRÉMONIE A LACHINE EN 1891, EN COMMÉMORATION DU MASSACRE DE 1689. — BÉNÉDICTION D'UN MONUMENT PAR MGR FABRE. — TEXTE DU SERMON DE CIRCONSTANCE PAR L'ABBÉ PROULX.[1]

Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, s'est rendue, hier, à Lachine, bénir le monument élevé dans le cimetière à la mémoire des victimes du massacre de 1689. . . . . .

(1) Le compte rendu qui suit est reproduit de *La Minerve* du 10 août 1891.

MONUMENT DES VICTIMES

BÉNI A LACHINE LE 9 AOUT 1891.

Le monument élevé par les citoyens de Lachine est en pierre et surmonté d'une croix. Il porte cette inscription :

AUX VICTIMES DU

MASSACRE DE LACHINE, LE 5 AOUT 1689.

— R. I. P. — PRIONS POUR EUX.

Après les vêpres. M. l'abbé Proulx, vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, prononça le sermon de circonstance. Cette pièce d'éloquence a fait verser bien des larmes. C'est l'histoire du colon courageux qui abandonne sa famille, ses parents, son pays, traverse les mers, s'enfonce dans la forêt et meurt souvent victime de la barbarie des indigènes. Nous avons pris aussi complètement que possible cet éloquent discours en sténographie, et nous le publions plus loin, étant assuré d'avance qu'il intéressera vivement les lecteurs.

Après le sermon, tous les assistants se formèrent en procession et se dirigèrent vers le cimetière. En tête, la fanfare de Lachine jouait une marche funèbre pendant que les cloches sonnaient les glas.

Pieuse, recueillie, la procession fit le tour du cimetière et vint s'agenouiller aux environs du monument.

Sa Grandeur Mgr Fabre en fit la bénédiction et la procession se remit en marche au son d'accords funèbres.

Pendant les vêpres, une quête a été faite dans l'église pour aider à payer les frais du monument. La recette a été très bonne. Qui n'aurait pas été généreux dans cette circonstance ?

Voici les noms des membres du clergé présents à cette imposante démonstration religieuse et nationale. Outre Sa Grandeur l'archevêque de Montréal et M. R. N. Piché, curé de Lachine, il y avait encore M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de Montréal, les abbés F. Perreault, J. B. Forget, F. X. Laberge, les Pères Boisramé, O. M. I., Burtin, O. M. I., C. Thérien, R. Lamarche, J. H. Leclerc, M. Carrière, curé de la Pointe Saint-Charles, Brissette, Farbes, Bastien, les frères du collège et quatre ecclésiastiques. . . . . .

SERMON DE M. L'ABBÉ PROULX

Voici le sermon de l'abbé Proulx, aussi exactement qu'il nous a été possible de le sténographier :

Quid sibi volunt lapides istæ ! Que veulent dire ces pierres ? (Josué IV, 21.)

Lorsque les Israëlites eurent traversé miraculeusement le Jourdan, Josué fit rapporter du milieu même du torrent douze grandes pierres, et il en bâtit un monument qui devait perpétuer à travers les générations la mémoire de cet heureux événement. Et il dit à son peuple : " Quand vos enfants interrogeront un jour leurs pères et leurs demanderont : que veulent dire ces pierres ? vous leur répondrez : Israël a passé à pied sec à travers du lit du Jourdain. Que les peuples de la terre reconnaissent la main toute-puissante du Seigneur et apprenez vous-mêmes à craindre en tout temps le Seigneur votre Dieu. "

Aujourd'hui, par ces pierres artistement travaillées, par cette croix superbe, reposant fièrement sur ses bases solides, par ce monument qu'un archevêque vient bénir, entouré d'un nombreux clergé, il s'agit de commémorer, non un souvenir joyeux, mais tout au contraire un événement lugubre, qui a laissé une trace de sang dans notre histoire et dont les échos lointains, comme des voix plaintives, ont porté l'attendrissement dans bien des cœurs. Cependant, notre Dieu qui rappelle des enfers, qui souvent châtie les bons pour sauver les coupables, qui sait tirer le bien du mal, a tiré de ce désastre des enseignements salutaires, un germe de régénération et de victoires.

Et si un jour vos enfants vous demandent : que signifient ces pierres que vous avez élevées avec un luxe à la fois patriotique et religieux ? vous leur répondrez : Elles rappellent le deuil et le réveil de la patrie, une grande affliction qui a été l'aurore d'un grand triomphe, les douleurs et le mérite de l'expiation, les secrets divins de l'épreuve, les souffrances et les gloires du martyre, l'affaissement et la surrexcitation des forces nationales, le cri d'un peuple chrétien vers Dieu : *In te speravi, Domine, non confundar in æternum.*

O vous qui jouissez de la prospérité présente, n'oubliez pas les sacrifices de vos pères ; apprenez à craindre et à bénir le Dieu qui distribue également, pour notre plus grand avantage, les biens et les maux ; et en tout temps, célébrez la munificence du Seigneur qui n'a cessé de vous prévenir de ses bontés et de ses bienfaits.

I

Oui, paroissiens de Lachine, vous habitez un coin de terre privilégié que Dieu s'est plu à combler, pour parler le langage de l'Écriture, des grâces du ciel et de la graisse de la terre, sol fertile, site favorisé de la nature, terre aux souvenirs historiques qui rafraîchissent l'âme, foyer de ces dévouements et de ces enthousiasmes qui ennoblissent les cœurs, lieu protégé par la religion qui semble l'avoir choisi avec amour pour y implanter plusieurs de ses plus fortes assises matérielles.

Comme marque de sa dilection, le Seigneur faisait lui-même à Israël l'éloge de la terre promise, en ces termes : "*Intres in terram fluentem lacte et melle*, vous entrerez dans une terre où coulent le lait et le miel." Je vous le demande, les montagnes de la Judée étaient-elles plus fertiles que vos plaines et vos coteaux plantureux ? le fleuve du Jourdain était-il supérieur au majestueux Saint-Laurent qui roule, large, profond, inépuisable, ses masses et ses flots d'azur ? le lac de Jéricho surpassait-il en beauté votre petite mer intérieure avec sa nappe d'eau circulaire où flottent des îles coquettes, avec ses rivages feuillus dont les contours lointains, pâles, effacés, vont se perdre dans le bleu du firmament, avec ce rapide tourmenté, aux puissants murmures et aux saults bouillonnants, au-dessus duquel [illegible] humaine lance une longue traînée de voitures [illegible] billon d'une rapidité vertigineuse, avec cet [illegible] embaumées, ces bosquets luxuriants, où les [illegible] d'une grande ville, où les poitrines fatiguées viennent chercher la santé, le repos et le frais, le *frigus opacum* du poète.

Le pittoresque de ces lieux n'avait pas échappé aux premiers découvreurs de la Nouvelle-France. Cartier, lorsque

pour la première fois, il vint amarrer ses vaisseaux au pied de votre rapide, promenant du sommet du Mont-Royal ses regards étonnés vers les profondeurs de l'Ouest, dit : " C'est la terre la plus belle qu'il est possible de voir, unie, plane et labourable ; et par le milieu des dites terres, nous voyons le dit fleuve outre le lieu où étaient demeurées nos barques, auquel va un sault d'eau le plus impétueux qu'il est possible de voir. "

De son côté, Champlain écrivait : " Je fis quelques huit lieues par terre, côtoyant le grand Sault par les bois qui sont assez clairs et jusques à un lac, où notre sauvage me mena... Ce lac est rempli de belles et grandes îles qui ne sont que des prairies, où il y a plaisir de chasser le gibier qui est en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est rempli de grandes forêts. "

Vraiment, on dirait que les fondateurs de notre pays ont entrevu, comme dans un nuage, les agréments divers de cette villégiature réconfortante dont votre ville champêtre est l'orgueilleux foyer.

De plus, ce coin de terre fut le point de départ de ces expéditions aventureuses qui cherchaient le passage de la mer de l'Ouest, et aussi de ces expéditions apostoliques qui allaient enseigner aux âmes, jusque-là assises dans les ombres de la mort, le passage de la terre promise de l'Éternité. Il rappelle des noms célèbres dans notre histoire : Leber, aussi connu pour sa piété que pour son commerce étendu, dans la famille duquel on vit fleurir, comme un lys caché, cette récluse qui fut l'étonnement des personnes de son temps ; un Lemoyne, dont la maison fut comme une pépinière féconde qui fournit à toutes nos luttes d'alors des guerriers et des héros ; un de La Salle, nom historique dans la vieille France, dont les projets audacieux ont valu son nom à votre localité ; un Fénelon, neveu du grand évêque de Cambrai, membre de cette compagnie de Saint-Sulpice qui couvrit de ses bienfaits cette colonie de Montréal, prêtre dévoué dont le zèle, comme le dit un document officiel, l'a porté à renoncer à tous les établissements considérables que sa naissance et son mérite lui pouvaient faire

espérer en France, pour s'appliquer à la conversion et à l'éducation des sauvages, lequel mit son idée à exécution en fondant une mission indienne à l'endroit qui fut appelé *Gentilly* ou la *Présentation*, en face des îles Courcelles, aujourd'hui îles Dorval, ces perles de votre lac.

II

Mais ce qui, plus que toute autre chose, donna du retentissement au nom de Lachine, ce qui le mit en évidence devant toute la colonie, ce fut le triste événement dont vous rappelez aujourd'hui le souvenir solennel : ce que les chroniques du temps appellent le *massacre*, le *saccagement*, l'*incendie* et la *destruction* de la paroisse de Lachine. Toute médaille a son revers, tout avantage est côtoyé d'un accident, toute faveur est balancée par une épreuve : c'est le sort de l'humanité dans cette vie de lutte et de purification.

Un historien contemporain, grave, exact, ne craint pas de dire que Dieu s'était servi des Iroquois pour les fins de sa justice, parce que cette paroisse de Lachine avait été le théâtre le plus fameux de l'ivrognerie des sauvages. Cependant je me permettrai d'ajouter un correctif, de donner une explication : je ne crois pas que les coupables fussent ces braves colons, dont le même écrivain loue ailleurs la piété, vivant de leur pénible travail et de leur économie, toujours en la présence de Dieu, parce que la pensée comme le danger d'une mort soudaine et cruelle planait continuellement au-dessus de leur tête.

Oui, il y avait besoin d'expiation. L'arrivée des troupes avait apporté dans la colonie des vices inconnus jusque-là. La cupidité des commerçants, en rebellion ouverte avec les ordres d'un saint qui était leur évêque, minait, par leur misérable trafic d'eau de feu, la foi des sauvages que, chaque année, réunissaient en ces lieux les besoins et les facilités de la traite. Et surtout un crime politique criait vengeance vers le ciel. Un gouverneur aux vues étroites avait tendu un guet-à-pens à des ambassadeurs sans défiance, et contre tout droit des gens les avait fait prisonniers, puis envoyé mourir sur les galères en France. Le

sang d'Abel était retombé sur la colonie ; et comme depuis les premiers âges du monde, et en particulier depuis la grande expiation du calvaire, c'est le sang du juste qui lave les fautes des pécheurs, dans la circonstance, ce fut le sang de ces braves et paisibles colons qui, dans l'économie des desseins impénétrables de Dieu, fut chargé de laver les fautes du gouvernement, de l'armée et des traiteurs, Ainsi leur mémoire est sans tache. Ce sont, non des coupables qui subissent la peine de leur crime, mais des victimes choisies, des hosties salutaires dont les tortures et le martyre servent de sacrifice expiatoire ; ils méritent avec notre piété et notre commisération, également notre estime, notre respect et notre filiale admiration.

Il est inutile de faire ici l'historique du massacre. Tout le monde présent dans cette église connait depuis leur enfance les horreurs de cette nuit orageuse où les vents, les flots irrités, la grêle et le tonnerre, qui semblaient devoir protéger le sommeil des habitants de Lachine, favorisèrent au contraire l'approche de leurs ennemis ; un terrible cri de guerre, à un signal donné, s'éleva tout le long de la côte, au milieu des ténèbres, pendant que le tomahawk enfonçait la porte des maisons et que des espèces de démons à la face humaine tiraient de leur lit la population réveillée en sursaut, affolée ; les hommes égorgés, les femmes empalées, les enfants mis à la broche et rôtis tout vivants, les maisons en flammes et l'incendie éclairant de ses blafardes lueurs, au milieu des gémissements et des ricanements, les tourments les plus affreux et les supplices les plus inouïs.

Le lendemain vit la défaite des troupes et leur captivité. Le carnage et la terreur se promenèrent par toutes les campagnes ; l'esprit de conseil abandonna les chefs de la nation ; les vaillants n'eurent plus ni force, ni valeur. Une longue file de prisonniers prit tristement la route des cantons iroquois et un voile de deuil s'étendit sur tout le pays. On aurait pu appliquer à la Nouvelle-France ce que l'Ecriture Sainte dit de Béthléem : *Vox in rama audita est.* On a entendu une voix lamentable, des pleurs et de grands cris ; la colonie pleurant ses enfants et ne voulant pas recevoir de consolations, parce qu'ils ne sont plus. " Comment

les forts sont-ils tombés ? s'écriait David dans une circonstance analogue. Montagnes de Gilloé, que la rosée et la pluie ne tombent jamais sur vous, parce que c'est là qu'a été jeté le bouclier des forts. Ils étaient l'élite et la gloire d'Israël ; comment ces vaillants hommes sont-ils tombés ?"

Cependant l'espérance et les beaux jours revinrent avec un gouverneur que suivait la victoire. Il y eut, dans tout le pays, comme un réveil, une énergie nouvelle, d'autant plus forte qu'elle avait été trempée dans les malheurs. Et cinq ans plus tard, après que Frontenac eut répondu à Phipps par la bouche de son canon, après que Hertel et Portneuf eurent enlevé à la raquette les forts de Corlar, de Salmonfalls et de Casco, après que Lemoyne d'Iberville eut promené son vaisseau vainqueur sur toutes les mers du nord, enfin après que l'orgueil des Iroquois eut été humilié dans leurs bourgades elles-mêmes incendiées, en 1694, le curé de Lachine, le bon pasteur, songea, aussitôt que le permit le malheur des temps, à rendre les honneurs de la sépulture chrétienne à ses infortunées ouailles ; il alla lui-même ramasser leurs os épars et leurs cendres dispersées, pour les confier à la terre bénite, avec des prières. Mais laissons-le parler lui-même. " Nous avons été les recevoir, dit-il, avec le surplis et l'étole noire, au son de la grosse cloche, accompagné d'acolytes en surplis, portant les chandeliers, la croix et l'eau bénite, en chantant des psaumes suivant les coutumes de la sainte Eglise pour en faire, le lendemain, l'inhumation dans le cimetière ; ce que nous fîmes avec grande solennité, après avoir dit, dessus les os, une grande messe de leur anniversaire et fait tout le service avec offrande du pain et du vin."

Ce fut la première démonstration publique en l'honneur de ces intéressantes victimes. La seconde eut lieu, il y a deux ans passés, lorsque les citoyens de Lachine, ayant à leur tête leur zélé et infatigable pasteur, célébrèrent avec éclat le deux centième anniversaire de *l'année du massacre*. Il y eut messe solennelle avec toutes les pompes de l'Eglise, et sermon par Monseigneur l'archevêque, dont la piété ingénieuse sait toujours trouver dans l'évangile du jour les considérations qui con-

MOULIN LACHAPELLE.

(Lake St. Louis, 95.)

Pierre Gaudin dit Chatillon, premier concessionnaire, fut ici fait prisonnier par les Iroquois au massacre de Lachine, 1689. (Voir pages 51 à 53.) Le moulin à eau Lachapelle fut bâti au commencement du siècle sur la propriété Knox, Bas de Lachine, à quelques arpents plus haut que les usines de la Compagnie Hydraulique. Ce croquis, pris par Miss Jane Durnford vers 1854, offre aussi la vue de cette partie des rapides de Lachine que des barrages récemment contruits ont fait disparaître.

viennent à chaque circonstance ; il y eut séance publique et discours pleins d'éloquence et de patriotisme par des citoyens marquants ; des recherches considérables furent faites, à cette occasion, dans la poussière des vieux bouquins et le résultat en fut donné au public dans un livre tout à fait intéressant : " Le vieux Lachine," qui constitue un monument encore plus durable que la pierre, *ære perennius.*

La troisième est la démonstration d'aujourd'hui, qui de toutes, n'est pas la moins touchante. Honneur à vous, citoyens de Lachine ! parce que vous avez le culte des vieux souvenirs, la foi dans les vertus et les exemples des ancêtres, la mémoire du cœur.

" Mais, dira quelqu'un peut-être, pourquoi élever un monument pour perpétuer le souvenir d'un malheur. Je comprends qu'on célèbre une victoire. Ici, je ne vois aucun acte de bravoure, aucune action d'éclat."

A cette distance, nous n'apercevons, il est vrai, aucune de ces actions brillantes qui frappent, au premier abord, l'admiration des hommes. Mais s'il nous était donné de voir se dérouler comme dans un miroir les scènes terribles qui se sont succédé dans cette nuit lamentable, si les ténèbres révélaient ce qu'elles renferment dans leur sein discret, si les échos de ce rivage étonné répétaient ce qu'il a vu alors et entendu. Ah ! que de résistances héroïques, que de paroles admirables, que de sentiments généreux, que de nobles sacrifices seraient rendus au grand jour et nous diraient : le martyre des Macchabées a été répété sur nos bords.

Du reste, lorsqu'un bon père de famille après une vie chrétienne, paisible, obscure, s'éteint au milieu des siens doucement, sans bruit, si son fils élève sur ses cendres dans le dortoir de la mort un monument, chacun s'accorde à dire : Il a bien fait, il honore son père, il lui rend une partie de cet héritage qui a été amassé au prix de bien des travaux et des sueurs. Or quelles sont les victimes de cette catastrophe ? Quels sont ceux que je vois frappés dans l'année du massacre, soit par la mort, soit par la captivité ? Les Rapain, les Quesnel, les Gauthier, les

Arnault, Hurtubise, Bourcier, Lemoine, Brunet, Vinet, Roy, Rolland, Cadieux, Morin, Paré, Caisse, Godin, Prévost, Cuillierier, Dupuy, Tabeau, Fortin, Cardinal, Lalonde, Fortier. Ne sont-ce pas là les fondateurs, les ancêtres, les pères de cette paroisse !

L'Écriture ne dit-elle pas : *Qui honorat patrem suum, etc.* Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfants et il sera exaucé aux jours de sa prière.

D'ailleurs ces premiers colons n'étaient-ils pas des braves ? Il y a le courage militaire qui, surexité par l'émotion du moment, soutenu par la perspective de la gloire, brave les dangers d'un jour de bataille. Il y a le courage civique, le courage chrétien qui accomplit avec calme dans l'obscurité, toujours égal à lui-même, les devoirs d'une existence, d'une mission souvent paisible et difficile. Certes ils ne manquaient pas de courage, ces pionniers de notre Canada qui, pour la plupart, afin de travailler à leur salut dans des conditions plus favorables, quittaient les campagnes de la belle France, disaient adieu pour toujours à leur patrie, bravaient les dangers et les ennuis d'une longue traversée, s'enfonçaient dans l'inconnu d'un pays sauvage et, la hache à la main, se taillaient des propriétés à même la forêt vierge, conquérants pacifiques, précurseurs de la foi, soldats du devoir. Et lorsque, comme dans le cas présent, ces pionniers se sont portés aux limites de la colonisation, qu'ils ont fait de leur corps le rempart vivant de la colonie, et qu'ils ne craignaient pas même en face d'un danger continuel, je n'hésite pas de dire que ce courage de chaque jour, de chaque instant, était de l'héroïsme. Héros obscurs qui dormez depuis deux siècles dans le cimetière de cette paroisse, levez-vous devant nos acclamations joyeuses, sortez du sommeil de votre tombe comme autrefois les acclamations féroces de l'Iroquois vous arrachaient du sommeil de votre lit. Promenez vos regards autour de vous et voyez quel a été le fruit de vos travaux, quelle est la récolte féconde de la semence que vous avez semée au milieu des sacrifices et des larmes. Des prairies verdoyantes et des moissons dorées ont remplacé les arbres de la forêt et

les souches de vos déserts ; sur les ruines de vos demeures incendiées s'élèvent des collèges, des villas, des résidences princières, entourées de jardins et de parterres superbes ; le canot d'écorce a fait place à des bateaux splendides qui marchent sans le secours de la rame, de l'aviron ou de la voile.

Une ville ambitieuse a fait disparaître la trace même de vos forts, l'industrie y a construit des palais ; et, chose inconnue à vos jours, un fluide dérobe au tonnerre l'électricité ; l'électricité écrit, l'électricité éclaire, l'électricité parle. Enfin le secret de cette découverte qui vous préoccupait est résolu ; et chaque jour partent de la *Petite Chine* des voitures chargées de voyageurs, traînées par des chevaux de feu, léviathans aux membres de fer, vomissant de leurs noires narines la vapeur, la flamme et la fumée, réveillant les échos endormis de leur hennissement strident, traversant, avec la rapidité du vent, plaines, forêts, montagnes, prairies, barrière infranchissable, pour n'aller s'arrêter que sur le rivage du Pacifique, en face de la *Grande Chine*.

Je les entends vous répondre : Bénissez Dieu de tous ces progrès. Surtout soyez bénis vous-mêmes de ce que vous avez conservé intacte la foi de vos pères. Ce qui fait notre plaisir le plus sensible, c'est de voir que dans notre ville, au milieu des dômes profanes, s'élèvent les coupoles et la croix des clochers. L'emplacement où nous avons prié chaque dimanche est occupé par un noviciat nombreux, par un de ces parterres chrétiens où l'on cultive le dévouement apostolique ; l'éducation de vos filles est confiée à l'une de ces communautés florissantes implantées au milieu de vous et dont le zèle et les services débordent sur le pays tout entier ; les enfants d'un autre LaSalle, découvreur, celui-là, dans les champs de l'éducation, distribuent l'instruction et la vérité à vos fils. Demeurez toujours obéissants aux préceptes de la sainte Eglise et ne vous lassez pas d'écouter la parole de votre pasteur qui vous aime. Au revoir, au ciel, et ne nous oubliez pas.

Non, âmes des ancêtres, nous ne vous oublierons jamais, jamais. Rentrez dans le silence de la tombe. Dormez du som-

meil du juste, à l'ombre de cette croix qui a fécondé votre vie et fortifié votre mort. Vos noms sont inscrits aux pages de l'histoire, votre légende est racontée le soir au coin de nos foyers. Ce monument est chargé de prolonger votre souvenir iusque chez vos petits neveux les plus reculés. Et si, par hasard, vous étiez en besoin de quelques prières, voyez : ce que la reconnaissance a gravé profondément dans nos cœurs, nous l'avons gravé en lettres d'or sur la pierre :

Priez pour eux.

CHAPITRE SIXIÈME

L'AGRICULTURE AU XVIIe SIÈCLE

La cour de France recommande la colonisation et décourage les postes éloignés. — Développement de l'agriculture de 1666 a 1687. — Régiment Carignan-Salières. — Les Habitants. — Concessions de seigneuries et terres. — Carte Des Haies. — Paroisses du lac Saint-Louis en 1714, d'après Catalogne. — Catherine Tekakwitha. — Recensement de 1681. — Les censitaires colonisateurs. — Les seigneurs. — Les fonctionnaires et militaires. — Les nobles. — Les commerçants. — Les ecclésiastiques et religieux.

Lorsque je dis, à la page 205 du *Lake St. Louis*, que tout le monde dans la colonie se livrait au commerce des fourrures, je n'ai pas voulu dire que la colonisation fut entièrement négligée. Il est incontestable que le commerce des Pays d'en haut était nuisible à l'agriculture, en créant cette classe de jeunes gens que l'on appelait les coureurs de bois, mais les mémoires du temps et les recensements constatent que les progrès de la colonisation, fort lents au commencement, furent cependant remar-

quables durant les quelques années de paix dont jouit la colonie de 1666 à 1687. "Au commencement", dit le chroniqueur du voyage de M. de Courcelles au lac Ontario en 1670, "les François n'estoient icy que pour faire la traite des castors, sans se soucier de faire aucun establissement, ny défricher aucunes terres." (*Margry*, I, 174.) A plusieurs reprises, la cour de France recommanda le défrichement des terres. Le 17 mai 1674, elle insistait auprès du comte de Frontenac sur l'importance de restreindre les entreprises de découvertes et de commerce et le 12 novembre de la même année, ce gouverneur reconnaissait la sagesse de cette politique qui, selon lui, avait si bien réussi chez les Anglais et les Hollandais. (*Ibid.*, 249, 256, 276.) Le 22 avril 1675, le Roi lui mande de nouveau "de resserrer autant qu'il pourra les habitations". (*Ibid.*, 278.) Plus tard il écrivait à l'intendant Champigny : "Pénétrez-vous de cette maxime qu'il vaut mieux occuper moins de terre et de la peupler que de s'étendre sans mesure et mettre les colonies à la merci du moindre accident." Le 10 mai 1682, il informait M. de Meulles qu'il n'approuve pas les découvertes "et qu'il vaut mieux s'appliquer à la culture de la terre dans les habitations défrichées". (*Id.*, II, 309.) Le 12 novembre 1685, M. de Denonville fait rapport qu'il y a encore huit lieues de terre à concéder sur l'ile de Montréal au nord et deux à l'ouest. (*Cor. gén.*, VII, 178 ; *N. Y. Col. Doc.*, IX, 281.) Le 20 mai 1686, la cour suggérait de construire deux églises et deux ou trois moulins sur l'ile de Montréal "pour y attirer les habitans et des gens qui prennent des concessions dans cette ile et commencent à défricher les terres". (*Cor. gén.*, VIII, 71.) Malheureusement, ces instructions laissaient aux gouverneurs une grande latitude qui ouvrait la porte aux aventures et aux voyages. Ils pouvaient l'exercer dans deux cas, l'un, "si les pays dont vous prendrez possession sont nécessaires au commerce et aux traites des François," et l'autre, "si les pays que vous descouvririez vous puissent approcher de la France par la communication avec quelque mer qui soit plus méridienne que l'entrée du fleuve Saint-Laurent". (*Margry*, I, 257.)

EXTRAIT DE LA CARTE DES HAIES, 1686.

Copie de A. L. Pinard, déposée à la Bibliothèque du Parlement à Ottawa.

Le gouvernement du Canada ne songea sérieusement à la colonisation qu'à la conclusion de la paix avec les Iroquois, en 1666. Dans le but de la favoriser, le régiment Carignan-Salières fut licencié en 1668 ; des seigneuries furent données à ses officiers et des secours en argent et en provisions furent offerts aux soldats qui y prenaient des terres. En 1675, des privilèges propres à favoriser leur établissement furent accordés aux habitants, c'est-à-dire à ceux qui s'emparaient du sol, le cultivaient et y tenaient feu et lieu, entre autres d'obtenir des congés ou permis de chasse et de faire chez eux, dans leurs habitations, la traite des produits de leurs terres avec les sauvages. (*Jug. et Déc.*, I, 923.)

Cette politique produit d'excellents résultats. Talon écrivait à Colbert : " Il y a depuis le cap Tourmente, qui est à huit lieues au dessous de Québec, jusqu'à huit lieues au dessus de Montréal, des habitans le long de la rivière. Il y a 9 à 10,000 âmes. Chaque habitant a sa grange et une frontière de deux arpents. " (*Cor. gén.*, III, 23, 250.) Le 10 mai 1691, M. de Champigny dit que " toutes les terres sur le bord du fleuve sont concédées depuis 30 lieues au dessous de Québec jusqu'à 10 lieues au dessus de Montréal ". (*Ibid.*, XI, 468.) Le 15 octobre 1692, MM. de Frontenac et de Champigny écrivent au ministre qu' " il n'y a plus de terres à concéder le long du fleuve, depuis le commencement des habitations jusqu'au haut de l'isle de Montréal ". (*Ibid.*, XII, 18.) Un mémoire de 1701 constate que depuis la paix avec les Iroquois (en 1698) " la population a augmenté d'un quart et aussi la culture et le commerce ". (*Ibid.*, XIX, 155.)

En 1709-1711, Gédéon de Catalogne dressa un plan[1] des seigneuries de la Nouvelle-France, avec des explications écrites vers 1713-14, que l'on trouve au 1er volume de la collection Moreau Saint-Méry, aux archives canadiennes. Les détails suivants sur les paroisses du lac Saint-Louis, pages 198-215, nous intéressent tout particulièrement :

(1) Catalogne nous dit que l'original de ce plan fut perdu dans un incendie. M. Richard m'écrit qu'on n'en trouve pas de copie aux archives de Paris.

" La Paroisse de la Chine est desservie par un des prestres du Séminaire de Montréal qui y a contribué à un establissement des filles de la Congrégation pour l'instruction des jeunes filles ; la scituation de la coste est très-belle par son exposition au mydy et soleil couchant, les terres y sont fertiles en toute sorte de grains et légumes ; les forets contiennent toutes sortes de bois ; les habitants y estoient autrefois à leur aise par le commerce qu'ils faisoient de leurs denrées avec les Sauvages qui y abordaient en descendant à Montréal ; mais depuis la désolation que les Iroquois y portèrent en 1689 qui brullèrent les maisons et la plupart des habitants amenez captifs, elle a dégénéré en tout ; les terres y sont demeurées incultes pendant plusieurs années outre que les habitants ont beaucoup de difficulté à porter leurs denrées à Montréal par rapport au Saut St Louis qui est un rapide impraticable ou du moins très-dangereux et où il y a péry nombre de personnes, avec les bateaux et marchandises qu'ils conduisoient ; il y a eu des années pendant la guerre des Iroquois, par raport à ce rapide, qu'il en coustoit annuellement plus de mille escus au Roy en charrois seulement...

" La Paroisse de Ste-Anne[1] establie à la pointe élevée en 1713, est desservie par un des prestres du Séminaire ; les habitants pendant la guerre des Iroquois ont suivy le mesme sort que ceux de la Chine, les terres et bois y sont de mesme qualité qu'à la Chine, c'est à dire très fertiles. Il y a un moulin à vent.

" La Paroisse du haut de l'Isle sous le titre de St Louis est desservie par monsieur de Brelay, Prestre du dit Séminaire, cy devant gentilhomme servant chez le Roy. Le dit sieur dessert aussi une mission de Sauvages appelés Nepissingues, establis dans une isle[2] à une lieue plus haut que la paroisse, laquelle en 1689 suivit le même sort que la Chine ; les terres dans tout son continent sont mélangées de roches, la plupart mouvantes à la charrue ; elles produisent cependant de bon grain et en abondance ; les bois y sont mélangez de toute espèce ; ses avenues

(1) Catalogne indique ici la paroisse de la Pointe-Claire, érigée en 1713, qui jusqu'alors avait un moulin à vent, mais pas d'église. — (2) L'île-aux-Tourtes. Catalogne ne fait aucune mention de la seigneurie de Vaudreuil concédée depuis plusieurs années.

sont avantageuses pour la pesche et la chasse, beaucoup plus pour le commerce des Sauvages qui abordent dans ses quartiers. Il y a un moulin à vent...

"Je reprends icy l'Isle Perrot qui est au sud du haut de l'Isle de Montréal, elle appartient au Sieur Des Ruisseau, voyageur aux Outaouais, par acquisition qu'il en a faite des Sieurs Le Moyne qui la tenoient de Monsieur Perrot, cy devant gouverneur de Montréal ; il n'y a que le Domaine du Seigneur, quoiqu'il y a des contrées que les terres y sont bonnes à produire des grains, mesme grande estendue de prairies pour la noùrriture des bestiaux, de beaux bois pour la bâtisse des maisons et pour chaufage, la pesche et la chasse abondantes ; au devant de cette isle on fait la pesche l'hyver sous les glaces tendant les filets avec des cordeaux passez par des trous faits à la glace de distance en distance ; lesquels cordeaux on attache à une perche de longueur suffisante qui surnage vis à vis des trous, laquelle on fait couller avec une fourche jusqu'à ce que l'on ait atteint le dernier trou de la tenture qui est ordinairement de cinquante brasses. Le Seigneur y a fait construire un moulin à vent...

"La seigneurie de Chateauguay appartient au Sieur La Noue, lieutenant dans les troupes, par l'acquisition qu'il en a faite des Sieurs Le Moyne. Les terres n'y sont bonnes que par contrées ; aussy il n'y a que peu d'habitants, plus par rapport à la proximité des Iroquois en cas de guerre que par la difficulté du commerce de leurs denrées, qu'ils ne sauroient porter à Montréal à cause du sault St Louis et de la traversée du lac. Les terres qui sont cultivées produisent toute sorte de grains ; il y a aussy une grande étendue de paccage pour les bestiaux. La pesche et la chasse y est abondante particulièrement aux Isles de la Paix ; les Rivières du Loup et de St Louis qui déchargent dans le lac venant de la profondeur de cette seigneurie sont poissonneuses, particulièrement du saumon. Il y a aussi grande quantité de bois de construction, mais impossible de le descendre à Montréal[1]. Il y a un moulin à vent. Les habitants font paroisse avec ceux de Ste-Anne, ne pouvant pas entretenir un curé.

(1) Evidemment le chenal des cageux, au Sault-Saint-Louis, n'était pas encore connu.

" La mission sous le nom de St François Xavier (Caughnawaga) establie au bas de Chateauguay, vis à vis la Chine, a environ trois lieues de front, quoyque les Sauvages n'en occupent qu'une petite partie et de temps en temps ils changent leur village ou fort. Il y a des Iroquois des cinq nations qui la composent, gouvernés par trois pères Jésuites ; il y a aussi une garnison de soldats, un enseigne qui les commande plus pour parade que pour autre chose, n'ayant aucune authorité sur ces nations, estants incapables de subordination ; ils sont extremement fiers ; quoy qu'ils ayent des chefs, ils suivent le plus souvent leur propre sentiment ; les femmes y sont dévotes quoy qu'elles s'enyvrent aussi bien que les hommes lorsqu'elles vont à Montréal, c'est à dire quelques unes. C'est en cette Mission qu'il s'est estably un pèlerinage par des veux très fréquents de Catherine Tekakouita, qui mourut en odeur de de sainteté en 1690. Comme depuis ce temps-là, ils ont changé trois fois de village, ils transfèrent son corps où ils font leur résidence.[1] Les terres dans l'estendue de cette mission sont fort bonnes pour produire toute sorte de grains, quoy que les nations ne sèment que du blé d'inde, fèves d'aricot, citrouilles, melons et soleils pour faire de l'huile ; ils portent à Montréal la surabondance de leurs grains, et dans les saisons ils vendent comme ceux du Sault aux Recollets du sucre d'érable en faisant grande quantité ; toutes ces gens-là partent l'automne pour la chasse et ne reviennent qu'au mois de may, quelques uns aux faites de Noël ; ils font aussy un grand commerce chez les Anglais d'Orange où ils portent du castor et en rapportent des écarlatines plus belles, et presque de moitié meilleur marché que celles qui viennent de France, ce qui fait le sujet de la fraude."

Le recensement de 1681, publié par M. Sulte (*Can. Fr.*, V, 53) nous donne une idée de la colonisation à cette époque. La population française de la colonie était de 9,710 personnes, possédant 24,427 arpents de terre sous culture, 6,936 bêtes à cornes, 78 chevaux, 16 ânes, 600 moutons et 18 chèvres.

(1) En 1890, un monument fut érigé à sa mémoire, sur l'endroit où elle fut inhumée la première fois, en la côte Sainte-Catherine de la Prairie de la Magdeleine.

Presque chaque habitant, tant des villes que des campagnes, l'artisan comme l'homme de profession, avait au moins 5, 10, 20 et 30 arpents en valeur et quelques bestiaux. Le défrichement était beaucoup plus avancé au nord du fleuve qu'au sud, probablement parce qu'il était moins exposé aux attaques des Iroquois. Plusieurs habitants devaient avoir de jolies habitations. A Québec, Jacques Larchevêque avait 40 arpents sous culture, Thierry Delestre 50 et Sébastien Liénard 65. L'île d'Orléans et Beauport formaient les plus belles paroisses du pays. A Ste-Anne de Batiscan, Jean Le Moyne,[1] ancêtre de Sir James Le Moine, avait 40 arpents en valeur et 20 bêtes à cornes et, à la rivière Ouelle, Joseph Renault avait 50 arpents et 16 bestiaux. A Champlain, de simples cultivateurs, comme Antoine Des Rosiers, Vincent Montbeuf, Guillaume de La Rue avaient 30, 40 et 50 arpents sous culture et plusieurs bêtes à cornes. A Trois-Rivières, deux habitants ont 30 arpents en valeur, deux 40 et 45 et deux 80 et 100. A Montréal, qui est le point du pays qui nous intéresse tout particulièrement, la colonisation avait certainement fait des progrès remarquables.

Je relève les noms suivants :

VILLE DE MONTRÉAL

Pierre Chauvin	avait	55	arpents et	8	bêtes à cornes
Jean Vincent, fils	"	60	"	9	"
Urbain Tessier	"	36	"	11	"
Bénigne Basset (notaire)	"	20	"	3	"
Jean Gervaise, procureur fiscal des seigneurs de l'Ile de Montréal	"	70	"	8	"
Jacques Le Moyne, marchand, frère de Charles	"	30	"	12	"
Jacques Le Ber, marchand		150	"	30	"
Charles Le Moyne	"	60	"	2	"
Jacques de La Marque	"	60	"	3	"

(1) Il n'était pas parent de Charles Le Moyne de Longueuil.

Robert Cavelier	avait	60	arpents et	6	bêtes à cornes
Pierre Gadois	"	30	"	5	"
Mme Barbe Poisson	"	40	"	8	"
Hughes Picard (ancêtre des Picard de Lachine)	"	30	"	9	"
Jean Descaris (ancêtre des Décary de l'ile de Montréal)	"	25	"	9	"
Jean Le Duc	"	50	"	12	"
Jean Le Roy	"	30	"	4	"
Honoré Dany	"	30	"	4	"
Jean Gasteau	"	40	"	5	"
Nicholas Godé	"	30	"	6	"
Antoine Primot	"	60	"	6	"
Nicholas Boyer	"	30	"	8	"
Etienne Campeau	"	25	"	7	"
Jean Gadois	"	30	"	7	"

VERDUN, LACHINE ET HAUT DE L'ILE

Tous les habitants avaient au moins 10 à 12 arpents en valeur. L'on remarque les noms suivants :

Mathurin Thibodeau	avait	16	arpents et	2	bêtes à cornes
René Cuillerier, march. (Fort Cuillerier)	"	32	"	6	"
Jean Chevalier	"	18	"	8	"
Jean Millot, marchand, (Fort Remy)	"	170	"	26	"
Robert Fournier	"	50	"	14	"
Pierre Gauthier	"	26	"	5	"
Barthelémy Vinet	"	36	"	18	"
André Rapin	"	20	"	11	"
Frs Lenoir dit Rolland, marchand, (Fort Rolland)	"	45	"	2	"
Michel André	"	16	"	11	"

Jean Guenet, marchand, avait	15	apents et	2	bêtes à cornes	
Jean de La Londe (Baie d'Urfé)	"	12	"	4	"
Cibard Coureau	"	12	"	5	"

Tous ces cultivateurs, artisans ou bourgeois, jouissaient d'une certaine aisance, si l'on en juge par le rapport de Gédéon de Catalogne, dans ses *Explications du plan des Seigneuries et Habitations*, pages 278 à 280. " Le laboureur, dit-il, bourgeois et artisan comme le gentilhomme, mange le pain de froment ; le moindre habitant à la campagne tue deux ou trois cochons gras pour son ménage ; le lettage et les volailles n'y manquent pas ; le poisson et le gibier sont là pour ceux qui veulent pêcher et chasser. Tout cela prouve la bonté du pays. "

On croirait se trouver dans nos côtes d'aujourd'hui, à l'approche des fêtes du jour de l'an ou des fricots du carnaval. Il me semble entendre le meilleur chanteur de la compagnie égayer les convives et le joueur de violon ouvrir le bal.

Que l'on ne s'imagine pas que ce récit de M. de Catalogne constate une ère nouvelle ; c'est celle de presque la moitié du XVIIe siècle, car la guerre qui dévasta la colonie de 1687 à 1698 n'avait pu permettre aucune amélioration considérable au genre de vie de nos campagnards. Pendant l'hiver de 1687-88, la misère fut générale. En 1689 et 1690, le pays donna deux " méchantes récoltes ", dit Champigny. En 1691, la disette fut si grande que M. de Vaudreuil, envoyé au secours du haut de l'île de Montréal, monta " à la fasson des mendians, demandant à toutes les portes quelque galette, morceau de lard ou autre chose pour leur provision". En 1692, la moisson fut mangée par les chenilles. Chaque année, de 1687 à 1698, les semences et les récoltes ne furent faites qu'à moitié, " quantitez d'habitations et de terres, qui étaient cultivées ", ayant même été abandonnées. (*Cor. gén.*, X, 33 ; *Ibid.*, XI, 468, 552, 553 ; XII, 3, 45 ; XIX, 155, 156.) M. de Frontenac écrivait au Roi, en 1691, que la disette avait été cause que jusqu'alors la colonie dut se contenter de s'opposer aux puissants efforts que les ennemis faisaient pour empêcher les semences et les récoltes ;

puis il ajoute : "Nous sommes venus, Sire, heureusement à bout des uns et des autres, mais toujours à la pointe de l'épée et au bout du fusil." (*Ibid.*, XI, 363 ; *Phips devant Québec*, par Myrand, 405.)

On peut donc considérer le rapport de Catalogne comme comprenant toute la période du commencement du dernier siècle et d'une bonne partie du siècle précédent. Nous savons donc que même à cette époque reculée l'habitant vivait confortablement. C'est d'ailleurs ce que constatent plusieurs mémoires du temps. Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville observait que "le paysan, bon travailleur, peut s'acquérir de quoi vivre à l'aise en deux ans". (*Cor. gén.*, VIII, 231.) M. de Champigny disait en 1691 : "Ceux qui sont attachez à faire valoir les terres sont riches ou tout au moins vivent très commodément, ayant leurs champs et pesches autour de leurs maisons et un nombre considérable de bestiaux." (*Ibid.*, XI, 468, 469; XII, 18.) On lit dans un arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 1707 "qu'il est de notoriété publique que communément il n'y a point d'habitans qui ne vivent sur leurs terres en y prenant de la peine ; ils y trouvent toutes les nécessitez de la vie, et même ordinairement assez abondamment ; et il n'y a que les habillements qui leur coûtent le plus, encore commencent-ils à recueillir du lin dont ils font quantité de toiles, qui leur sont d'un grand secours, et à élever des moutons dont ils prennent la laine pour faire des étoffes". (*Ed. et Ord.*, I, 306.) Soixante ans plus tard, le général Murray et le gouverneur Carleton disaient également que les seigneurs, qui étaient presque tous nobles, étaient pauvres, tandis que leurs censitaires étaient à l'aise et vivaient bien. (*Sulte*, VII, 91 ; *Arch. Can.*, rapport pour 1888, p. 49.) Ce fait explique qu'après la conquête ces derniers sont restés au pays et qu'un grand nombre des premiers, particulièrement les fonctionnaires, repassèrent en France. Il est vrai que quelques grands propriétaires, comme Le Ber de Senneville, du Bout-de-l'île, et Robutel de La Noue, de Châteauguay, sacrifièrent leurs biens plutôt que de vivre à l'ombre d'un drapeau qu'ils avaient combattu toute leur vie ; mais le grand nombre

des seigneurs, qui avaient amélioré leurs domaines, restèrent au Canada. Le 21 août 1764, le général Murray écrivait à Lord Halifax que pas plus que 270 personnes, hommes, femmes et enfans, laissèrent le pays par suite de la conquête. "They are, ajoute-t-il, chiefly officers and their families and there are ships for six times the number." (*Arch. Can.*, rapport pour 1890, State Papers, 10.) En 1767, le gouverneur Carleton donnait les noms de cent onze nobles qui étaient restés au pays et d'une centaine, particulièrement parmi les militaires et les fonctionnaires, qui l'abandonnèrent. (*Ibid.*, pour 1888, pp. 42-48.)

Des historiens modernes, comme M. Rameau, soutiennent que ce sont les gentilhommes, les seigneurs et les militaires, qui ont opéré le développement agricole de la Nouvelle-France. D'autres, comme M. Léon Gérin, affirment qu'ils ont échoué sur toute la ligne, qu'ils étaient trop pauvres, qu'ils manquaient d'éducation pratique et qu'ils ne cherchèrent que les emplois et la traite. (*Roy. Soc.* N. S., II, 65.) Ce reproche, mérité par plusieurs, est peut-être trop général. En parcourant le recensement de 1681, il est impossible de ne pas reconnaître la direction vigoureuse des seigneurs et même de plusieurs fonctionnaires.

M. de Villeray, conseiller au Conseil Supérieur, avait 150 arpents de terre en valeur, 50 bêtes à cornes, 75 moutons, 6 chevaux. Charles Le Gardeur de Tilly, aussi conseiller, avait 90 arpents en valeur et 20 bêtes. Nicholas Dupont de Neuville, un autre conseiller, avait 50 arpents sous culture, 3 chevaux et 26 bêtes à cornes. Charles Denys de Vitré, un autre conseiller, avait 20 arpents et 4 bêtes à cornes et J. Bte Despeiras 40 arpents et 5 bêtes. Le greffier Peuvret avait 30 arpents en valeur et 5 bêtes à cornes. Voilà pour les membres du conseil ; deux seulement ne cultivaient pas la terre, de La Martinière et le procureur général d'Auteuil.[1] C'est le contraire qui se passait à la Prévôté royale de Québec et à celle des Maréchaux. Sur 17 fonctionnaires et employés, trois seulement cultivaient, Jean et Noël Levasseur et Paul Denys de St-Simon.

(1) D'après le recensement de 1667, il avait 48 bestiaux et 100 arpents en valeur.

Voyons ce qu'avaient fait les seigneurs et les militaires, presque tous officiers d'un des plus beaux régiments de France, le régiment Carignan-Salières. Le sieur Robineau Bécancour, seigneur, par sa femme, de Portneuf, a 60 arpent sous culture et 22 bêtes à cornes ; Fleury d'Eschambault, seigneur de Chavigny, 20 arpents, 19 bêtes à cornes ; Madame veuve Thomas Tarieu de La Naudière, seigneur de Sainte-Anne, 14 bêtes à cornes et 26 arpents en valeur ; Antoine Trottier des Ruisseaux, seigneur de Batiscan, 100 arpents, 30 bêtes à cornes ; Etienne Pezard de La Touche, seigneur de Champlain, 100 arpents et 18 bêtes à cornes ; J. Bte Deschamps, sieur de la Bouteillerie, seigneur de la rivière Ouelle, 15 arpents et 12 bêtes à cornes ; Jacques Babie, ancêtre du juge Baby, officier du régiment Carignan, 40 arpents, 8 bêtes à cornes ; Jacques Brisset, seigneur de l'île Du Pads, 50 arpents, 9 bêtes à cornes ; Pierre Dandonneau du Sablé, aussi seigneur, 60 arpents en valeur, 10 bêtes à cornes ; M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, 40 arpents et 20 bêtes à cornes ; la veuve de Louis Godfroy de Normanville, procureur du roi, 60 arpents et 10 bêtes ; le sieur de Berthier, seigneur, 30 arpents et 10 bêtes ; Le sieur de la Valtrie, seigneur, 20 arpents et 10 bêtes : J. Bte Le Gardeur de Repentigny, un autre seigneur, 100 arpents et 30 bêtes ; M. Perrot, gouverneur de Montréal, 40 arpents en valeur ; Charles D'Ailleboust des Musseaux, noble et juge à Montréal, 130 arpents et 9 bêtes ; J. Bte Migeon de Bransac, lieutenant général, 100 arpents et 8 bêtes ; Charles Le Moyne de Longueuil, 60 arpents ; Antoine de La Fresnaye, sieur de Bruçy, officier, 60 arpents et 9 bêtes ; il avait deux belles habitations au Bout-de-l'île, l'une sur l'île de Montréal et l'autre, presque vis-à-vis, sur l'île Perrot, que les Iroquois brulèrent en 1687. (*Cor. gén.*, XXI, 92.) ; Sidrac Dugué de Boisbriant, seigneur de l'île Sainte-Thérèse, 40 arpents et 16 bêtes ; Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, 100 arpents et 30 bêtes ; le sieur de Verchères, 20 arpents et 13 bêtes à cornes ; Antoine de Pecaudy, seigneur de Contrecœur, 80 arpents et 20 bêtes ; le sieur de St Ours, officier et seigneur, 40 arpents et 20 bêtes ; Pierre de Saurel,

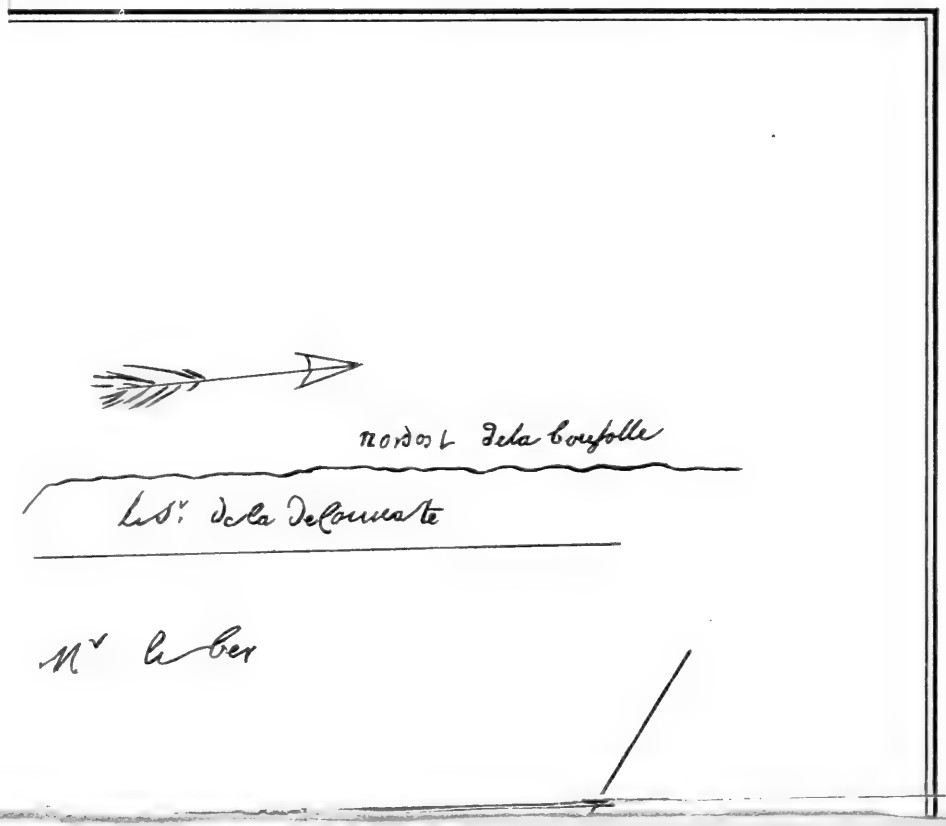
nordost dela boufolle
Le Sr. dela Deconnate
Mr le ber

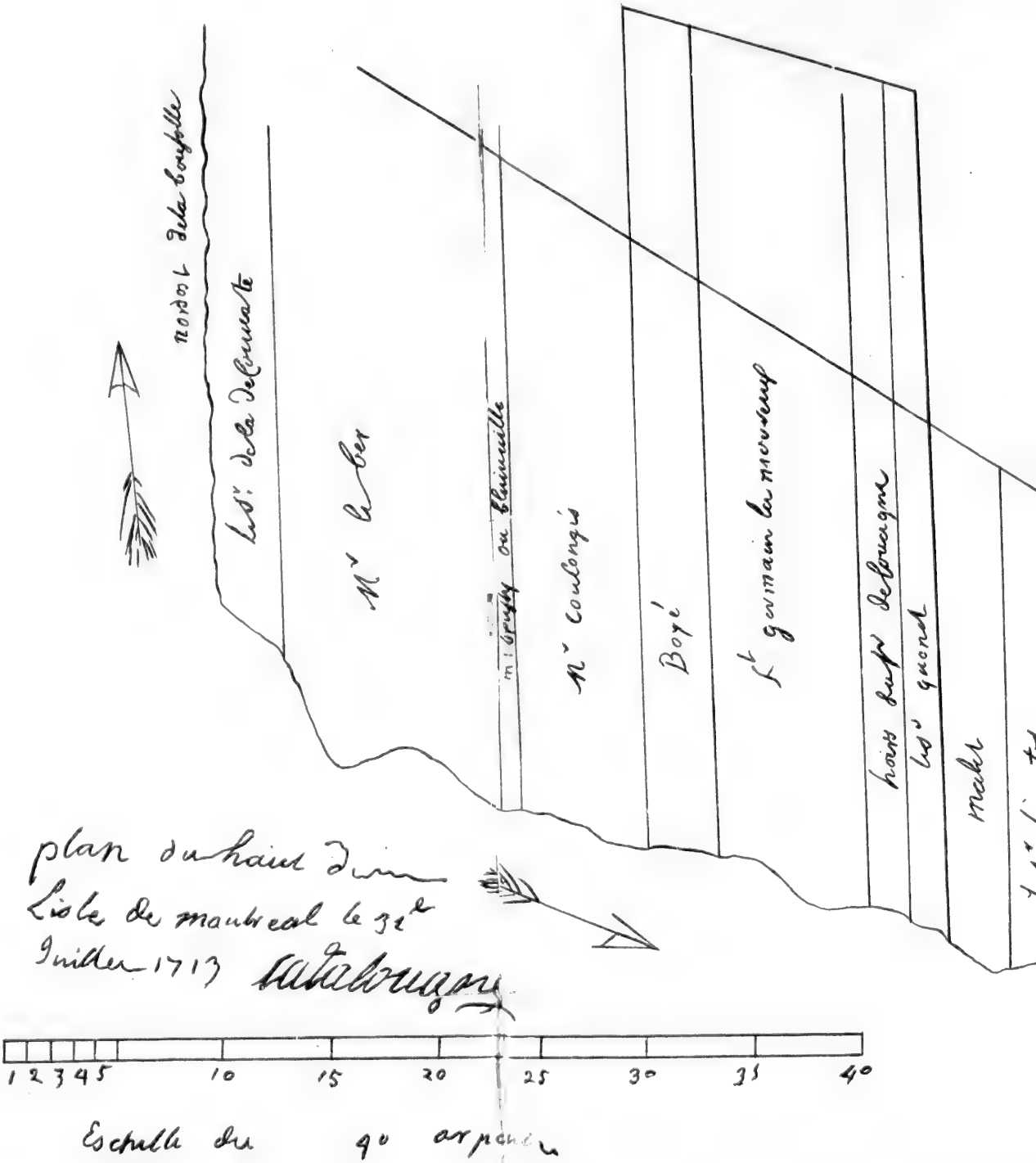

L'ORIGINAL EST EN LA POSSESSION DE

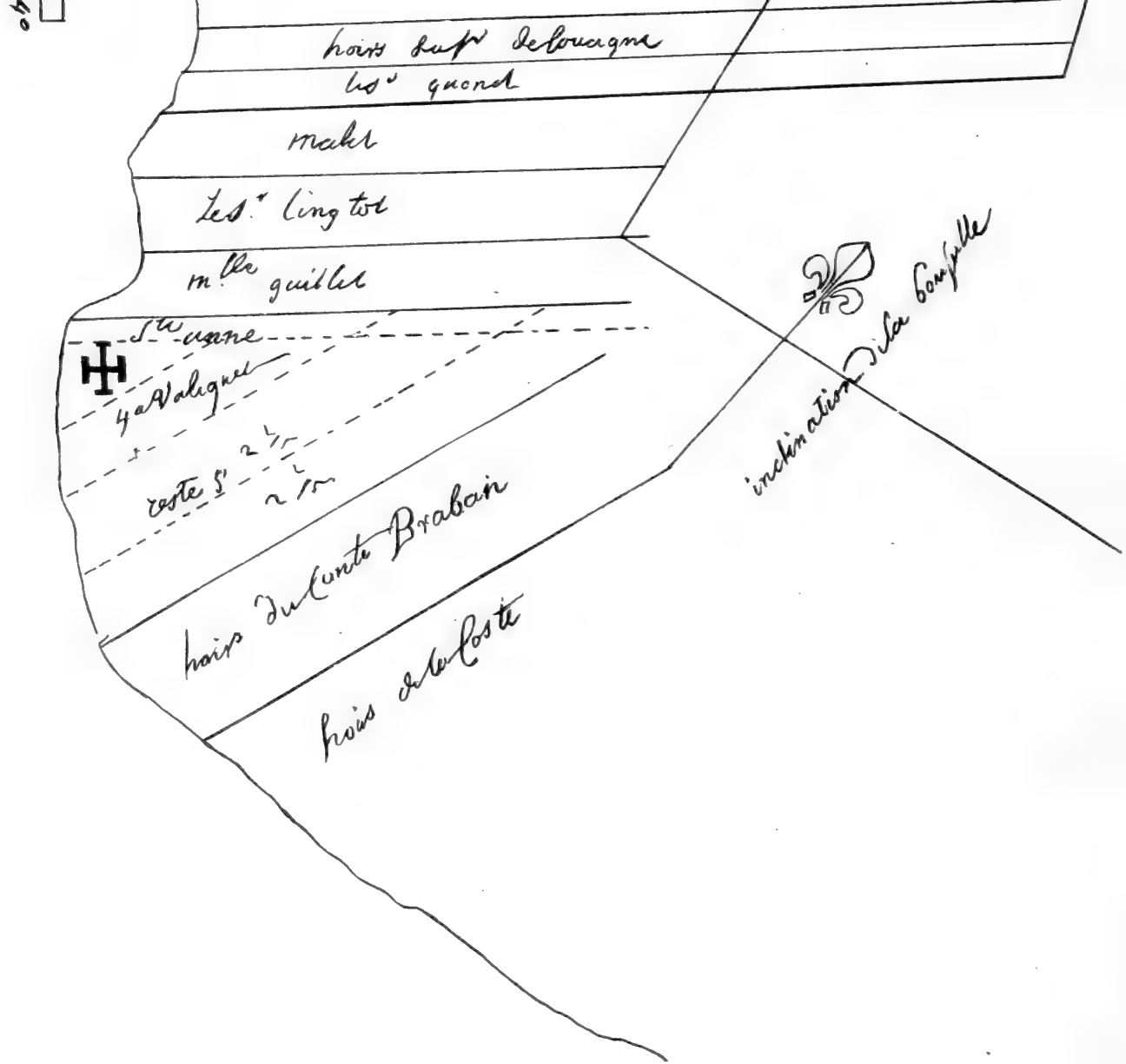

POSSESSION DE L'HON. JUGE BABY

ou Blainville

150 arpents, 43 bêtes à cornes, 62 moutons et 18 chèvres ; Jean Crevier, seigneur de Saint-François, 40 arpents et 20 bêtes ; le seigneur Godefroy de Lintot, 20 arpents, 4 bêtes ; Michel Pelletier de la Prade, seigneur de Gentilly, 30 arpents, 13 bêtes ; le seigneur Joseph Giffard, de Beauport, 125 arpents et 24 bêtes ; Nicholas Juchereau de St Denis, aussi seigneur de Beauport, 250 arpents, 37 bêtes à cornes, 2 chevaux et 22 brebis. Cavelier de La Salle ne figure pas au recensement ; il était sur ses seigneuries de Cataracoui et des Illinois où il avait dépensé des sommes énormes et établi "plusieurs habitants", nous dit-il, dans sa concession à Michel Dizy. (*Lake St. Louis*, 24 ; *Margry*, I, 298 ; *Ed. et Ord.*, I, 262, 263 ; *Jug. et Déc.*, III, 552.)

Voilà ce que constate le recensement de 1681. Et cependant quatre ans après, M, le marquis de Denonville, dont M. Gérin invoque le témoignage, écrivait au ministre : " Nos nobles et conseillers sont tous fort pauvres et accablez de debtes ; ils ne sauraient trouver crédit pour un sou. " (*Cor. gén.*, VII, 54.) Lahontan disait, la même année, que la seule parure des filles de gentilhommes suffit pour les ruiner. (I, 82.) Dans une dépêche du 10 novembre 1686, Denonville commence par répéter les mêmes reproches, puis il raconte que le sieur de Saint-Ours, noble du Dauphiné, est sur le point de repasser en France avec sa famille, désespérant de pouvoir sortir de la pauvreté. " Cependant, ajoute-t-il, ses enfants ne s'épargnent pas, car j'ay veu deux grandes filles couper du bled et tenir la charrue. " Il nomme trois autres seigneurs qui sont dans le besoin, "fort nécessiteux", le sieur Godefroy de Lintot, Charles D'Ailleboust des Musseaux et Sidrac Dugué de Boisbriant. D'un autre côté, il n'a que des éloges à l'adresse de Pierre Boucher, sieur de Grosbois, seigneur de Boucherville, longtemps gouverneur des Trois-Rivières, qui, dit-il, n'est pas noble de France mais qui mérite de l'être et qui le fut plus tard.[1] " Sa seigneurie est une des plus belles de ce pays. "

(1) En 1661, M. Boucher fut le premier Canadien anobli par M. de Feuquières, vice-roi de l'Amérique française. En 1694, M. de Champigny demanda pour lui des lettres de noblesse du Roi lui-même, mais sa demande ne fut pas accordée. En 1704, M. de Beauharnois la renouvelait " pour ce vénérable vieillard de 83 ans ". Elles lui furent expédiées peu de temps après,

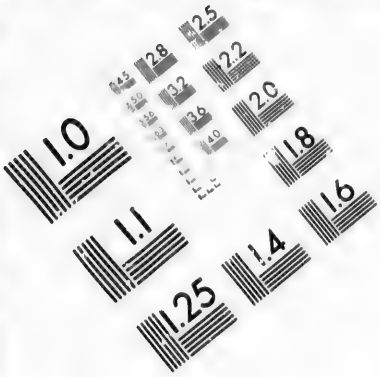

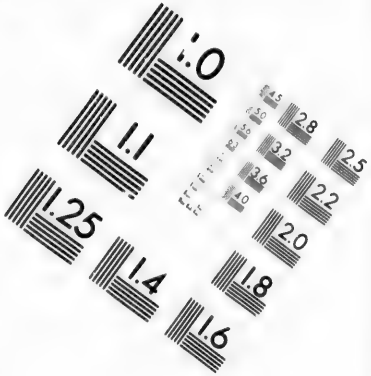

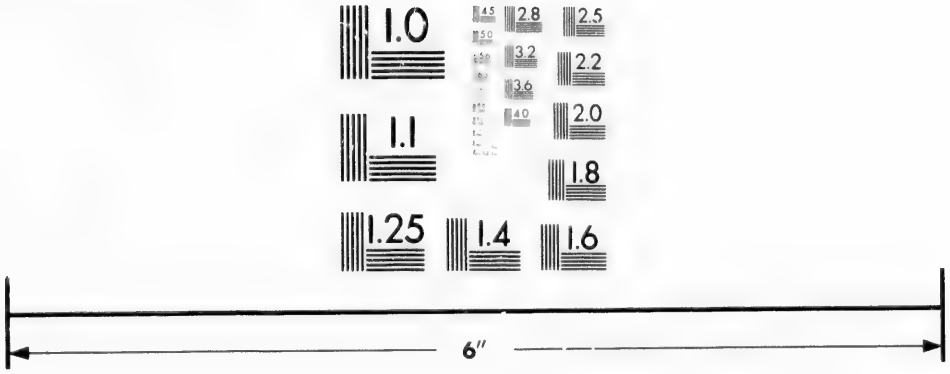

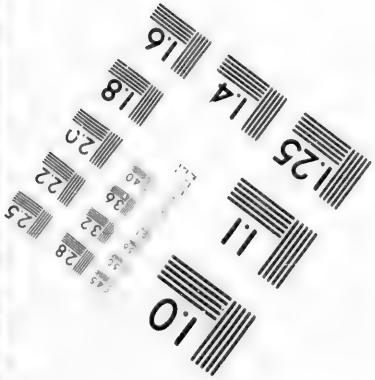

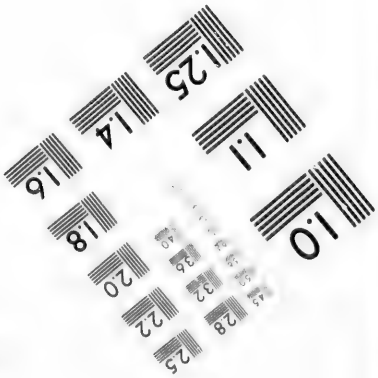

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

(*Cor. gén.*, VIII, 231 ; voir aussi XXII, 31.) Cependant à en juger par le recensement de 1681, la position de Boucher ne paraît guère meilleure que celle de St Ours, Dugué ou D'Ailleboust. Quoi qu'il en soit, il faut bien peu connaître le caractère du militaire habitué à l'abondance de tout, pour ne pas s'apercevoir qu'il aime à se plaindre et à demander de l'avancement. Quatre ou cinq seigneurs demandent la protection du gouverneur général et il en conclut de suite que les nobles sont pauvres et sans crédit. C'était aller trop loin. Comme dans tous les pays nouveaux et éloignés de la mère-patrie, la vie était très chère et nécessairement remplie de privations. Gédéon de Catalogne, officier, architecte et arpenteur, peut-être le chroniqueur le plus véridique, disait vers 1714, dans son mémoire sur les *Seigneuries et Habitations*, que "les marchandises qui viennent d'Europe sont à un prix exhorbitant,[1] ce qui avait coutume de se vendre quatre livres se vend présentement douze et quinze et souvent plus, le fer jusques à vingt sols la livre. Enfin tout le poids de cette révolution tombe sur le corps des troupes, le marchand, l'artisan et le laboureur se renvoyant la balle à qui vendra plus cher ; tels de ceux là se sont vus naguère à la mercy de leurs amis et quelquefois à la charge, qui se trouvent en quatre ou cinq ans riches de soixante mille livres, du moins il y en a qui passent pour tels ; on les entend cependant crier tous les jours contre la monnaye de cartes à la faveur desquelles ils ont fait leur fortune...

"Enfin le Canada ne parait plus qu'un brigandage, on n'y trouve presque plus de bonne foy, ny de subordination, les officiers n'y peuvent plus subsister, il n'y a que ceux qui commercent qui sont opulents. Le Roy a estably un si bon ordre dans ses troupes en France par le moyen des cantines, que jusques au tambour y est en estat de boire du vin, et les premiers capitaines icy sont réduits à boire journellement de l'eau et le moyen

car en 1705, elles brûlèrent dans l'incendie du séminaire de Québec où un de ses fils, prêtre, les copiait. (*Cor. gén.*, XIII ; *Ibid.*, XXII, 31.)

(1) Voir *Jug. et Dél.*, I, 93, 94.

d'achepter une barrique de vin est cinq cents livres et l'eau de vie de douze et treize cents, une aune de tailles de Rouan jusques à douze livres et ainsy du reste, une paire de bas de St Mezaut seize livres." (*Arch. Can., Col. Moreau de Saint-Méry*, 278.)

Opulents étaient les commerçants, dit Catalogne. Oui, peut-être, mais c'était aux dépens de leurs créanciers. Ceux qui firent fortune n'étaient pas nombreux ; on peut presque les compter sur les doigts de la main, Berthé de Chailly, le conseiller de Lino, le baron de Saint-Castin, Charles et Jacques Le Moyne, Jean Guenet, René Cuillerier, Jacques Le Ber, qui était peut-être le plus habile administrateur de son temps. Et puis combien d'entre eux employèrent leurs richesses à développer la colonie. Peut-être deux ou trois, les Le Moyne, les Le Ber, les Cuillerier. Le chevalier de Callières écrivait avec raison en 1700 que les marchands qui se sont enrichis passent en France, " c'est ce qui fait que la colonie est toujours pauvre." (*Margry*, V, 174.)

A côté de ces fortunes, combien de ruines et de désastres, Cavelier de La Salle, Tonty, La Forest, le gouverneur Perrot, Youville de la Découverte, Juchereau de Saint-Denis, Aubert de La Chesnaye, La Mothe-Cadillac, Lenoir-Rolland, Charles de Couagne, Coulonges, Hazeur, Péré, Lesueur, La Vérendrie et combien d'autres ! Le 27 avril 1703, M. de Beauharnais disait que "les marchands meurent presque tous insolvables". *Cor. gén.*, XXIX, 154 ; voir XI, 433, XX, 22, 40, XXI, 19, 22, 26, 73, XXII, 25, 342, XL, 42 ; XLIII, 103. *Edits et Ord.*, III, 55, *Jug. et Dél.*, VI, 1187.)

Malgré tous les désavantages et ennuis de la vie canadienne, les seigneurs, non commerçants, qui vivaient sur leurs domaines et les défrichaient, ne quittèrent pas le pays. Même ceux qui allèrent gémir chez le marquis de Denonville y firent souche et y ont encore des descendants. Le capitaine de Saint-Ours, en particulier, fut le fondateur d'une des plus opulentes seigneuries et le père d'une des familles les plus distinguées du Canada.

S'il est permis de douter de l'influence que le seigneur laïque,

noble ou roturier, a pu exercer sur le mouvement agricole, il n'en est pas ainsi des seigneurs ecclésiastiques ou religieux. Ils furent non seulement de puissants agents de colonisation, en s'empressant d'envoyer des missionnaires partout où il y avait un commencement de village ou de paroisse, mais ils étaient les plus grands agriculteurs du pays. D'après le recensement de 1681, si plein de renseignements intéressants, le Séminaire de Québec avait 60 arpents en valeur, 4 vaches, 2 chevaux et 1 âne ; les Récollets, 30 arpents, 4 bœufs, 4 vaches et 1 cavale ; les Ursulines, 200 arpents sous culture, 40 bêtes à cornes, 3 chevaux, 13 brebis ; les Hospitalières de Québec, 150 arpents, 30 bêtes à cornes, 40 moutons ; le Séminaire de Montréal 500 arpents en valeur, 71 bêtes à cornes, 150 brebis, 3 chevaux ; l'Hôpital de Montréal, 100 arpents, 31 bêtes à cornes et 30 moutons ; les Dames de la Congrégation, 150 arpents en valeur, 22 bêtes à cornes, 5 chevaux, 20 brebis.

Les Jésuites, assez souvent maltraités par les fonctionnaires, n'apparaissent pas au recensement de 1681 comme ayant fait quelques défrichements. Etait-ce erreur, ou mauvaise foi ? Il est certain que, dès l'origine, ils se vouèrent à la culture en même temps qu'à l'éducation et aux missions. Champlain leur rend le témoignage que " comme gens vigilans et laborieux, qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui ont fait que dans peu de temps ils eussent des terres pour se pouvoir nourrir et passer des commoditez de France, et plust à Dieu que depuis 23 à 24 ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères ; il y aurait maintenant plusieurs habitations et mesnages au pays qui n'eussent esté dans les trances et appréhensions qu'ils se sont veües ". (*Œuvres* de Champlain, 1111 et 1112.)

Il est absolument impossible que les Jésuites qui, en 1681, possédaient des seigneuries considérables, concédées plusieurs années auparavant, n'eussent pas plusieurs arpents sous culture. L'édit d'amortissement pour les Pères Jésuites du 12 mai 1678 de toutes les terres qu'ils possédaient ne fut accordé qu'à la condition " qu'ils mettront toutes les dites terres en culture et

valeur dans quatre années suivantes et consécutives". (*Ed. et Ord.*, I, 105.) M. Sulte dit que durant la période de 1633 à 1664, les Jésuites étaient des "seigneurs effectifs". (*Pages d'Histoire*, 217.) D'après le recensement de 1667, ils avaient 100 arpents en valeur et 30 bestiaux. (*Can. Fr.* par Sulte, V, 65.) A l'époque de la conquête, le général Murray dit qu'ils avaient 891,845 arpents de terre et un revenu annuel de 30,000 livres. (Smith, *Hist. of Can.*, I, 14 ; *Arch. Can.*, rap. pour 1892, p. 14.) Frontenac disait en 1675 que les Jésuites avaient fait des défrichements jusqu'à leurs missions de l'ouest. (*Margry*, I, 307.) Pénicaut écrivait en 1711 que plus de soixante ans auparavant les Illinois de Kaskakia avaient appris des RR. PP. Jésuites l'art de l'agriculture avec tant de succès qu'ils avaient du bled aussi beau qu'en France, et toute espèce de légumes, fruits, volailles, bestiaux, de telle sorte, ajoute-t-il, qu'ils ne manquent de rien de ce qui est nécessaire et commode à la vie. (*Id.*, V, 489, 490.)

Les seigneurs ecclésiastiques et religieux sont restés au pays et sont même devenus fort riches par l'augmentation en valeur que le temps donna à leurs terres et seigneuries, richesses qui leur ont permis de protéger et d'instruire le groupe français et de le conduire au degré d'influence qu'il exerce aujourd'hui sur le Canada britannique. (Voir *Canadian Magazine*, February 1900.) Parmi les ecclésiastiques de Montréal, on comptait d'anciens militaires, comme M. Dollier de Casson, capitaine de cavalerie sous Turenne, et des nobles, comme M. d'Urfé, fils du marquis d'Urfé, M. de Fénelon, fils du marquis de Fénelon. Les fondateurs de Saint-Sulpice en Canada, entre autres MM. de Queylus, de Belmont et de Breslay, appartenaient aux premières familles de France et possédaient quelque fortune ; quelques-uns étaient même riches. Tous employèrent leurs ressources personnelles à développer le pays.

CHAPITRE SEPTIÈME

LA TRAITE DU LAC SAINT-LOUIS[1]

Le commerce des pelleteries. — Les coureurs de bois. — Les congés. — Contrebande chez les Anglais. — Les fonctionnaires et militaires commerçants. — Commerce au Bout-de-l'isle. — Berthé de Chailly. — Jean Guenet. — Le Ber de Senneville. — Abus de la traite.

S'il faut en croire Catalogne et d'autres chroniqueurs, le commerce s'imposait au colon comme une nécessité de la situation.[2] L'abbé Cavelier disait, en 1689, que "la culture seule des terres n'est point capable de fournir à ses maistres de quoy se nourrir et se vestir". L'année suivante, un autre missionnaire observait que jusqu'alors "tous les habitans de l'Acadie aussy bien que ceulx du Canada ont plus songé à la traite du castor et au débit des eaux de vie qu'à establir les pesches". Aubert de la Chesnaye et Le Ber, un des rares marchands qui observaient les règlements, dit M. de Denonville, attestent que les habitants n'entretiennent leurs familles que par le commerce de fourrures. (*Cor. gén.*, VIII, 406 ; *Id.*, VII, 66.) Dans une dépêche du 12 novembre 1685, M. de Denonville disait que "la cause principale de la séparation d'habitations vient de l'envie de chacun d'estre à la teste de tous pour avoir le plus de pelleteries". (*Id.*, VII, 201.) Le 10 août 1688, il écrivait que "le premier mal, Monseigneur, est venu de la traite du castor que tous les particuliers ont regardé comme l'unique bien du pays, négligeant les terres, devançant par jalousie les habitations les unes devant les autres pour estre devant son voisin, oubliant toute raison de fortifier un pays en se réunissant". (*Id.*, X, 100.) Ailleurs, M. de Denonville affirme qu'il voyait un commerce établi sous main chez les Anglais et qu'il y avait plus de 600 coureurs des bois qui n'osaient revenir, nonobstant l'amnistie. Les 25 congés que le

(1) *Lake St. Louis*, 204-214. — (2) *Cor. gén.*, III, 264 ; *Col. de mss.*, II, 4 ; *Margry*, I, 174 ; *Id.*, III, 588.

gouverneur était autorisé à émettre ne justifiaient que l'envoi de 75 hommes dans les Pays d'en haut. (*Id.*, VII, 16, 20, 30, 31, 42 à 48.) Ces congés étaient si recherchés qu'en 1691, au plus fort de la guerre, ils se vendaient 1000 livres chacun, en sus des gros pots de vin qu'il fallait donner à Monseignat, le secrétaire de M. de Frontenac. (*Id.*, XI, 472.)

Un édit du Roi du 15 avril 1676, confirmé par arrêt du Conseil Supérieur du 5 octobre 1676, défendait la traite des pelleteries dans les postes particuliers et ne la permettait qu'aux villes de Villemarie, Trois-Rivières et Québec. M. de Denonville observe le 12 novembre 1685 que cet édit ne fut pas suivi. (*Id.*, VII, 207, 236.) Enfin, un autre édit du Roi du 30 mars 1687 défendait aux Français d'aller chez les nations voisines, sans la permission du gouverneur général, à peine de vie. (*Id.*, IX, 277.) La cupidité des trafiquants était si grande que la cour de France appréhendait "l'inquiétude de notre peuple qui a un penchant extrême de se tourner du côté de l'Anglais qui l'attire tout autant qu'il peut". (*Id.*, VIII, 136.) Ce qui l'attirait aux villes américaines, c'était la supériorité et le bon marché des marchandises anglaises. En 1701, la population de Manatte (New-York de nos jours) comptait un tiers de transfuges français.

A cette époque, le commerce se faisait sans scrupules et sans égard aux prohibitions de la loi. Des juges et des officiers avaient chez eux des magasins où ils débitaient en gros et en détail toutes sortes de marchandises. (*Id.*, XIX, 146, 155, 209.) Le conseiller de Lino "a gagné tant d'argent au dépens de la colonie", disait en 1704 M. de Ramesay. (*Ibid.*, XXII, 116, 303.) En 1684, M. de La Barre, associé à La Chesnaye, Duluth et Champagne, s'empara du fort Frontenac pour y faire le commerce avec les Anglais. (*Margry*, II, 337.) MM. de Caillères et de Champigny disaient que "toute la traite des pays éloignez n'est que pour le profit de Le Sueur, les coureurs de bois et pour les S^rs de La Forest et de Tonty". "Il n'y a, disait M. de Ramesay en 1704, que les directeurs de la compagnie de la colonie qui y trouvent leur compte. (*Id.*, XII, 128.) En 1696, M. de Champigny écrivait que le poste de Cataracoui n'était

cher à M. de Frontenac "que parce que celuy-ci y faisait faire le commerce". La Potherie constate le même fait en 1700. (*Margry*, V, cxv ; *Soc. Roy.*, N. S. III, 18.) D'un autre côté, M. de Champigny est lui-même accusé d'être de moitié avec le commandant du fort Chambly et de faire le commerce à Québec sous le nom de Hazeur. (*Cor. gén.*, XX, 113 ; Mgr de Saint-Vallier par Gosselin, 107.) En 1687, MM. de Denonville et de Champigny affirment au ministre que "Monseigneur peut s'assurer que les officiers-majors ne font et ne feront aucun commerce en ce pays". (*Id.*, IX, 20.). Dans le même temps, M. de Denonville fermait les yeux sur le commerce que sa femme faisait dans une des chambres du château Saint-Louis. (*Id.*, X, 161.) En 1685, Gauthier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, faisait à la Gabelle, au sault de Shawenigan, un gros commerce avec les Sauvages qui descendaient le Saint-Maurice. Juchereau de Saint-Denys obtint la permission de construire une tannerie à l'Ouabache, mais c'était pour mieux cacher son intention de faire la traite. (*Id.*, 9 ; XX, 22 ; XXI, 19.) Sanssoucy et La Découverte, deux fameux traiteurs du Bout-de-l'Ile, sont à l'ouest, ayant chacun deux canots chargés de marchandises et d'eau de vie. (*Id.*, XXXIII, 26, 27, 111, 116.) La Mothe-Cadillac faisait fortune au Détroit.[1] (*Id.*, XXVIII, 18.) On dit même que vers le même temps, M. de Beauharnais trafiquait des marchandises que la cour de France lui envoyait pour le service public. (Mgr de Saint-Vallier par Gosselin, 107.)

Les volumes de la *Correspondance générale*, récemment arrivés de Paris, démontrent, hors de doute, que tous les marchands du lac Saint-Louis, que l'on appelait tantôt Haut de l'Isle, tantôt la Chine, jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que, assez souvent, les autorités fermaient les yeux même lorsqu'ils trafiquaient dans les bois. En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, faisait un commerce de 50,000 livres par an au fief

(1) La Mothe-Cadillac fonda Pontchartrain du Détroit non pas en 1700 comme des historiens l'affirment, mais en 1701. *Cor. gén*, XIX, 25 à 28, 50 à 57.)

Bruçy, vis-à-vis le Bout de l'Isle, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur-général. (*Id.*, VI, 189.)

M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly (Louis de Berthé, sieur de Chailly, ancien cadet au régiment Carignan-Salières) avait vendu son magasin du Bout de l'Isle et qu'il passait en France, emportant avec lui une fortune de 40,000 livres. "Je dois vous informer, Monseigneur, continue M. de Denonville au ministre, que le sieur Chailly, venu en ce pays avec rien, s'est fait donner une concession au bout de l'Isle de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a faites contre les deffences qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie ; les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude, ayant retenu chez lui au bout de l'Isle une partie des pelteries qu'en canot venant des Outaouacs il devait aporter toutes au marchand qui l'a équipé." (*Id.*, VII, 66 ; VIII, 18, 96, 200 ; IX, 38.)

M. de Denonville ajoute le 8 mai 1686 :

..."Vous serez surpris, Monseigneur, d'apprendre que le Sr de Chailly dont j'ay eu l'honneur de Vous escrire cet authomne, n'ayant pu avoir son congé de moy pour se retirer en France avec touts ses effets qu'il y envoya l'an passé avant mon arivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange, et delà sans doute en France par l'Angletere. Je croyais qu'aprez luy avoir representé que son honneur l'engageait à servir un pays qui luy a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il estoit dans le régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, il a amassé ici 40000 liv., il aurait bien du attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjoncture. Il avait achepté une habitation au bout de l'isle de Montréal ou il a fait touts ces profits non sans bien des fraudes et supercheries, comme j'ay eu l'honneur de vous marquer qu'on les faisait en ce canton-là dans mes lettres du 14 9bre dernier. Quand je suis arivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a asseuré qu'il n'en a pas esté payé.

"Il est d'une conséquence extrême, Monseigneur, que cette désertion ne demeure pas impunie. Il a débauché avec luy un

sauvage du Sault. Ce qu'il y a de désagréable, c'est qu'il aura dit au Gouverneur Dongan tout ce qu'il aura sçeu de nos entreprises du côté de la Baye du nord, et ce qu'il aura sçeu des interests du pays et de nos desseins.[1] Je vous suplie, très humblement, Monseigneur, de vouloir bien accorder la confiscation de ce qu'on luy trouvera d'effetz aux deux hospitaux de la colonie.

" Il n'y a pas à douter qu'il n'aille à La Rochelle où il a fait passer touts ses effetz sur le navire de Dombourg duquel on peut sçavoir des nouvelles comme de la grande partie des marchands de la ville qui commercent icy.

" Son père est noble à ce que l'on dit, fort pauvre, demeurant à Amboise ayant eu une terre dans ce voisinage prez le fan ; il a un frère ayde-major de Brisac. S'il n'est chastié, Monseigneur, ce sera, je vous asseure, un tres mechant exemple pour tout le pays, où la légereté d'esprit cause le plus grand mal de toute notre jeunesse." (*Cor. gén.*, VIII, 18.)

Le Roi répond :

" Sa Majesté avait accordé permission au nommé Chailly de repasser en France, mais sur ce qu'il a été escrit concernant cet homme, Elle a trouvé à propos de la revoquer, ainsy qu'on l'empesche de s'embarquer et l'oblige à demeurer pour continuer son commerce et la culture de son habitation." (*Ibid.*, VIII, 96.)

Le 10 novembre 1686, de Denonville ajoutait :

" Il n'y a rien à adjouster à ce que j'ay eu l'honneur d'escrire à Mgr au sujet du Sr De Chailly qui a deserté le pays et qui a passé en France par la nouvelle Angleterre ; il seroit fort dangereux qu'il n'y eust pas quelque exemple de cela ; il a assez gagné dans le pays pour meriter une amende d'un millier d'escuz qui viendroient bien à propos pour ayder a bastir nos hospitalières de Villemarie en L'Isle de Montreal, où les pauvres religieuses et malades sont logez fort pauvrement, Il a achetté une terre auprez de la Rochelle où on le peut trouver aysément." (*Ibid.*, VIII, 241.)

Le 8 juin 1687, M. de Denonville représente à la cour que

(1) Voyez plus haut page 39.

"l'impunité du Sr de Chailly décrédite fort mes deffences." (*Ibid.*, IX, 38.)

Le 14 novembre 1685, Denonville se plaint encore au ministre des "particuliers qui en été vont faire des cabanages (sur l'Isle de Montréal) pour y vendre en détail toutes choses et l'hyver approchant se retirent." En vain le ministre avait enjoint à M. de la LaBarre le 18 février 1685 "d'empêcher le commerce qui se fait au bout de l'Isle" et de "restablir la foire à Montréal". Le 20 août 1685, M. de Denonville informait le ministre que si les coureurs des bois sont forcés de rentrer à Villemarie, "tous nos marchands sont ruinés par les avances qu'ils ont fait des marchandises". (*Ibid.*, VII, 16, 99, 236.) L'année suivante, 1686, les plus gros marchands de Villemarie, entr'autres Aubert de La Chesnaye et Le Ber suppliaient le marquis de laisser les habitants du Canada continuer à faire le commerce. Ils attestent que les habitants n'entretiennent leurs familles que de la traite des pelleteries. (*Ibid.*, VIII, 406.).

Immédiatement après la guerre, Callières et Champigny firent des efforts pour mettre en force les anciennes lois prohibitives au sujet du commerce en dehors des trois villes de Villemarie, Trois-Rivières et Québec. "Nous ne pouvons pas disconvenir, Monseigneur, disaient-ils le 24 novembre 1701, que l'habitation du sieur Quenet n'ait été brûlée une fois par les Iroquois aussy bien que celles des autres habitans circonvoisins, mais nous ne croyons pas que ce soit une raison pour luy permettre la traitte à l'exclusion des autres, puisque sa mat^té^ ayant deffendu qu'on traitast ailleurs que dans les villes de Québec, Montréal, et les trois rivières, le conseil souverain de ce païs a rendu un arrest par lequel il est fait deffense à tous les habitans de faire aucune traitte avec les sauvages dans leurs habitations, si ce n'est du provenu de leurs terres, c'est à dire de bled, farine, pain, lard, légumes et autres denrées, parceque s'il leur était permis d'y traiter des boissons et des marchandises, ils enyvreraient tous les jours les sauvages et feroient la plus grande partie du commerce, étants sur le chemin de toutes les nations qui viennent des païs éloignez, lesquels trouvants là leurs besoins,

ne se donneraient pas la peine de dessendre jusqu'à Montréal, ce qui auroit engagé les habitans de ce lieu à sen plaindre et à demander qu'il leur fust aussy permis de s'établir en haut de lisle de Montréal, ce qui aurait indubitablement f. dezerter tout le monde de la ville, et ensuite le Sr Quenet et les autres n'auroient pas longtemps profité de la traite qui leur est accordée du provenu de leurs terres et auroit renversé les desseins de sa maté de maintenir les villes pour se soutenir contre les ennemis.

" Il est permis au Sr Quenet comme aux autres habitans de venir traiter et commercer à Montréal quand il leur plaist ; d'ailleurs nous ne voyons pas qu'il soit fort à plaindre, jouissant depuis longtemps d'une commission de controlleur de 1200 ℔ dapointements que la compagnie de la colonie luy a continué à la considération de Mr son frère qui est un très honneste homme et pour qui on a bien de l'estime. (*Cor. gén.*, XIX, 31.)

Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnais écrivaient au ministre : " Toutes les raisons que nous vous représentâmes l'année passée pour empêcher que les habitans de la Chine (c'est-à-dire du haut de l'Isle) ne traitassent dans leurs habitations avec les sauvages, subsistent encore aujourd'huy, puisque s'il étoit permis à ces habitans de traiter au dessus de la ville de Montréal, ils arresteroient tous les Sauvages qui y descendent et viennent des païs éloignez. " Cependant ils ne pouvaient rien faire contre les marchands de Lachine et du Bout de l'Isle, car ils nous apprennent dans la même lettre " que Sa Majesté veut favoriser les habitans de la Chine, en considération des pertes qu'ils ont faites pendant la guerre... Vous verrez, Monseigneur, ce que nous avions l'honneur de vous écrire en commun au sujet des habitans du lieu nommé la Chine, et comme le sieur Quenet y a son habitation, il est dans le même cas que les autres ; cependant je luy permettrai dès cette année d'y faire le commerce conformément aux intentions de Sa Majesté ; mais je suis obligé de vous dire que cela fait beaucoup crier le peuple. " (*Ibid.* XX, 37, 38, 86.)

Le 12 octobre 1705, M. de Ramesay écrivait au ministre :

" J'ai creu, Monseigneur, quil estoit important que vous soyez

informé que la trette quy se fait en haut de l'isle de Montréal tant par le fermier de Mr de Vaudreuil que par d'autres marchands quy y ont des habitations et quy y tiennent de gros magasins, porte un notable préjudice à cette ville, parce qu'ils arestent tout le commerse d'en hault quy avoit coustume d'y venir, puisque d'environ quatre vingt douze canots quy venest en cette ville pour y faire leur commerse, il est incontestable qu'il n'en n'est pas dessendeu la moitié dans cette ville, dont les marchands sont venus pour m'en faire leurs plaintes et leurs remontrances, par lesquelles ils m'ont témoigné que sy cela continuoit, ils aloient abandonner la ville, n'yant plus de négoce à y faire ; mais comme ce n'est pas un fait de ma compétence, je leur fist responce de s'adresser à Mr de Beauharnois, quy leur dist qu'il en parleroit à Mr de Vaudreuil, sans qu'on y eut aporté d'autre remède." (*Ibid.*, XXII, 319.)

Le 28 octobre 1708, les MM. Raudot écrivent au ministre "qu'ils empêcheront que le sieur de Senneville ne fasse d'autre commerce que celuy qui luy est permis." (*Ibid.*, XVIII, 201.)

La valeur des privilèges dont jouissaient les habitants de Lachine et du Bout de l'Isle ne fut pas de longue durée. Non seulement de nouveaux postes, comme celui du Détroit, du Long-Saut, du Témiscamingue, furent établis dans les Pays d'en haut où les Sauvages se rendaient pour faire la traite sans descendre à Montréal : mais au moyen de l'abus des congés que les gouverneurs accordaient sur le moindre prétexte, sans égard à la limite fixée par les lois, un commerce énorme se faisait tous les ans dans la profondeur des bois et jusqu'aux villages des sauvages, à l'Ouest et jusqu'au lac Supérieur. Les volumes de la *Correspondance générale*, que je viens de parcourir, établissent que presque toute la colonie se livrait à la traite en dépit des Édits Royaux et des arrêts du Conseil Supérieur et que c'étaient surtout les officiers de l'armée, les commandants des forts, les fonctionnaires publics, les gouverneurs mêmes, qui en retiraient le plus de profit.

Les abus de la traite furent de tout temps une grande cause de faiblesse pour la colonie française et amenèrent finalement

sa perte. C'est la traite qui priva le gouvernement du Canada de la meilleure partie de sa jeunesse pour en faire des vagabonds dans les bois et les bourgades sauvages. C'est elle qui démoralisa une portion notable de la noblesse du pays et extermina par l'eau de vie cette race pourtant vaillante des sauvages de l'Amérique du Nord. Elle fut encore la cause la plus considérable de la corruption du gouvernement du Canada et de tous ces démêlés et scandales entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique si déplorables dans une société bien organisée, mais désastreux dans une colonie naissante. Elle fut nécessairement l'ennemie la plus puissante de la colonisation et de l'agriculture. C'est elle qui fit ériger tous ces postes éloignés du golfe et du fleuve Saint-Laurent navigable, depuis Cataracoui, Niagara, Détroit jusqu'au fort Miami, le fort Crèvecœur, le Fort Saint-Louis, et les établissements de la région du Mississipi, dont la défense en temps de guerre — et c'était presque l'état normal du pays soit avec les Européens, soit avec les Iroquois, et assez souvent avec les deux, — devenait presque une impossibilité, si l'on considère la faible population de la colonie et le peu de secours qu'elle recevait et pouvait attendre de la mère-patrie.

Pour établir un empire aussi vaste que celui fondé par la France, il aurait fallu des hommes et des ressources vingt fois plus considérables ; et pour avoir trop embrassé, la France finit par tout perdre en faveur de sa rivale l'Angleterre, qui se contenta de grouper des colons et de fonder des villes le long des côtes de la mer. L'Américain n'osait s'aventurer à l'intérieur et c'est à peine si à la fin du XVIIe siècle on le rencontre en deux ou trois occasions au lac Ontario ou au lac Erié en expédition militaire ou commerciale. Il n'a pas cherché à établir des postes au milieu des nations de l'Ouest ; il n'alla pas chercher les pelleteries dans les profondeurs des terres ; il attirait le sauvage, le traiteur, le coureur des bois, à ses villes sur les bords de l'Atlantique, où il faisait un commerce profitable pour lui-même et sans danger pour la colonie. Il n'est pas surprenant qu'avec une telle politique, la population de la Nouvelle-Angleterre alla

toujours croissante jusqu'au point que lorsque le traité de cession fut signé en 1763, la Nouvelle-Angleterre comptait plus d'un million d'habitants, tandis que la Nouvelle-France en avait à peine soixante mille.

CHAPITRE HUITIÈME

LES JÉSUITES ONT-ILS TRAFIQUÉ AU CANADA[1]

Le P. de Rochemonteix sur leurs opérations d'affaires. — Raisons des soupçons contre eux. — MM. de Ramesay, d'Auteuil, Raudot et de Vaudreuil expliquent ce qui se passait. — Les Jésuites hostiles au débit des boissons aux Sauvages. — Motifs des accusations de MM. de Frontenac, de La Salle et de La Mothe-Cadillac. — Témoignages de MM. de Champigny, de Lahontan et de Kalm. — Conclusion.

Cette question, qui sous le régime français avait une importance politique, a divisé les contemporains et divise également les historiens. On peut l'examiner à deux points de vue, d'après le droit canonique et le droit civil qui prohibait le commerce aux ecclésiastiques, aux fonctionnaires et aux militaires ; mais dans les deux cas, la solution dépend entièrement des faits.

Le P. de Rochemonteix, S.J., vient de publier (1895-96), sur *les Jésuites et la Nouvelle-France*, un ouvrage en trois volumes remarquable de style et d'érudition, bourré de pièces justificatives, en partie inédites. Connaissant l'histoire du Canada français jusque dans ses plus petits détails, il a d'abord défini les opérations d'affaires des Jésuites à leurs missions ; puis,

(1) Publié la première fois dans la *Semaine Religieuse* de Montréal le 7 avril 1900, XXXV, 220. Voyez *Lake St. Louis*, 206.

s'appuyant sur le droit canon, il conclut que le reproche de commerce fait contre eux était sans fondement.

Le Révérend Père n'est pas tendre envers les historiens qui ont répété l'accusation ; il les regarde presque tous comme des ennemis de la compagnie de Jésus. Après avoir lu son exposé des faits, le lecteur désintéressé ne partagera peut-être pas entièrement son sentiment.

LES FAITS

Voici comment le savant historien définit la situation *de facto* des Jésuites au sujet des pelleteries. "La monnaie, dit-il, n'ayant pas cours, en ce temps-là, chez les Hurons et étant fort rare à Québec, les ventes et achats se faisaient par échanges. Les sauvages n'avaient que faire d'argent monayé ; ils préféraient des objets d'utilité et de fantaisie, des marchandises européennes ; et en échange de ce que les missionnaires leur procuraient, ils fournissaient à ceux-ci des nattes, des raquettes, des canots, les produits de leurs terres, de leurs pêches et de leurs chasses ; en un mot, tout ce qui était nécessaire aux besoins de la mission, à la nourriture, à l'entretien et aux voyages des Pères... Les objets de consommation et de première nécessité étaient achetés aux sauvages et aux trafiquants français et payés à ceux-là avec des articles d'Europe, à ceux-ci avec des peaux de bêtes qui servaient de monnaie dans le pays. Ces peaux étaient d'ordinaire données aux religieux en souvenir de services rendus dans l'exercice de leur ministère apostolique...[1] Toutefois le prêtre, dans ces diverses transactions, n'achetait pas pour revendre, mais pour employer ou consommer. S'il donnait en échange de certaines marchandises les produits de son jardin ou quelques peaux de castor ou de chevreuil, ces produits et ces peaux étaient la monnaie du pays, la seule employée. Les canons de l'Église ne défendaient ces transactions ni aux prêtres, ni aux religieux ; 'car autre chose, dit le cardinal de Lugo, est d'acheter pour

(1) En 1697, les Jésuites reçurent l'ordre de déclarer à M. de Champigny les pelleteries dont les sauvages leur avaient fait présent. (*Margry*, V, CXVI.)

revendre, ce qui est le propre du négoce, et autre chose est d'acheter pour utiliser ou consommer, ou bien de vendre les produits de son fonds et de son travail'. (t. Ier, p. 343, 344, 346.) "Le plus souvent", ajoute le même historien qui raconte avec approbation le mode de procéder d'un missionnaire au Détroit, "le Père Potier payait ce qu'il achetait à l'un et l'autre ainsi que les journées d'ouvriers avec du blé, du plomb, de la poudre, des peaux de chevreuil et de castor, des chaudières, de la porcelaine, des couvertures, des barils d'eau-de-vie, des messes."[1] (p. 346, note 1.)

MOTIFS DES SOUPÇONS PORTÉS CONTRE LES RÉVÉRENDS PÈRES

Le P. de Rochemonteix nous assure que l'état de chose tel que décrit plus haut ne constitue pas le fait du commerce selon le droit canon, et l'on peut ajouter, peut-être aussi selon le droit civil ; mais il faut avouer qu'il était de nature à faire naître des soupçons contre les Jésuites. Les particuliers et même les fonctionnaires, qui n'étaient pas des docteurs de la Sorbonne, ni des avocats du Parlement de Paris,[2] voyant partir, chaque année, un, deux, trois et quatre canots des Jésuites,[3] chargés de marchandises d'Europe et ne connaissant pas toujours l'intérieur de leur ménage, ni la mesure de leurs besoins, pouvaient aisément confondre le commerçant qui achetait et revendait pour s'enrichir et le missionnaire qui agissait de la même façon pour se soutenir. Ce qui ne contribuait pas peu à augmenter les soupçons, c'est qu'une partie de ces marchandises était la propriété des canotiers. Le gouverneur de Ramesay se plaint de cet abus des congés qui étaient accordés aux Pères. Très hostile aux Jésuites, qu'il dit vouloir gouverner le pays (il oubliait que leur supérieur et l'évêque étaient membres du Conseil Supérieur), il ne les accuse pas de trafiquer, mais le 4 novembre

(1) Riche est le rapprochement des barils d'eau-de-vie et des messes, mais il est simplement accidentel et de style. —(2) Le Conseil Supérieur déclarait en 1678 qu'il n'y avait pas au Canada "d'avocats, procureurs, ni praticiens, étant même de l'avantage de la colonie de n'en pas recevoir". —(3) En 1692, quatre congés leur furent accordés, probablement parce que le pays était en pleine guerre avec les Iroquois et qu'on ne pouvait compter sur l'avenir pour approvisionner les missions. (*Cor. gén.*, XII bis, 450).

1704, il observe que "les nommés Despins et des Ruisseaux, soubs prétexte de monter pour cent livres de marchandize, *quy sont nécessaires pour la mission des révérends pères jésuites*, ont fait trois canots avec des sauvages qu'on a chargé de marchandize et d'eau-de-vie et qu'on a vendue aux rebelles (les coureurs de bois), ce quy a contribué à les empescher de profiter de l'emnistie." (*Cor gén.*, XXII, 116.)

Le 17 octobre 1705, le procureur général d'Auteuil, qui certes n'était pas un ami des Jésuites, ajoute que "ça esté depuis les deffences d'aler dans les bois, que leurs canots ont servy de moyen à des marchands et à des voyageurs pour se rendre à Missilimakinag afin d'y faire un très gros commerce ; on voit tous les ans ces canots des Jésuites revenir chargés de de castor. Peut-on juger que ce soit d'autres qu'eux qui facent ce commerce pendant qu'il est défendu à tout le monde". (*Ibid.*, 382.)

Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrit au ministre:— "Je me suis informé, Monseigneur, de ce qui avait pu faire soupçonner les Pères Jésuites du commerce des castors dont on les accuse. Ce qui a donné occasion à cela est la nécessité dans laquelle ils sont de se servir de valets ou d'engagés pour faire remonter les canots qui leur portent *leurs vivres et les autres choses dont ils ont besoin dans les missions* : on ne peut pas avec toutes les précautions qu'on prend, empêcher que ces valets ou ces engagez n'emportent quelques marchandises pour leur compte dont ils font le commerce pour eux, et comme cela se fait dans les canots de ces Pères, on veut que ce soit eux qui fassent ce commerce." (*Ibid.*, 292.)

Dans une lettre commune du 3 novembre 1706, citée avec approbation par le P. de Rochemonteix, MM. de Vaudreuil[1] et Raudot tiennent un langage plus précis et peut-être plus conforme aux faits ; "Les pères Jésuistes, disent-ils au ministre, n'ont jamais fait le commerce en haut et doivent-être assurément exempts de ce soupçon, mais les gens qui montent avec

(1) D'Auteuil dit qu'en 1714 le canot des Jésuites était monté par des hommes de M. de Vaudreuil. (*Cor. gén.*, XXXIV, 543.)

eux en font. Ainsi quand les Pères Jésuites vous ont dit que ce qui aurait donné lieu au bruit qui aurait couru estait que les nommés des Ruisseaux et Despins avaient porté des marchandises à leur inceu pour commercer, ils devaient plustôt vous dire que c'était par leur permission, et que les marchandises qu'ils permettent de porter à ceux qui montent leurs effets leur servent de payement du canot qu'ils montent et de gages pendant tout le voyage. Ça esté toujours l'usage icy, Mgr, que les gens qui montent pour les missionnaires Jésuites et autres, du temps de MM. Denonville, Frontenac et Callières, ont toujours porté de quoi se payer de leur voyage, et nous sommes obligés de vous représenter que ce que le Roy a la bonté de leur donner pour les missions *n'est pas même suffisant pour l'entretien des missionnaires*, et que s'il leur en coûtait quelque chose pour *faire monter leurs effets et pour l envoy des dits missionnaires, ils ne pourraient jamais soutenir cette dépense*, n'y ayant pas un canot pour lequel il ne leur en coustat cent pistoles." (*Cor. gén.*, XXIV, 51.)

VALEUR JURIDIQUE DES SOUPÇONS PORTÉS CONTRE LES RÉVÉRENDS PÈRES

Les témoignages que je viens de citer sont importants, particulièrement ceux de MM. de Ramesay, Raudot et d'Auteuil, qui ne paraissent pas s'être mêlés d'aucun commerce. Tous condamnent le commerce qui se fait par les employés des Jésuites, mais pas un ne les accuse de trafiquer eux-mêmes et tous reconnaissent que les marchandises, qui arrivaient à leurs missions des Pays d'en haut, étaient nécessaires à leur entretien. Les autorités civiles auraient pu empêcher les abus auxquels le transport de ces marchandises et effets donnait lieu ; elles ne le firent pas, en vue de la pauvreté des missions.[1] Il est évident

(1) Ce n'est qu'après que les seigneuries et terres des Jésuites eurent pris de la valeur qu'ils se virent, il ne faut pas dire riches, mais à l'aise. Le général Murray estime leur revenu annuel à l'époque de la conquête à 30,000 livres, ou $5,000, mais il ne dit pas si cette somme comprenait les 15,300 livres de gratification du Roi. (*Smith, Ap.* I., 58, 59.) En 1781, Cugnet estimait le revenu foncier des Jésuites à 28,648 liv., les droits de quint et de lots et ventes non compris. (*Archives canadiennes*, B. 224, rapport pour 1889, p. 112.) En 1663, l'allocation royale aux Jésuites était de 5,000 liv., $833.33. (*Jug. et déc.* I. 56.)

que les opérations des missionnaires, minutieusement décrites par le P. de Rochemonteix, n'étaient pas des opérations de commerce selon le droit civil français. Il manquait deux éléments essentiels, le gain et la profession. Les Jésuites ne faisaient pas métier de trafiquer ; leur profession était d'enseigner et d'évangéliser les sauvages. C'est le témoignage que le général anglais Murray leur rend ; il ne suggère même pas le fait du commerce. " Their particular province," dit-il, " is the instructing of youth and the missions of the savages.", (*Smith, Ap.*, I, 58). C'était pour remplir cette mission que les Jésuites revendaient les marchandises qui leur étaient envoyées d'Europe ; ils les vendaient ou échangeaient, peu importe le mot, non pas dans le dessein de s'enrichir, mais tout simplement pour vivre, ce qui n'est pas le but du commerce, *Finis mercatorium est lucrum.* Voilà ce qu'enseigne le droit canon, dit le P. de Rochemonteix, et c'était aussi la règle des lois civiles françaises en vigueur au Canada. L'ordonnance du Commerce de 1673, tit. 12, art. 6, porte que les tribunaux de commerce, présidés par des juges et consuls, " ne pourront connaître des contestations pour nourritures, entretiens et ameublements, même entre marchands, si ce n'est qu'ils en fissent profession ", parce que, comme l'observe l'annotateur Bornier, ces contestations *sunt extra negotium mercaturæ.* Sir John Abbott, l'une des plus grandes lumières du barreau de Montréal, disait en 1864 que pour être commerçant, il faut l'habitude d'actes commerciaux et l'intention de faire des bénéfices et non de faire ses affaires personnelles, et il cite grand nombre d'autorités dans ce sens, que l'on trouvera dans ses commentaires sur la loi des faillites de 1864. (*Insolvent Act of* 1864. pp. 1 à 10.)

RÉPONSE AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LES RÉVÉRENDS PÈRES

Voilà le genre d'affaires, le prétendu négoce que les Jésuites faisaient à leurs missions de l'Ouest. Je l'ai dit plus haut, il était propre à créer des soupçons, à faire crier et protester, mais il ne pouvait justifier les calomnies et les injures du comte de Fron-

tenac, de Cavelier de La Salle et de LaMothe-Cadillac. La haine, et, peut-être encore plus, l'intérêt peuvent seuls expliquer le langage qu'ils ont tenu. Les Jésuites étaient les plus acharnés ennemis du commerce de l'eau-de-vie parmi les sauvages, et ce fait seul les rendait exécrables aux yeux de ces gens désireux de s'enrichir par n'importe quel moyen.

L'arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 28 septembre 1663, défendant à toute personne de donner des boissons enivrantes aux sauvages, "pas même un coup", ne fut rendu qu'après avoir "pris l'avis des révérends Pères Jésuites, missionnaires des dits sauvages, pour ce mandés". Qu'il le soit dit à leur gloire, le commerce de l'eau-de-vie au Canada n'a pas eu de plus vaillants adversaires. Dans la lutte qui s'engagea entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile au sujet du débit des boissons enivrantes aux sauvages, les Jésuites, et avec eux les Sulpiciens et tout le clergé, se rangèrent hardiment du côté de l'évêque, et à sa demande refusèrent les sacrements aux traitants. (*Cor. gén.*, XI, 358.) On lit dans un mémoire de 1689 : "Il y a toujours un acharnement passionné de la part des Ecclésiastiques contre l'eau-de-vie, nonobstant ce qui a été ordonné par l'ordonnance de 1679." (*Ibid.*, X, 54.). Leur excuse était que ce trafic regardait plus le spirituel que le temporel.

Malgré ces mesures extrêmes, les désordres continuaient aux postes de l'Ouest et particulièrement à l'importante mission de Michillimakinac. M. de Ramesay raconte qu'en 1704 "le Sr La Découverte (Pierre Youville, sieur de la Découverte, enseigne et plus tard traiteur du Bout de l'île de Montréal et de l'Ile-aux-Tourtes), envoyé par M. de Vaudreuil, a fait des désordres inconcevables en tenant impunément un cabaret à Michillimakinac et faisant un commerce scandaleux". (*Ibid.*, XXII, 116.) Ce fut alors en 1705, que les Jésuites, croyant pouvoir faire disparaître le mal en détruisant le poste, n'hésitèrent pas à mettre le feu à leur église et à leur mission. C'était cependant la capitale des Pays d'en haut, disaient La Mothe-Cadillac et Lahontan. (*Margry*, V. 75, 76 et *Lahontan*, I. 155.) C'était "un bon et fort établissement", dit Joutel, qui s'y arrêta en

1688, à son retour de la dernière expédition de La Salle aux bouches du Mississipi. C'était à cette époque, "le passage de presque toute la traite des pelleteries... le rendez-vous de plusieurs autres postes", ajoute le même voyageur. Ami intime de La Salle, il ne fait pas la moindre insinuation au sujet du prétendu commerce des missionnaires. Enfin, il observe : "Il y avait au dit lieu de Missilimakinac quatre Pères Jésuites et quelques François voyageurs pour la traite. Les dits Pères Jésuites ont une bonne maison et une assez belle église, bastie de pièces de bois, à la manière du Canada, et le tout renfermé de pieux et de palissades. Il y avait au dit lieu deux nations, savoir les Ontaouas et les Hurons." (*Margry*, III, 513, 514.) Ce fut ce bel établissement que les Jésuites détruisirent pour mettre fin aux désordres, sauver leurs sauvages des ravages de l'ivrognerie et rapatrier les coureurs de bois. C'est le procureur-général d'Auteuil qui l'atteste. (*Margry*, V, 345 ; *Cor. gén.*, XXII, 383 ; *Ibid.*, XXXIV, 543.) Au tome 34e, il dit que "les désordres causez par la quantité excessive d'eau de vie, que les premiers (c'est-à-dire La Découverte et autres) ont porté, ont obligé les Jésuites de brusler leur église et d'abandonner le lieu". Le 19 octobre 1705, MM. de Vaudreuil et de Beauharnais écrivaient au ministre que "les missionnaires de Missilimakinac laissent leur mission, après avoir bruslé leur maison et leur chapelle pour forcer les coureurs de bois à descendre". (*Cor. gén.*, XXII, 193 ; *Margry*, V, 345.)

Cette conduite des Jésuites fut bien différente de celle du comte de Frontenac qui, s'il faut en croire La Potherie et M. de Champigny, relevait en 1695, aux frais de l'État, le fort Frontenac qui ne lui était cher "que parce qu'il y faisait faire le commerce". (*Margry*, V, cxv ; *Roy. Soc. N.S.*, III, 18.) Elle parle plus éloquemment que les plaintes de fonctionnaires intéressés. Elle prouve la méchanceté de cette expression de Frontenac, que Margry reproduit avec tant de complaisance : *Les Jésuites sont autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes.* C'est ce qu'il avait écrit en effet à Colbert le 2 novembre 1672 (*Margry*, I, 248) ; mais il est évident qu'il ne fut pas cru.

Le 17 mai 1674, en réponse à la " demande que les Jésuites vous font de continuer leurs missions dans les pays éloignez ", Colbert lui mande que "le Roi n'estime pas que ces bons Pères doivent être gesnez dans leurs fonctions". (*Ibid.*, 249.) Plus tard, en 1681, Colbert disait franchement qu'il ne pouvait ajouter créance à ses représentations, *quand je vois clairement que tout cède à vos inimitiés.* (*Rochemonteix*, III, 142.)

Il en fut de même de La Mothe-Cadillac.[1] MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient de lui le 14 novembre 1708 : " Il tache de gagner de l'argent tant qu'il peut, cela de quelque manière qu'il peut... Il est extrêmement déchaîné contre les Pères Jésuites. " (*Cor. gén.*, XXVIII, 18.) La Potherie ajoutait " que l'on sait qu'il a gagné beaucoup de bien, lorsqu'il était à Missilimakinac, par une traite d'eau-de-vie que les missionnaires luy ont reprocher". (*Margry*, V, 185.)

Déchaîné contre les Pères Jésuites ; cette expression était modérée si l'on en juge par la lettre qu'il écrivait à la cour le 31 août 1703 : " Toute impiété à part, dit-il, il vaudrait mieux pescher contre Dieu que contre eux, parce que d'un costé on en reçoit son pardon, et de l'autre, l'offense, mesme prétendue, n'est jamais remise dans ce monde, et ne le seroit peut être jamais dans l'autre, si leur crédit y estoit aussi grand qu'il est dans ce pays." (*Margry*, V, 339.)

Et puis, ce pauvre La Salle, qui ne faisait qu'un avec Frontenac, était si prévenu contre les Jésuites qu'il les croyait capables de tous les crimes, même du brigandage et de l'assassinat. Il les accuse de cacher ses déserteurs qui l'avaient pillé et de conspirer pour le faire massacrer par les sauvages. Un jour, ayant mangé une salade empoisonnée par un de ses domestiques, il crut tout d'abord l'histoire que celui-ci lui broda, qu'il avait agi à l'instigation des Jésuites. " J'eus quelque plaisir, dit-il, à avoir cet indice de leur mauvaise volonté " ; et ce ne fut qu'après *avoir examiné sérieusement l'affaire*, qu'il découvrit " manifestement la fausseté de l'accusation que ce

(1) La Mothe-Cadillac avait un poste rival au Détroit-Ponchartrain, où il dépensa des sommes énormes, bien qu'il eut promis de n'y faire aucun commerce. (*Margry*, V, 169, 187, 346.)

fripon avait formulée contre eux". (*Margry*, I, 388 à 393, 401 ; *Ibid.*, II, 119, 144, 145, 215 à 226, 234, 235.)

Tel était le *modus vivendi* qui de tout temps fut sanctionné par tous les gouvernements de la colonie et de la mère-patrie, avant comme après la prohibition de la traite des pelleteries dans la profondeur des bois et les Pays d'en haut, laquelle fut décrétée la première fois en 1676. (*J. et D.*, II, 441.) Il nous donne l'interprétation de ce passage du *Journal des Jésuites*, page 13 : "Le 15 novembre 1645, le bruit estant qu'on s'en allait icy publier la défense qui avoit esté publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eut à traiter avec les sauvages, le P. Vimont demande à Mons. des Chastelets, commis général, si nous serions de pire condition sous eux que sous Messieurs de la Compagnie ? La conclusion fut que non, et que cela iroit pour nous *à l'ordinaire* et que nous le fissions doucement." A cette époque, comme durant plusieurs années avant et après, le commerce de pelleteries était le monopole exclusif d'une compagnie autorisée par le Roi de France, et il était loisible à ses directeurs d'accorder tels permis qu'ils jugeraient nécessaires ou utiles, même celui de faire la traite ordinaire. C'est ce qu'explique clairement le P. Le Jeune en 1636 : "La Compagnie de la Nouvelle-France, dit-il, n'interdit pas cet usage des pelleteries, ni comme monnaie, ni comme vêtements ; elle en défend seulement la vente hors les limites de la colonie, elle veut que ces peaux reviennent finalement dans ses magasins et ne passent la mer que sur ses vaisseaux ; elle a seule le droit de faire le commerce et seule elle le fait. Voilà tout le profit que nous tirons ici de la pelleterie et des autres raretés du pays, tout l'usage que nous en faisons." (*Relation de* 1636, p. 49.) Aussi en 1643, la compagnie de la Nouvelle-France n'eut pas d'hésitation à déclarer que "les dits PP. Jésuites ne sont associés en la dite compagnie de la Nouvelle-France, ni directement, ni indirectement, et n'ont aucune part au trafic des marchandises qu'y s'y fait". (*Charlevoix*, I, 257.)

Enfin on lit dans les délibérations du Conseil Supérieur du 26 novembre 1664, une autre déclaration encore plus importante,

qui n'aurait certainement pas été acceptée si elle eût été fausse ou mal fondée : " Sur la déclaration faicte par Martin Boutet en ce Conseil de la part des Révérends Pères Jésuites que les dits Révérends Pères n'ont faict jamais aucune profession de vendre et n'ont jamais rien vendu, mais seulement que les marchandises, qu'ils donnent aux particuliers, *ne sont que pour avoir leurs nécessicitez et qu'il ne leur reste plus rien à présent que pour faire quelques aumosnes et pour les nécessitez de leur Maison* et que s'y ils ont quelques travaux à faire, il fauldra qu'ils les payent en vin et eau de vie et denrées du pays, argents ou billets chez les marchands. " (*Jug. et Dél.*, I, 300.)

Pierre Margry, le panégyriste de MM. de Frontenac, Cavelier de La Salle et de La Mothe-Cadillac, cite un document anonyme, sans date, ni lieu, qu'il trouva parmi les papiers des Récollets, et qu'il fait remonter à 1690. On y lit : " Le profit qu'il y a à faire sur les marchandises fait que les communautés rentées en font venir de France et ont chacune leur magasin. Les séminaristes et les jésuites sont les plus heureux et les plus riches... Les Pères Jésuites, qui abandonnent le soing des paroisses aux ecclésiastiques, se réservent celuy des sauvages, qui leur apporte un plus grand profit temporel, veu que, en donnant quelques denrées à ces barbares, ils amassent quantité de castors. Ils font aisément ce petit commerce, veu qu'ils sont seuls parmy eux. " (*Margry*, V, CIX.)

Ce document contient une fausseté évidente. Qui ignore qu'en tous lieux et de tous temps, les Jésuites n'ont jamais demandé à desservir des paroisses, mais seulement à enseigner dans les collèges et universités et évangéliser les nations barbares en la Nouvelle-France, aux Indes et ailleurs ?

Que les communautés aient eu chacune un magasin dans leur maison à Québec, c'est probable. Les Jésuites avaient certainement le leur. Martin Boutet le donne à entendre dans sa déclaration devant le Conseil. Également le procureur général d'Auteuil parle du " commerce ouvert " qu'ils font dans Québec, mais qui " ne préjudicie à personne, les marchands ne s'en plaignant pas ". (*Cor. gén.*, XXII, 382.) Pourquoi ne se

plaignaient-ils pas ? Evidemment parce que le magasin n'était tenu que pour les besoins de la maison. Les prix excessifs que les marchands exigeaient pour leurs marchandises rendaient l'existence de ces magasins presque indispensable à une communauté, non pas pour faire le commerce, mais pour vivre. Et, puisqu'en 1690 les Jésuites avaient un magasin ouvert, comment se fait-il que, le 16 novembre 1686, l'intendant de Champigny écrivait au ministre qu' " il ne me parait pas que les Jésuites se meslent d'autres choses que ce qui est propre de leur institut " ? (*Cor. gén.*, VIII, 321.) Comment encore expliquer ce passage du baron de Lahontan, qui était à Québec à la même époque et qui certes avait l'œil vif, sans être trop doux à l'égard des ecclésiastiques : " Plusieurs personnes, écrit-il le 16 mars 1684, m'ont assuré que les Jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et pelleteries du Canada ; mais j'ai de la peine à le croire, ou si cela est, il faut qu'ils aient des correspondants, des commis et des facteurs aussi fins qu'eux-mêmes, ce qui ne saurait être. " (*tome* 2, p. 76.) M. Sulte, qui cite ce passage, observe qu' " il n'y a pourtant pas à se cacher que les Jésuites faisaient la traite dans plus d'une mission. La Hontan est le seul qui en doute ". (*Hist. des Can. Fr.*, VII, 55.) Quelques pages plus loin, M. Sulte cite cependant dans le même sens ce témoignage du calviniste Kalm, qui voyageait au pays vers le temps de la cession : " Les jésuites, disait ce voyageur, ne trafiquent ni dans les peaux, ni dans les fourrures, laissant ce soin entièrement aux marchands. "

CONCLUSION

Tel est aussi mon sentiment sur cette grave question de la prétendue traite des Jésuites, question que j'ai ébauchée dans une autre occasion[1] et que je développe aujourd'hui, après avoir parcouru les quinze volumes de la *Correspondance générale* de la fin du 17e siècle, récemment arrivés aux archives du Canada. Ça n'a pas été sans un sérieux travail que je suis

(1) *Lake St. Louis*, 205.

arrivé à cette conclusion. Les dépêches, les mémoires, les lettres, presque tous les documents qui traitent de cette matière délicate, sont remplis de tant de contradictions, d'accusations et de récriminations, à travers lesquelles percent malheureusement trop souvent l'intérêt et la cupidité, la haine et la jalousie, qu'il n'a pas été toujours facile de discerner la vérité du mensonge, ou même de la simple erreur. J'ai été douloureusement surpris de constater qu'au commencement de notre histoire — que lord Elgin appelait *l'époque héroïque* — où l'on voit un aussi grand nombre de héros et de martyrs, parmi les hommes et les femmes, les ecclésiastiques et les laïques, il y eût autant de vauriens. Mais, il faut le dire, la canaille se trouvait non pas dans le clergé ou les communautés religieuses, ni dans le corps des habitants, c'est-à-dire des propriétaires ou défricheurs du sol, seigneurs ou censitaires, mais parmi les nobles, les fonctionnaires, les juges, les commandants, les gouverneurs, les officiers de tous grades et qualités, braves à la guerre si on le veut, mais qui n'étaient au pays que pour faire fortune et n'y sont pas restés. Le marquis de Denonville n'était pas loin de la vérité lorsqu'il disait que "la noblesse de ce pays nouveau est tout ce qu'il y a de plus gueux". (*Cor. gén.*, VII, 54.) Frontenac, LaSalle et LaMothe-Cadillac ne cessent d'écrire à la cour que le pays est rempli d'envieux, de médisants et de calomniateurs et qu'il est presque impossible de voir clair à travers tant de cabales, d'intrigues, de calomnies, de haines et d'intérêts opposés. La mère de l'Incarnation affirme que "la médisance et la calomnie règnent au Canada au delà de ce qu'on peut en penser". La sœur Duplessis ajoute qu'on n'y parle que "de mauvaise foi, de calomnie, de procès, de divisions". Le gouverneur de Beauharnais ne peut s'empêcher de s'écrier que "la calomnie paraît régner à l'excès". (*Margry*, I, 310, 324 à 402 ; *Ibid.*, II, 223, 224, 226, 232 à 235 ; *Ibid.*, V. 165, 167 ; Parkman, *LaSalle*, 311, éd, 1893 ; *Québec en 1730, Soc. Roy*, N. S. V., 27.) La tâche de découvrir la vérité dans un monde pareil n'est pas facile. J'ai fait de mon mieux pour la connaître. Je ne sais si mon travail jettera quelque lumière. Je ne

m'attends pas à ce qu'il soit le dernier mot de la discussion. Je me flatte cependant d'être resté exempt de préjugé ou de sympathie. Je n'ai pas même l'honneur de connaître les Jésuites personnellement. J'ai reçu mon éducation chez les Sulpiciens que le P. de Rochemonteix ne ménage pas toujours ; mais je me croirais indigne de mon *Alma Mater*, si je manquais de rendre un jugement en faveur de la partie qui y a droit.

CHAPITRE NEUVIÈME

LE FORT DES SAUVAGES A L'ILE-AUX-TOURTES [1]

DISCOURS DES SAUVAGES AU ROI. — OBJECTIONS ET PLAINTES AU SUJET DE LA CONCESSION A M. DE VAUDREUIL. — LA TRAITE A L'ILE-AUX-TOURTES. — MM. DE RAMESAY, DE BRESLAY, RAUDOT ET D'AUTEUIL. — RÉPONSES DE MM. DE VAUDREUIL ET DE BEAUHARNAIS. — LAMOUREUX DE SAINT-GERMAIN ET YOUVILLE DE LA DÉCOUVERTE. — PROCÈS DEVANT LE CONSEIL DE LA MARINE. — DÉCISION. — M. DE BRESLAY ENVOYÉ AUX MISSIONS DE L'ACADIE. — DERNIÈRE PROTESTATION DE M. DE RAMESAY. — LES SAUVAGES TRANSFÉRÉS AU LAC DES DEUX-MONTAGNES. — M. ELIE DÉPÉRET. — LE SIEUR DE LINTOT. — AMIOT DE VILLENEUVE.

Ce poste fut le sujet de nombreuses plaintes et contestations durant l'administration de M. de Vaudreuil, qui en était le propriétaire. Il en avait obtenu la concession le 23 octobre 1702. Le 11 novembre de la même année, M. de Beauharnais écrivait au ministre que douze arpents de terre avaient été réservés pour bâtir un fort quand le gouverneur général le jugera à propos. (*Cor. gén.*, XX, 40, 113.)

(1) *Lake St Louis*, 163-173.

A la page 99 du tome 22e de la *Correspondance générale*, on trouve un discours envoyé au Roi en 1704 par les "Sauvages Nepissengues et Algonquins de la Nouvelle Mission de St-Louis établie en la Nouvelle-France, au-dessus de l'Isle de Montréal et aux environs" (probablement écrit par M. de Breslay, leur missionnaire), dans lequel ils lui tiennent ce langage :

" Nostre grand Père, Nostre grand Père.

" Voicy deux de vos enfans envoiés de toutes leurs nations qui sont des plus éloignées au delà du grand lac pour voir leur père qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne sont guère connus ; on leur en a dit des merveilles, mais ils sont jaloux d'en connoistre quelque chose par eux mesmes afin de le raconter à leurs gens, à leurs voisins et aux nations les plus reculées ; nous supplions Nostre grand Père de vouloir bien encore nous écouter, nous sommes les aînés de ses enfans qui sont audelà du grand lac, nous osons même dire les plus fidèles et nous l'avons toujours étés ; mais nous sommes tombés dans la misère pour nous être éloignés de Nostre Père, errans dans les bois ; et enfin nous avons été réduits à la dernière extrémité, plusieurs de nous étant morts pour avoir oublié le grand esprit qui a tout fait, qui gouverne tout, qui dispose de tout, mais ce grand génie a eu pitié de nous, il nous a redonné de l'esprit, nous avons pensé : il faut embrasser la prière ; nous voyons que ceux qui prient ne périssent pas; allons à Nostre Père, il aura compassion de nous. Nous nous sommes adressés premièrement à Monsieur de Vaudreuil celui qui gouverne pour Nostre grand Père audela du grand lac ; il nous a donné une terre que nous avons commencé à semer et nous a aussi donné quelques autres choses de la part de Nostre grand Père dont nous venons le remercier comme de la robe noire qu'il nous a envoyée pour nous instruire."

Dès le 15 novembre 1703, le ministre objecte à la concession, qui ne servira, dit-il, qu'à faciliter la traite avec les sauvages. " Si Mr de Vaudreuil n'était pas gouverneur du pays,[1] il n'y

(1) Nommé le 1er août 1703, *Jug. et Dél.*, V, 151.

auroit aucun danger de rattifier cette concession, aussy bien que celle du feu Sr Soulange, son beau frère, mais comme elles se trouvent à la teste des habitations et à la descente de tous les Iroquois, le public ne manquera pas d'en prendre ombrage et de s'en plaindre comme on a commencé de faire par une lettre qu'on m'a écrite. Il est certain qu'on n'envisage ces sortes de concessions que pour la traitte avec les sauvages, ce qui est si vray que le nommé St-Germain, (Pierre Lamoureux, sieur de St-Germain, du Bour de l'Ile) le plus fameux traitteur du pays, a desjà pris cette concession à ferme, à ce qu'on me mande ; cela pourroit même attirer la heine des peuples envers Mr de Vaudreuil qu'ils doivent regarder comme leur père. Il n'en est pas de même de celle de Fezeret[1] qui se trouve dans le centre de la colonie et qui peut estre ratifiée." (*Cor. gén.*, XXI, 53.)

Il ne faut donc pas s'étonner si le titre de M. de Vaudreuil ne fut confirmé par le Roi que le 5 mai 1716 (*Jug. et dél.*, VI, 1217.) Son influence à la cour avait triomphé des accusations d'abord portées par M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, et ensuite répétées par M. de Breslay et le procureur général d'Auteuil. Il est vrai que M. de Ramesay admettait qu'il était "en mauvais termes" avec M. de Vaudreuil qu'il jalousait (*Cor. gén.*, XXII, 133) ; mais, cette fois-ci, c'était M. de Ramesay qui avait raison. M. de Vaudreuil finit même par s'avouer coupable.

Le 14 novembre 1704, M. de Ramesay écrit au ministre : " L'automne dernier au retour du voyage du nommé Sansouçy[2] dont j'ai eu l'honneur de vous parler cy devant, le nommé St-Germain, fermier de la terre de M. de Vaudreuil, de laquelle il luy fait près de deux mil livres de rante, compris les bastiments qu'il y a construits, sans qu'il y ayt eu un arbre abattu, parce qu'il le favorise pour la trette au préjudice des habitans de Montréal, fust à Orange avec le nommé Toussaint la Verdure, quy revenoit d'avec le dit Sansouçy, disant y porter les castors qu'il avest trafiquéz dans leurs voyages accompagnéz des nomméz françois le Bermaquani et autres, quy en trafiquères

(1) Seigneur de Yamaska. — (2) Antoine Blignaux dit Sansouçy, un autre fameux traiteur du Bout-de-l'île, au service de Jean Guenet.

de ceulx là ou d'autres pour douze à treize mil livres, ce quy causa beaucoup de rumeur ; non seulement parceque cela frustre le droit du quart, mais encore parce qu'on y porte que l'élite du castor quy aide à la débite de leurs mauves, tendis que celluy de la compagnie reste en pure perte dans nos magasins, ce quy l'a fait succombé par les malversations qúy cy commettent tous les jours sans que ceulx que le Roy a préposéz pour tenir chacun en règle, se mettent en peine d'y tenir la main. C'est une chose honteuse de voir la manière dont cette affaire est gouvernée ; je parle pour l'avoir veue pendant plusieurs jours consécutifs, où j'eus l'honneur d'accompagner Mr de Beauharnois quy m'en fist sa *requisition*, me trouvant commandant à Québec." (*Cor. gén.*, XXII, 113.)

Le 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil et M. de Beauharnais écrivent au ministre : " Le Sr de Vaudreuil a suivi, sans le savoir, les prétentions de Sa Majesté au sujet de la terre dont les Srs de Callières et de Beauharnois lui avaient donné la concession. Il est vrai qu'il avoit mis pour habitant sur cette terre le nommé St-Germain, mais ayant appris que l'on soupçonnait le dit sieur de St-Germain de faire le commerce, il l'en rétira aussitost et aujourd'huy le Sr de Breslay y a étably une mission d'Algonquins pour laquelle le Roy lui a accordé une pension de 400 livres. Cette mission est d'une très grande conséquence ; si la colonie avait le malheur d'avoir la guerre avec les Iroquois, elle couvrirait en partie l'Isle de Montréal." (*Ibid.*, 206.)

Le même jour, 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil personnellement écrivait au ministre : " Je vous diray seulement, Monseigneur, que je ne suis point surpris après cela de ce que l'on a écrit contre le nommé St-Germain et du prétendu commerce que je luy ai fait faire. Il est vray que les Srs Chevalier de Callières et de Beauharnois m'ayant donné une concession, j'avais affermé ma terre au dit St-Germain, qui, ayant depuis longtemps un établissement au bout de l'Isle de Montréal où il demeure avec toute sa famille, estoit plus à portée qu'un autre de la faire valoir ; mais c'est une chose de fait aussy, qu'il y a plus d'un an ou dix huit mois que je luy ai ôté, parce qu'il

m'estoit revenu qu'il y faisoit un commerce, et marque que ce n'a jamais été mon intention qu'il en fut fait, c'est que sans avoir reçu vos ordres, *je l'ay cédé au Sr de Breslay, qui y a étably une mission d'Algonquins.*" (*Ibid.*, 242.)

Le 23 octobre 1708, les intendants Raudot écrivent au ministre : "Les sauvages du Sr de Breslay ne sont point des sauvages bien domiciliés ; tout l'hiver ils vont en chasse avec leurs femmes et leurs enfans ; il ne reste au village que quelques vieillards qui ne peuvent marcher ; l'été, ils se rendent à la mission ; à la suite, ils pourront se domicilier comme les autres.

"Si l'on fait descendre à Montréal ces sauvages nipicisisiens, c'est pour empêcher qu'ils ne traitassent leurs pelleteries au bout de l'Isle et qu'ils ne commerçassent leur castor avec ceux du Sault lequel par ce moyen iroit tout aux Anglois. A l'égard de la proposition du Sr de Breslay d'établir une maison auprès de ces sauvages pour leur vendre ce qu'ils auroient besoin, ce seroit par ce moyen enrichir un particulier et faire un tort considérable à Montréal qui seroit privé de leur commerce. Ainsy que les Srs Raudot croyent, Monseigneur, qu'il faut laisser les choses en l'état qu'elles sont, parce que, suivant l'occurence des tems, on donne les ordres qui paroissent nécessaires.

"Les Srs Raudot ont fait donner aux sauvages du dit Sr de Breslay quelque peu de poudre et de plomb et les aident de tems en tems...

"Le Sr de Breslay a établi une maison et une chapelle, comme il s'est donné l'honneur de vous le mander, au milieu des sauvages de la mission dont il est chargé ; cet établissement luy coute au moins ce qu'il vous marque et il vous sera très obligé, si vous voulez bien lui en faire donner le remboursement ; il sera nécessaire d'augmenter la chapelle et il vous suppliroit de vouloir aussi luy accorder quelque chose pour cette augmentation.

"Les Srs Raudot vous remercient, Monseigneur, de la gratification que vous avez bien voulu luy accorder et des ornemens

CHATEAU SENNEVILLE

(Lake St. Louis, 176.)

CONSTRUIT EN 1703 ET BRULÉ PAR LES AMÉRICAINS EN 1776.

(Croquis de Miss Jane Durnford pris vers 1854.)

N.B. — La première église de pierre de Sainte-Anne, — l'église des voyageurs des Pays d'en haut pendant près d'un siècle et demi (*Lake St. Louis*, 154, 219, 230, — la plus ancienne de l'Ile de Montréal et probablement du pays, vient de tomber sous la hache de l'impitoyable démolisseur. Un magnifique couvent pour l'éducation des jeunes filles en marque le site.

que vous leur marquez leur faire envoyer ; ils peuvent vous assurer qu'il emploiera toujours utilement toutes les grâces que vous voudrez bien luy procurer de Sa M. A l'égard des ornemens, ils ne sont point venus cette année et les Srs Raudot en écrivent à M. Begon pour qu'il les fassent charger sur le vaisseau du Roy l'année prochaine." (*Ibid.*, XXVIII, 250.)

En 1714, le procureur général d'Auteuil écrivait au ministre : "Tous les malheurs que souffre la colonie et ceux dont elle est menacée, sont les suites des commerces de Monsieur de Vaudreuil, qu'il continuera plus que jamais par le sieur de Tonty au fort Frontenac, Jonquière aux Hirroquois et le petit Renaud et autres à Missilimakinaq, la Découverte et autres au bout d'en haut de l'isle de Montréal."[1] (*Cor. gén.*, XXXIV, 548.) D'Auteuil ajoute que la même année M. de Vaudreuil fit emprisonner Cuillerier et St-Germain, avec défense de parler, "de crainte qu'ils ne découvrissent ce qu'ils savent des commerces indirects de Monsieur de Vaudreuil, auxquels ils ont été employez cy devant, eulx et leurs alliez". (*Ibid.*, 536.)

La *Correspondance générale* est remplie de documents qui démontrent qu'une lutte acharnée s'était engagée entre M. de Vaudreuil et M. de Breslay soutenu par M. de Ramesay et d'autres fonctionnaires publics. M. de Vaudreuil prétendait

(1) Pierre You ou Youville, sieur de La Découverte, enseigne d'une compagnie du détachement de la Marine, compagnon de La Salle aux bouches du Mississipi et beau-père de la fondatrice de l'Hôpital Général de Montréal. Il avait une habitation en haut de l'île de Montréal, le numéro 18 du cadastre actuel de Sainte-Anne, aujourd'hui en la possession d'Eusèbe Robillard, voisine au nord du fort Senneville, où il faisait la traite avant de devenir le fermier de l'île-aux-Tourtes. Il signait "De Ladescouverte", comme témoin au contrat de vente sous seing privé du 19 avril 1693 consenti aux Illinois par La Forest à Michel Aco d'une partie de la seigneurie des Illinois, et "Pierre Yoû" le registre du baptême de sa fille Louise le 21 mars 1706. Il était mieux connu sous le nom de "Youville", et c'est sous ce nom qu'il est indiqué dans presque tous les mémoires. Son fils, François, qui épousa Mlle de La Jemmeraye le 13 août 1722, signa le registre de son mariage "François Youville". Le 16 décembre 1726, il signe l'acte baptistaire de sa fille Louise "F. Youville". Pour la première fois, le 19 juillet 1729, un an avant sa mort, il est désigné à l'acte baptistaire de son fils Charles, sous le nom de "François You, Sr Dyouville La Découverte" et il signe "François d'Youville". C'était une découverte, car dans tous les documents que j'ai vus avant ou après, le "d" n'apparaît pas. Le 2 février 1745, sa veuve signait "les engagements primitifs" de la communauté qu'elle fondait, "Veuve Youville," et, à plusieurs reprises, elle est mentionnée aux Édits et Ordonnances sous le nom de "Dame veuve Youville". (*Registres de Montréal*; *Jug. et dél.*, V, 180; *Éd. et Ord.*, I, 616; *Ibid.*, II., 391, 404, 406, 407.)

avoir le droit de faire la traite à l'île-aux-Tourtes et de l'affermer sans restriction, ce qu'il avait fait d'abord à Frs Des Gagniers, puis à Pierre Lamoureux, sieur de St-Germain, aux sieurs de La Découverte, père et fils, à Joseph Trottier, sieur Des Ruisseaux, père et fils, seigneur de l'isle Perrot,[1] et enfin à Mathurin Guillet, son fils Paul et J. Bte Cuillerier, tous marchands du Bout-de-l'Isle. (*Cor. gén.*, XLV, 125.) M. de Breslay se plaignait amèrement du débit scandaleux des boissons enivrantes parmi les sauvages et il réclamait même la propriété du fort de la mission, qui, dit-il, demandait des réparations considérables. Il fit plusieurs voyages en France, en 1714 et 1719, pour faire valoir ses droits auprès de la cour. Le tome 42me, pages 3 et suivantes (1720), nous donne le résumé des prétentions respectives des parties devant le Conseil de la Marine. M. de Breslay disait que M. de Vaudreuil lui avait cédé la propriété de l'île-aux-Tourtes ; mais ce dernier, oubliant ce qu'il avait écrit le 19 octobre 1705, répondait qu' "il convient d'avoir permis aux sauvages Nipissisiens de s'établir à l'île-aux-Tourtes, mais il n'en a jamais cédé la propriété à qui que ce soit. Cette isle est adjacente à la terre qui luy a été concédée et le premier défrichement qu'on y a fait n'a été fait que par ses ordres et aux dépens du Roy, pour mettre ces sauvages en état de pouvoir la cultiver. Ils n'en ont jamais eu, non plus que le Sr de Breslay, d'autre titre sur cette isle et en avoir l'usage, que la seule volonté du Sr de Vaudreuil, qui convient d'avoir encore promis une demi lieue de terre de front sur sa concession, à prendre vis-à-vis la dite isle quand ils en auront besoin pour y faire des champs dans la suite". Plus loin, M. de Vaudreuil observe que le premier établissement de l'île-aux-Tourtes fut fait "quand il a été question d'y établir les Sauvages", c'est-à-dire vers 1703.

Enfin M. de Vaudreuil concluait : "Le Sr de Breslay en impose au Conseil quand il avance que le Sr de Vaudreuil l'a chassé d'une partie de la maison pour y loger la garnison ; bien

(1) Quarante ans plus tard, en 1744, on voit M. de Vaudreuil de Cavagnal, gouverneur de la Louisiane, accorder à Des Ruisseaux, fils, d'immenses privilèges de traite. (*Illinois and Louisiana* by Wallace, p. 311.

loin de l'en avoir chassé, le Sr de Vaudreuil luy a donné au contraire une maison qu'il avait dans une isle au dessus de l'île-aux-Tourtes, d'où le Sr de Breslay la fit transporter dans le tems et dont il a disposé ensuite en faveur de la dame de Linctot qui l'a fait enlever l'année passée. Au reste le Sr de Breslay est d'un caractère si extraordinaire qu'il n'a jamais su s'accommoder ni avec son supérieur à Montréal, ni avec Mr l'Evêque, ni avec le Sr de Vaudreuil, Begon et de Ramezay, en sorte que cela est cause que Mr L'Eschassier n'a pas voulu le renvoyer au Canada ; il est fort à souhaiter qu'il n'y revienne jamais. C'est au moins le sentiment des personnes avec lesquelles il n'a pu bien vivre.

" Le prêtre[1] que le Sr de Breslay avait avec luy dans sa mission continue d'en avoir soin et il le fait très dignement et d'une manière à se faire estimer et honorer de tous ceux avec qui il a quelque rapport."

M. de Vaudreuil avait donc réussi à se débarrasser d'un voisin incommode. M. de Breslay fut envoyé aux missions de l'Acadie. Le 17 avril 1721, il était curé à l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince-Edouard. En 1723, il passait à Beaubassin où la même année il bâtissait une église. En 1724, il était curé de Port Royal, où il resta jusqu'à 1731. Ce fut pendant qu'il exerçait le ministère en cet endroit, en 1730, qu'il eut des démêlés avec des confrères qui, chose étrange, portèrent plainte au gouverneur Armstrong. Les certificats de bonne conduite de Phillips et Cosby, mentionnés à la page 167 du *Lake St. Louis*, ne purent le sauver. Il fut rappelé en France où il mourut en 1735. Mgr Tanguay nous dit qu'en 1723, il était à l'île-aux-Tourtes et que l'année suivante M. de Vaudreuil lui donna une lettre de recommandation au ministre. C'est 1713 et 1714 qu'il aurait dû dire. (Voir *Seconde Acadie*, par l'abbé Casgrain, 26-42 ; *Un Pèlerinage au Pays d'Evangéline*, par le même, 78-79 ; *Acadia*, par Richard, I, 170-174 ; *Une Colonie Féodale*, par Rameau, I, 64 ; *A Travers les Registres*, 77.)

(1) Elie Dépéret, et non Dufresne comme il a été par erreur imprimé au *Lake St. Louis*, p. 168.

Le procès de M. de Vaudreuil n'était cependant pas fini. Les accusations, portées contre lui et souvent répétées, entravaient la marche de son commerce. Le 15 octobre 1722, il écrit de nouveau au ministre, cette fois sans réticence, au sujet de la traite avec les sauvages. Il avoue que les sieurs des Ruisseaux, père et fils, ont fait la traite jusque vers 1719 sur une habitation au Bout-de-l'île. "Le fils," continue-t-il, l'a faite ensuite sur ma terre au dessus du bout de l'Isle que j'avais donnée à ferme à son père et il l'a faite cette année avec le Sr de Cuisy, son cousin, fils de Made Dargenteuil sur la terre que cette Dame a eu permission d'establir au dessous du Long Sault quoiqu'elle n'en ait aucun titre de concession... Celui a qui j'ay affermé l'Isle-aux-Tourtes y commerce publiquement avec les Sauvages qui y sont etablis et autres qui y vont chercher leurs besoins... Lorsqu'il fait commerce avec eux, c'est en conséquence du droit de traite avec les Sauvages qui m'a été accordé dans toute l'étendue de la concession qui m'a été faite par Mr de Callières et de Beauharnois, gouverneur général et intendant en la nouvelle France, le douze octobre 1707, qui a été ratifiée et confirmée par un Brevet que le Conseil a eu la bonté de m'obtenir de Sa Majesté le 5 may 1716...

"Pour la traite qui se fait en haut de l'Isle de Montréal par les françois qui y sont établis, je laisse à Mr Begon et aux officiers de la justice de Montréal de faire à cet égard ce qui est de leur ministère." (*Cor. gén.*, XLIV, 163.)

Le 29 septembre 1723, M. de Vaudreuil revient à la charge, mais si l'on en juge par les notes du ministre sur la marge de la lettre, il avait perdu sa cause en 1722. "Quoique," dit-il, "mon fermier de l'Isle aux Tourtes ait fait publiquement le commerce, il ne s'en suit pas pour cela que les habitans de Montréal ayent été bien fondéz dans leur plainte, la concession qui m'a été faitte par Sa Majesté de cette terre m'autorise à traitter avec les Sauvages qui y sont habituez et il n'y en a que deux en ce pays qui ayent ce droit, touttes les autres concessions n'ayant que le droit de Chasse et de Pesche. Je me serois dispensé d'y faire des dépenses aussi considérables, si je n'avois esté persuadé de la

liberté que le Roy m'accordait de faire sans restriction le commerce avec les Sauvages domiciliez. J'ose me flatter Monseigneur que toutes ces raisons vous porteront à me rendre la justice qui m'est due au sujet de la traitte de cette terre."

(Note du ministre en marge : "Il est d'un mauvais exemple que son fermier fasse le commerce, il doit être réservé pour les 3 villes ; le Roy n'a prétendu luy donner que les denrées de la terre, le Conseil luy a écrit la même chose.")

"J'empecheray pour satisfaire à vos ordres que mon fermier fasse cette année aucun commerce, mais j'espère Monseigneur que vous donnerez les ordres nécessaires pour que je puisse jouir à l'avenir des privilèges qui m'ont été accordés par le Brevet de confirmation de la dite concession, dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie."

(Note du ministre : "Vous aviez reçu dès 1722 des ordres du Conseil de la marine à ce sujet que vous deviéz exécuter.")

"J'avais révocqué la permission que j'avais donné au Sr Guillet d'aller à Témiscamingue sur les plaintes qui m'estoient revenû de sa conduite, mais ayant reconnû que ces plaintes estoient sans aucun fondement, j'ay cru devoir l'y renvoyer pour empecher ces Sauvages d'aller chez les Anglois.")

(Note du ministre : "Il faut oter Guillet de ce poste, il est revenu aparamment dans la colonie pour solder ses comptes et remporter des marchandises.")

"Comme vous estes déjà informé Monseigneur qu'il est d'une extrême conséquence de conserver avec les Sauvages la paix et l'union si necessaires à la colonie, Vous pouvez de là aisément juger qu'on ne peut conserver cette union qu'en leur donnant les secours necessaires pour les aider à faire subsister leur famille, et ce sont là les seuls motifs qui m'ont déterminé à ne point abandonner ce poste. Il est certain d'ailleurs que les Pelletries qui en viennent sont meilleures que toutes celles des entres endroits de ce pays et que le Roy venant à abandonner ce poste, toutes ces Pelleteries passeroient infailliblement en Angleterre, ce qui causeroit un grand préjudice à la colonie."

(Note du ministre : "Memoire pour M. le duc. Il faut

l'affermer et en appliquer le prix aux fortifications de Montréal. Décision 8 février 1724, approuvée ; il dit conserver ce poste ; l"affermer pour le compte du Roy et l'appliquer aux fortifications de Montréal.") (*Cor. gén.*, XLV, 89, 134.)

Le 15 octobre 1723, M. de Ramesay envoyait à la cour une dernière protestation,[1] dont je détache les passages suivants :

" ... J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous informer que lorsque j'estois en France il y a quatre ans, Mr de Breslay, prestre du Séminaire de St Sulpice, présenta un mémoire au Conseil de la Marine, sans la participation de Mr Leschassier et de Mr l'abbé de St-Aubin, par lequel il leur exposoit les désordres qui se commettent dans sa mission des nepissingues à l'isle-aux-Tourtes. Mme la Marquise de Vaudreuil estoit pour lors en Languedoc ; lorsqu'elle fust de retour à Paris, elle en parla à Mr Leschassier et à Mr l'abbé de St-Aubin quils luy dirent qu'ils n'y avoient aucune part. Mgr le comte de Toulouze et Mr le mareschal Destrée me firent l'honneur de m'en parler, auxquels j'eus celuy de répondre, pour me disculper auprès d'eux, que je ne scavois pas au juste les circonstances de cette affaire pour leur en rendre témoignage, estant désagréable d'estre accusateur de son général et dans la penssée ou j'estois qu'estant informé de cette affaire, il changeroit de conduitte ; mais au lieu de cela, je vois, avec un chagrin au dessus de toute expression, que les désordres continue et augmente d'années à autres au préjudice de la Religion, des ordres du Roy qui ne sont pas exécuttées dans ce pays et du mal qui en résulte pour les habitants de cette colonie. Le Sr Youville[2] qui a affermé la traitte de l'isle aux tourtres commets des désordres affreux en enyvrant non seulemant ces sauvages mais encore les outauois et autres sauvages des terres[3] qui venoit en traitte à Montréal, qu'il a despoüillez de manière que ces sauvages s'en estant retournéz en leur pays, et les autres voyant qu'il n'avoit ny chemises, ny hardes pour se couvrir, ny munitions pour aller

(1) Il mourut l'année suivante. — (2) François Youville, sieur de La Découverte. Sa conduite scandaleuse aurait-elle influencé la vocation religieuse de sa veuve, la vénérable fondatrice de l'Hôpital-Général de Montréal ? — (3) C'est-à-dire des Pays d'en haut. (*Cor. gén.*, XII, 171.)

à la chasse, n'ayant point voulus traitter avec les françois qui sont aux outauois ont pris le party d'aller aux anglois plutot que de venir à Montréal."

(Note du ministre, en marge: "Ecrire à M. de Vaudreuil qu'il ait attention sur son fermier qui enyvre les Sauvages.")

"J'ay l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'avant que Mr le Marquis de Vaudreuil afferma sa traitte de l'isle aux tourtres, il venoient yci toutes les années cent canots et le moins quatre vingt en traitte ; c'estoit une espèce de foire. Les marchands y débitoient leurs marchandises, les habitans leurs denrées de manière que tout le monde y trouvoit son compte. Il n'est pas descendus quatre canots cette année à Montréal, le Sr Youville les ayant tous retenus au haut de l'isle ayant pour cet effet un sergent et six soldats lesquels sont occupéz à examiner tous les canots qui descendent et les contraignent d'aller à l'isle aux tourtres où on ne leur traitte que du vin ou de leau de vie, comme il a fait les années précédentes, et dont les marchands ont portées leurs plaintes au Conseil de Marine, ce qui n'a produit aucun effet, attendu que personne n'en avoit écrit à la Cour."

(Note du ministre : "Luy mander que Mr de Vaudreuil a marqué que son fermier ne traitteroit point, qu'il marque si cet homme s'execute parce qu'il le pourroit bien faire à l'inseu de Mr de Vaudreuil.")

"Ces sauvages domicilliés nepissingues de lisle aux tourtres vinrent environ le dix de juillet, presenterent un collier à Mr le Marquis de Vaudreuil par lequel ils luy dirent : Mon père nous te venons dire que nous ne pouvons prier Dieu, à cause que Youville, qui a affermé la traitte de lisle aux tourtres, nous as tous les jours enyvrée et nous a fait boire toutes nos pelletries, de sorte que nous sommes digne de pitiez, estant tout nud et n'ayant point de chemises, ny hardes pour nous couvrir, ny munitions pour chasser ; il vient tous les mattins dans nos cabanes avec du vin et de l'eau de vie, en nous disant tu as un bon père, parlant de Mr le Marquis de Vaudreuil, il veut que tu boives de son lait, et nous a toujours enyvrée tant que nous

avons eu de la pelletrie, de manière que le missionnaire qui nous fait prier Dieu, nous ayant toujours trouvé hors de raison, a emporté la cloche et nous a dit quil ne vouloit plus nous instruire. Ainsy nous venons te donner ce collier, mon r're, pour te dire que nous voulons prier Dieu et que si tu ne .sse Youville de lisle aux tourtres nous ne voulons plus y aller.

" Quelques jours après, Mr de La Gondalie qui est grand vicaire de Mr l'Evesque vînt me voir avec Mr Deperet, qui est missionnaire de ces sauvages, pour m'entretenir des faits cy dessus auquel je dis qu'il estoit necessaire qu'il en parla à Mr le Marquis de Vaudreuil auquel j'avois eu l'honneur plusieurs fois de l'en informer sans qu'il eust egard à mes remontrances. Il y fust avec Mr Priat, curé de Montréal, auquel il dit qu'il y remediroist et qu'il avoit eu tort de ne luy en avoir pas parlé plustot. Ces missionnaires vinrent me voir après avoir fait leur visite et Mr De Peret dit qu'il n'avoit pas osé luy soustenir ce qu'il avait eu l'honneur de lui en ecrire et quil en avoit parlé plusieurs fois à Mr de Cavagnial, son fils, pour l'en informer. Comme cette affaire a eu beaucoup d'esclat, il y a lieu de presumer quil ne permettras plus au Sr Youville de vendre de la boisson à l'ile aux tourtres.

" Mais il a pris d'autres moyens qui sont fort à craindre quils ne produisent d'aussy mauvais effets pour les negocians de Montreal que ceux dont il s'est servy les années précédentes.

" Quoiquil soit deffendus par ordre du Roy à Mr le Marquis de Vaudreuil de donner des congez, il en a donné un au Sr Guillet, l'ainé, de plusieurs canots sous pretexte daller à Themiskamingues pour traitter avec les sauvages qui vont à la Bay d'Hudson dont il a retiré dix ou douze mll franc de retribution les années précédentes."

(Note du ministre : "Ordonner d'affermer Temiscamingue.") (*Cor. gén.*, XLV, 124, 125, 215, 219.)

Enfin le 2 mars 1725, le marquis de Vaudreuil présenta devant l'intendant Bégon le dénombrement du fief " vulgairement nommé de Vaudreuil ", comprenant l'île-aux-Tourtes, dans lequel il réclame " le droit de chasse, pesche et traite

avec les Sauvages", et déclare qu'il a réservé non pas une demi-lieue de front sur sa seigneurie de Vaudreuil, ainsi qu'il le disait en 1720, mais "sept arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, réservés pour les Sauvages Népissingues". Il donne la description suivante du poste de l'île-aux-Tourtes : " Qu'au-dessus des dits islets en remontant la dite Grande Rivière, est une isle nommée l'isle-aux-Tourtes qui contient environ trois quarts de lieue de tour, laquelle monsieur dit Sieur Marquis de Vaudreuil a réservé pour les Sauvages Népissingues tant qu'ils voudront y habiter et sur laquelle isle il y a un fort entouré de pieux, dans lequel est une église de pierre, un presbytère construit de pièces sur pièces, enduits dehors et dedans, de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large, un corps de garde aussi sur pièces de vingt-cinq pieds de longueur quinze de large, pour retirer la garnison qui vient dans la dite isle tous les étés, et une maison à côté du dit corps de garde aussi construite de pièces sur pièces de trente pieds de long sur vingt-cinq de large pour les officiers, et environ quarante arpens de désert qui sert aux dits sauvages Népissingues, le reste de la dite isle étant en bois debout. "

Les historiens ont regretté la cupidité du marquis de Vaudreuil, bien que presque tous se plaisent à reconnaître les immenses services qu'il rendit à la colonie, d'abord comme commandant des troupes, puis comme gouverneur général. C'est le principal reproche qu'ils lui font, mais il faut avouer qu'il était grave dans une colonie qui avait besoin de toutes ses ressources. Pierre Margry est très sévère à son égard ; il dit que " venu en Canada sans avoir de quoi donner un déjeuner haut le pied, le premier marquis de Vaudreuil, lorsqu'il succéda au chevalier de Callières, ne voulut avoir d'autre intérêt pour la colonie que les pelleteries dont il faisait le commerce, tant par lui que par ses agents, avec une avidité qui dépassait ce que l'on avait vu. Aussi, les Sauvages auxquels il en soutirait le plus qu'il pouvait pour leur permettre de vendre celles qu'ils apportaient à Montréal, le nommaient-ils le *grand pleurard* ". (VI, p. XVII.)

La mort de M. de Vaudreuil en 1725 et le transport définitif des Sauvages de l'île-aux-Tourtes au nouveau fort du lac des Deux-Montagnes, en 1726, mirent fin aux troubles incessants que la traite avait soulevés à l'île-aux-Tourtes pendant près d'un quart de siècle. Dès l'année 1716, le Séminaire de Saint-Sulpice, qui avait la direction des Sauvages du Sault-au-Récollet et de l'île-aux-Tourtes, avait décidé de fonder la mission d'Oka. En novembre 1719, M. de Belmont soumettait au gouverneur le plan du fort de pierres qu'il s'était engagé de bâtir par son titre de concession, mais M. de Léry le rejeta comme trop étroit. Le Séminaire dût l'agrandir et en 1721 les Sauvages du Sault y étaient installés. Le déménagement coûta 20,000 livres, ancien cours. Le 17 octobre 1722, M. Gay, leur missionnaire, rapporte qu'ils y sèment plus de champs qu'au Sault. (*Cor. gén.*, XLIII, 81 ; XLIV, 126.) M. Élie Dépéret dût accompagner ses Sauvages et résider avec eux au moins pendant quelques années. Mgr Tanguay nous dit qu'il cessa de desservir la Pointe-Claire en 1721 et qu'en 1735 et 1736 il était à la Longue-Pointe. Où était-il de 1721 à 1735 ? Probablement avec les Sauvages de l'île-aux-Tourtes, dont il était le commissaire, chargé par le roi de les accompagner dans toutes leurs expéditions. Finalement, il retourna à Sainte-Anne, dont il fut le curé pendant des années. Il y mourut le 17 avril 1757, à l'âge de 66 ans. (*Répertoire du Clergé Canadien*, par Mgr Tanguay, p. 93.)

Enfin, la *Correspondance générale* établit que Godefroy de Lintot quitta le commandement du fort de l'île-aux-Tourtes vers 1718, pour prendre du service à Shawenigan sous Le Gardeur de Saint-Pierre. En 1720, M. de Breslay demandait qu'il fut " rétabli dans le commandement du fort du lieu principal de la Mission (à l'île-aux-Tourtes) et qu'il soit fait lieutenant pour luy aider à subsister ". M. de Vaudreuil fit objection à cette promotion, non pas parce que M. de Lintot ne la méritait pas, mais parce qu'il n'y a plus au fort de l'île-aux-Tourtes, " depuis qu'il en est sorti, qu'un sergent avec six soldats ". C'est aussi ce qu'affirme M. de Ramesay. Ce sergent était Daniel Amiot,

sieur de Villeneuve. Il y était en 1719 et 1723 et probablement jusqu'en 1726. (*Cor. gén.*, XLII, 3; XLV, 219; *Bulletin des Rech. His.*, II, 117; *LakeSt. Louis*, 171, 179.) De Lintot reçut néanmoins l'avancement souvent sollicité depuis l'année 1714, car le 9 novembre 1728, il prenait, au registre de son mariage à Sainte-Anne, la qualité de lieutenant du détachement de la Marine, sans reprendre le commandement du fort de l'île-aux-Tourtes, qui avait été évacué par la petite garnison en 1726. (*Lake St. Louis*, 172.) Les nouveaux postes du lac des Deux-Montagnes, du Long-Sault, du lac Témiscamingue et des Pays d'en haut avaient considérablement diminué l'importance de ceux de l'île-aux-Tourtes et du haut de l'île de Montréal.

CHAPITRE DIX

LE CANAL LACHINE[1]

LE PROJET REMONTE A 1692. — COMMENCÉ EN 1700, PUIS ABANDONNÉ PAR LE SÉMINAIRE, IL FUT REPRIS SOUS LE RÉGIME BRITANNIQUE. — MM. DE BEAUHARNAIS, DE VAUDREUIL ET DE CATALOGNE. — PLANS DU COLONEL BY. — PREMIÈRE INTENTION DE LE FAIRE DESCENDRE JUSQU'AU PIED-DU-COURANT. — SOUVENIRS DE T. S. DORWIN.

Le projet de relier Lachine et Montréal par un canal, pour éviter le Sault Saint-Louis, remonte aux premiers temps de la colonie. Un missionnaire écrivait en 1692 que le premier établissement français sur le Saint-Laurent est la Chine et qu'il serait facile d'y faire un canal par la rivière Saint-Pierre. " Il y a, dit-il, fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le lac jusqu'à la rivière St-Pierre, qui est dans la dite isle et en ostant les arbres qui y sont tombés, son lit serait fort beau

(1) *Lake St. Louis*, 39.

et assez profond pour passer les bateaux qui descendent d'en haut." (*Cor. gén.*, III, 248.)

En 1700, le Séminaire de Montréal commença le canal dont l'exécution fut peu de temps après suspendue, puis reprise en 1714, et enfin abandonnée entièrement à cause des trop grandes dépenses que l'excavation du roc nécessitait. (*Lake St. Louis*, 39.)

En 1703, MM. de Beauharnais et de Vaudreuil écrivaient au ministre : "Le projet du sieur de Breslé (nommé la même année curé de St-Louis du Bout-de-l'Ile) pour faire un canal à Montréal serait d'une très grande utilité à la colonie, s'il s'exécute comme il est commencé. Nous vous supplions, Monseigneur, de l'aider de mettre cet ouvrage à perfection." (*Cor. gén.*, XXI, 22.) Le ministre répondit la même année : "Ce canal est fort nécessaire pour le service du Roy et du public. Il commence à 5 lieues au dessus de Montréal, d'où on ne peut descendre sans passer par des rapides très dangereux où il périt souvent des hommes et des marchandises, ce qui n'ariveroit plus si ce canal était fait, par où même on descendroit des bois à Montréal, qui commence à en manquer ; on pouroit y employer des soldats en leur donnant leur paye, des outils et quelque poudre, et Mrs du Séminaire fourniroient le surplus de la dépense et payeroient les journées des soldats outre leur paye." (*Ibid*, XXI, 64.)

Vers 1714, Gédéon de Catalogne écrit dans ses explications du plan des seigneuries : "Feu Mr Dollier, Supérieur du Séminaire en 1701, à Montréal, voulut prévenir ces accidents en faisant un canal de communication de la Chine à Montréal, sur lequel il avoit dessein de bâtir des moulins qui ne sont que trop nécessaires à la ville et à la campagne. Sa mort qui arriva au mois d'octobre de la même année a empêché de voir finir cet ouvrage qui estoit aux deux tiers fait, et sans une excessive dépense, on y pourrait faire passer de grands bateaux chargés. l'embarquement s'en faire au port de la ville. Monsieur l'abbé de Belmont fait continuer le dessein, mais c'est pour avoir de l'eau pour leurs moulins seulement." (*Archives canadiennes*, Moreau Saint-Méry, vol. 1er, p. 199.)

L'intendant Bégon écrit le 12 novembre 1714 :

" Mrs du Séminaire de St-Sulpice sont dans le dessein de faire achever le canal de la Chine, non pour le rendre navigable mais seulement pour fournir de l'eau à leur moulin de Montréal qui en manque les trois quarts de l'année, n'en ayant que le printemps ; il n'y aura que la difficulté d'avoir des ouvriers qui pourra en retarder l'exécution. J'auray l'honneur de vous rendre compte de ce qui aura été fait sur ce sujet l'année prochaine. " (*Cor. gén.*, XXXIV, 396.)

D'après Garneau, II, 158, " en 1725, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté depuis longtemps entre Lachine et Montréal ".

Le canal Lachine pour les fins de la navigation ne fut jamais fait par les Français. C'est ce qu'on lit dans Bougainville et Knox, qui étaient au pays à l'époque de la conquête. Ce n'est que sous le régime britannique que cette importante entreprise fut exécutée. Il est surprenant que, lorsqu'en 1779-83, le gouvernement impérial creusait un canal aux Cascades, aux Cèdres et au Coteau-du-lac, il n'ait pas songé au canal de Lachine à Montréal. Dès l'année 1791, le commerce demandait cette amélioration à la navigation et trouva en Mr Adam Lymburner un avocat enthousiaste. D'un autre côté, le colonel By, ingénieur royal et le fondateur de Bytown, aujourd'hui Ottawa, proposait plus tard de faire passer le commerce de l'ouest par le canal Welland, le Rideau, la rivière Outaouais et la rivière des Prairies jusqu'au bout de l'isle de Montréal en bas. Ce ne fut cependant qu'en 1815 que le projet de faire le canal Lachine prit une tournure sérieuse. L'intention des premiers promoteurs était de le creuser jusqu'au Pied-du-courant, par la petite rivière Saint-Martin, (rue Craig), avec un embranchement jusqu'à la pointe à Callières ; mais malheureusement pour l'avenir de Montréal, la chicane intervint, ce qui eut l'effet de faire échouer ce grand projet et de le remplacer par le canal actuel. Le premier canal Lachine fut partiellement ouvert en 1824, et les vaisseaux y passaient librement l'année suivante. (Voir rapport du *Commissaire des Travaux Publics* pour 1867 par J. C. Taché ; p. p. I, 568 ; *Rapports* de M. Brymner pour 1886, p. XII ; 1889,

p. XLI ; pour 1890, p. p. 67-96 ; pour 1897, p. 57 ; *Lake St. Louis*, 233-236.)

Building Lachine Canal

(From the Reminences of Mr T. S. Dorwin)

"The great increase of trade with the West and the enormous labor and expense in carting everything to and from Lachine, led to the digging of the Lachine Canal. The attention of the Government had been directed to the importance of this work by the difficulty of transporting the army stores for Upper Canada during the war, and in March 1815, £25,000 was voted towards its construction, but peace came and beyond a few levels being taken, nothing was done. But trade increased and many Montreal merchants, chief among whom was the Hon. John Richardson, strongly agitated the undertaking. In April 1819, a bill passed the Legislature, incorporating a joint stock company to dig the canal with a capital £150,000, but it was afterwards broken up and the work undertaken by the Province on the conditions that the subscribers to the stock of the Company should relinquish all their rights on their receiving back the money they had advanced on shares, and that on the contribution of £10,000 towards the work by the English Government, all stores and effects belonging to His Majesty, should pass through the Canal free. The route originally proposed for the Canal was along the River at Lachine to the commencement of the turnpike road, then by the foot of Côte St. Paul and on until it arrived at a point between the Upper Lachine and St. Antoine suburbs, then along the creek through Craig street, across the Quebec suburbs and into the river below the current.

"The Hon. John Richardson, the Chairman of the Committee of Management of the Canal, owned a farm near Hochelaga and the french party in the House cried out that his purpose was to greatly enhance its value by running the canal through it and opposed the whole scheme on the ground that it would ruin the carters who carried the merchandise to and from

Lachine. Besides, the French proprietors of lands along the lower part of this route objected the passing of the canal through them. Richardson was, of course, strongly in favor of putting in through to its proper ending at the foot of the current, but seeing that false motives would be imputed to him if he persisted, he said that the city should have the canal anyway, and ran it through to the river at its present terminus at Wind Mill point. On July 18, 1821, he turned the first sod and made a great speech, describing the benefits which the city would derive from its construction. Thomas Burnett was the engineer ; the contractors were Mackay and Redpath, Philips and White, and Bagg and Wait. It was opened in August, 1824, and vessels passed through it in 1825."

CHAPITRE ONZIÈME

LA POINTE-CLAIRE

Il n'y a jamais eu de chapelle dans le fort. — Première église batie en 1713.

Le regretté Messire Bourgeault, vicaire général et puis administrateur du diocèse de Montréal, ancien curé de la Pointe-Claire, indubitablement la meilleure autorité sur l'histoire de cette paroisse, m'écrivait en 1894 que je fais erreur lorsque je dis à la page 194 du *Lake St. Louis*, qu'en 1706 il y avait une chapelle de bois dans le fort. " Il n'y a jamais eu, dit-il, de chapelle, ni de bois, ni de pierre, dans le fort." J'ai évidemment mal interprété les notes que M. Bourgeault avait gracieusement mises à ma disposition et que je lui ai remises. Je lis cependant dans le résumé que j'en ai fait dans le temps, que la terre concédée à Pierre Barbary, le 15 février 1706, était " audessus de l'église de la Pointe Claire ". Le contrat de concession, dont

M. Bourgeault parle dans ses notes, fut peut-être préparé après la construction de la première église en 1713 ; et s'il le fut avant, il est possible que les parties aient voulu tout simplement indiquer que la terre de Barbary, aujourd'hui la succession Pilon, était voisine à l'ouest de celle de la Fabrique, ce qui est parfaitement exact. Une inscription aux registres de la Pointe-Claire confirme cette dernière interprétation. Judith Claire, fille de Pierre Barbary, fut baptisée le 29 juin 1711 au presbytère de la Pointe-Claire, "l'église n'était pas encore faite", ajoute le registre. Ce baptême n'aurait pas été fait au presbytère, s'il y eut eu une chapelle au fort. Cette inscription se trouve sur la dernière feuille du registre de la Pointe-Claire pour l'année 1715, "parce que l'acte baptistaire se trouve perdu" ; il était probablement écrit sur une feuille volante. Les registres de Lachine et de Sainte-Anne de 1698 à 1713 contiennent plusieurs actes de l'état civil des premiers habitants de la Pointe-Claire, que j'ai signalés dans le *Lake St. Louis*, pages 191 et 192. Ils établissent tous que les registres de la Pointe-Claire datent de l'érection de la paroisse et de la construction de l'église en 1713. Jusqu'alors, une partie de la localité allait à Sainte-Anne et l'autre était desservie, à titre de mission, par le curé de Lachine, et une chambre du presbytère, construit en 1705, a dû servir à célébrer la messe et à faire quelques baptêmes. Il est probable que les registres ou les feuilles de papier sur lesquels ils étaient inscrits ont été perdus, comme l'acte baptistaire de Judith Claire Barbary. Nous savons que M. Vilermanla, curé de Lachine durant une bonne partie de cette période, n'était pas toujours soigneux de ses registres. (*Lake St. Louis*, 193.)

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

CAVELIER DE LA SALLE

Sa sortie du collège. — Son arrivée au Canada. — A Lachine. — Ses découvertes. — Sa fin. — Son frère, Jean Cavelier. — Succession insolvable. — Fort Frontenac.

Page 7-13.

CHAPITRE II

LES ANCIENS FORTS DE L'ILE DE MONTRÉAL

Construits vers 1687. — La Présentation. — La Montagne. — Lachine. — Senneville. — Baie d'Urfé. — Villemarie. — Entrepris en vue de la guerre de 1687. — Coût des travaux. — Effectif militaire. — Officiers tués. — Jacques de Malleray de la Mollerie. — D'Ailleboust d'Argenteuil.

Page 13-24.

CHAPITRE III

L'EXPÉDITION DU MARQUIS DE DENONVILLE

Une page sombre de notre histoire. — Une armée de près de 3,000 hommes. — Brillant état-major. — Les Iroquois, invités à un festin à Cataracoui, sont saisis et envoyés aux galères de France. — La cour de France complice de la trahison. — Relations de Catalogne et de Monseignat. — Journal de M. de Denonville. — Récit de M. de Champigny. — Relation du P. de Lamberville. — Le baron de Lahontan. — L'abbé de Belmont.

Page 24-43.

CHAPITRE IV

LE MASSACRE DE LACHINE

Dépêches de M. de Champigny et de M. de Callières. — Lettre de M. Glandelet. — Récit de M. de La Potherie. — Le baron de Lahontan. — L'abbé de Belmont. — Les noms des victimes. — Les morts et les prisonniers.

Page 43-56.

CHAPITRE V

LE DEUX-CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE LACHINE

Cérémonie à Lachine en 1891, en commémoration du massacre de 1689. — Bénédiction d'un monument par Mgr Fabre. — Texte du sermon de circonstance par l'abbé Proulx.

Page 56-68.

CHAPITRE VI

L'AGRICULTURE AU XVIIe SIÈCLE

La cour de France recommande la colonisation et décourage les postes éloignés. — Développement de l'agriculture de 1666 à 1687. — Régiment Carignan-Salières. — Les habitants. — Concessions de seigneuries et terres. — Carte Des Haies. — Paroisses du lac Saint-Louis en 1714, d'après Catalogne. — Catherine Tekakwitha. — Recensement de 1681. — Les censitaires colonisateurs. — Les seigneurs — Les fonctionnaires et militaires. — Les nobles. — Les commerçants. — Les ecclésiastiques et religieux.

Page 68-86.

CHAPITRE VII

LA TRAITE DU LAC SAINT-LOUIS

Le commerce des pelleteries. — Les coureurs de bois. — Les

congés. — Contrebande chez les Anglais. — Les fonctionnaires et militaires commerçants. — Commerce du Bout-de-l'Ile. — Berthé de Chailly. — Jean Guenet. — Le Ber de Senneville. — Abus de la traite.

Page 86-95.

CHAPITRE VIII

LES JESUITES ONT-ILS TRAFIQUE AU CANADA

Le P. de Rochemonteix sur leurs opérations d'affaires. — Raisons des soupçons contre eux. — MM. de Ramesay, d'Auteuil, Raudot et de Vaudreil expliquent ce qui se passait. — Les Jésuites hostiles au débit des boissons aux Sauvages. — Motifs des accusations de MM. de Frontenac, de La Salle et de La Mothe-Cadillac. — Témoignages de MM. de Champigny, de Lahontan et de Kalm. — Conclusion.

Page 95-108.

CHAPITRE IX

LE FORT DES SAUVAGES À L'ILE-AUX-TOURTES

Discours des Sauvages au Roi. — Objections et plaintes contre la concession à M. de Vaudreuil. — La traite à l'Ile-aux-Tourtes. — MM. de Ramesay, de Breslay, Raudot et d'Auteuil. — Réponses de MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. — Lamoureux de Saint-Germain et Youville de La Découverte. — Procès devant le conseil de la Marine. — Décision. — M. de Breslay envoyé aux missions de l'Acadie. — Dernière protestation de M. de Ramesay. — Les Sauvages transférés au lac des Deux-Montagnes — M. Elie Dépéret. — Le sieur de Lintot. — Amiot de Villeneuve.

Page 108-123.

Chapire X

LE CANAL LACHINE

Le projet remonte à 1692. — Commencé en 1700 , abandonné par le Séminaire, il fut repris sous le régime britannique. — MM. de Beauharnais, de Vaudreuil et de Catalogne. — Plan du colonel By. — Première intention de le pousser jusqu'au Pied-du-courant. — Souvenirs de T. S. Dorwin.

Page 123-127.

Chaptre XI

LA POINTE-CLAIRE

Il n'y a jamais eu de chapelle dans le fort. — Première église bâtie en 1713.

e 127-128.

LA TR

mere

ILLUSTRATIONS

Portrait de D. H. Girouard 1
Moulins du fief Senneville 17
Fort de la Montagne 48
Monument aux Victimes 56
Moulin Lachapelle 64
Carte des Haies 70
Plan de Sainte-Anne en 1713 88
Château Senneville 112

TABLE DES NOMS

Abbott, 100.
Acadie, 86, 115.
Acadiens, 30, 42.
Aco, 113.
Adhémar, 24.
Agniers, 55.
Agriculture, 68 à 86.
Albany, voyez *Orange*.
Algonquins, 50, 109, 111, 112.
Alix, 51, 53.
Américain, 94.
Amérique, 10, 42, 81, 94.
Amiot, 122.
André, 76.
Anglais, 13, 23, 42, 69, 74, 86, 117, 119.
Angleterre, 30, 42, 89, 94.
Armstrong, 115.
Arnault, 66.
Arrivé, 53.
Aubert, voyez *La Chesnaye*.

Babie, 80.
Baby, 80, 88.
Bagg, 127.
Baie d'Hudson, 120.
Baie du Nord, 90.
Baie d'Urfé, 20, 77.
Barbarin, 51, 54, 127, 128.
Barbary, voyez *Barbarin*.
Basset, 75.
Bastien, 58.
Batiscan, 75, 80.
Baugy, 26.
Beaubassin, 115.
Beaucourt, 18.
Beauharnais, 21, 81, 83, 88, 92, 93, 102, 108, 111, 116, 124.
Beauport, 81.
Bécancour 80.
Bégon, 113, 115, 116, 124.
Belmont, 12, 15, 25, 36, 28, 46, 47, 48, 50, 52, 54, 85, 122, 124.
Bermaquani, 110.
Berthé de Chailly, voyez *Chailly*.
Berthier, 26, 80.
Bibaud, 29.
Blainville, 22.
Blignaux, voyez *Sansoucy*.
Boisbriant, voyez *Dugué*.
Boisramé, 58.
Bonnécamps, 13.
Bouchard dit Dorval, 36.
Boucher, 23, 80, 81, 82.
Boucherville, voyez *Boucher*.
Bourdon d'Autray, 26.
Bougainville, 125.
Bourgeault, 127, 128.
Bourgine 24.
Boursier, 53, 54, 66.
Bout-de-l'île, 19, 21, 36, 47, 48, 72, 73, 76, 77, 78, 80, 88, 89, 92, 93, 101, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 123, 124.
Boutet, 105.
Bouterain, voyez *Duvaux*.
Boyer, 76,
Breslay, 72, 85, 110, 112, 113, 114, 115, 122, 124.
Brissette, 58, 80.
Bruçy, 89.
Brunet, 66.
Brymner, 125.
Burnett, 127.
Burtin, 58.
By, 125.
Bytown, 125.

Cadieu, 52, 66.
Caisse, 66.
Callières, 14, 18, 19, 25, 44, 83, 92, 99, 111, 116, 121.
Caillonneau, 17.
Campeau, 76.
Canada, 7 à 11, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 32 à 36, 42, 71, 79, 82, 83, 85, 86, 91, 94, 95, 106, 121, 126.
Canadiens, 10, 44.
Canal Lachine, 49, 123 à 127.
Canaple, 51, 52, 54.
Cardinal, 66.
Carignan-Salières, 21, 71, 80, 89.
Carleton, 78, 79.
Carrière, 58.

Cartier, 60.
Cascades, 125.
Casgrain, 115.
Casco, 64.
Casson, voyez *Dollier*.
Catalogne, 12, 18, 24, 26, 27, 28, 43, 71, 72, 77, 82.
Cataracoui, 9, 12, 13, 16, 21, 24, 27, 28, 31, 33, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 49, 55, 81, 87, 94; voyez *Fort Frontenac*.
Caughnawaga, voyez *Sault Saint-Louis*.
Cavelier, 10, 11, 76, 86.
Cavelier de La Salle, voyez *La Salle*.
Cèdres, 125.
Celoron, voyez *Blainville*.
Chailly, 39, 83, 89, 90, 91.
Champagne, 87.
Champigny, 10, 11, 16, 18, 20, 21, 25, 26, 27, 37, 38, 39, 40 à 44, 69, 71, 77, 78, 81, 87, 88, 96, 102, 106.
Champlain, 61, 75, 80, 84.
Charlevoix, 104.
Charmois, voyez *Duplessis*.
Chartier, 52, 53, 54.
Château Saint-Louis, 88.
Chastelets, 104
Chateauguay, 19, 73, 74, 78, 88.
Chateauteau, 52, 53.
Chatillon, voyez *Gaudin*.
Chaussegros de Léry, 19.
Chausy, 54.
Chauvin, 75.
Chicago, 9, 10.
Chevalier, 76.
Clermont, 22.
Clouston, 20.
Colbert, 102, 103.
Collier, 58.
Commune, 17.
Congrégation, 72, 84.
Contrecœur, 17, 80.
Corlar, 64.
Cosby, 115.
Coteau-du-Lac, 125.
Coulombe, 22.
Courcelles, 69.
Coureau, 76.
Craig, 125, 126.
Crevier, 81.
Cugnet, 99.
Cuillerier, 17, 18, 66, 76, 83, 113, 114.
Cuisy, 116.
D'Ailleboust, 23, 80, 81, 82, 116.
Dalhousie, 19.
Dandonneau, 80.
Danis, 53.
Dany, 76.
D'Argenteuil, voyez *D'Ailleboust*.
Dauphiné, 46, 81.
D'Auteuil, 79, 98, 99, 102, 113.
D'Autray, voyez *Bourdon*.
Davaux, 51, 53, 54.
De Couagne, 55, 83.
Deerfield, 56.
De la Faye, 17.
D'Escayrac, 22.
D'Eschambault, 80.
De l'Isle, voyez *Arrivé*.
De Lorme, 54.
Dononville, 11 à 16, 18 à 50, 69, 78, 81, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 99, 106.
Delestre, 75.
Denis, 47.
Denys, 79.
Desmeloizes, 26.
Despeiras, 79.
Dépéret, 115, 122.
Dupuis, 98, 99.
Descaris, 76.
Deschamps, 80.
Des Haies, 70.
Destrée, maréchal, 118.
Des Iles, 22.
Des Musseaux, voyez *D'Ailleboust*.
Des Rosiers 75.
Des Ruisseaux, 73, 98, 99, 80, 114, 116.
Détroit, 37, 88, 93, 94, 97, 103.
Dhosta, 22.
Dizy, 81.
Dollier, 9, 49, 85, 124.
Dombourg, 90.
Dommerque, 22.
Dongan, 33, 39, 90.
Dorvál, 62; voyez *Bouchard*, *La Présentation*.
D'Orvilliers, 40.
Dorwin, 126.
Du Crusel, 17.
Dugué de Boisbriant, 8, 26, 80, 81, 82.
Du Lac, 23.
Du Lhut, 26, 34, 36, 37, 44, 49, 87.
Dupont, 79.
Duplessis, 51, 52, 107.

Dupuy, 26, 66.
D'Urfé, 17, 20, 21, 85.
Du Sablé, voyez *Dandonneau.*
D'Youvfile, voyez *Youville.*

Elgin, 107.
Enjalrand, 37.
Europe, 97, 106
Européens, 41, 94, 100.
Evêque, 115.

Fabre, 56, 58.
Fagueret, 51, 52.
Farbes, 58.
Fénelon, 61, 85.
Feuquières, 81.
Fezeret, 110.
Fief Bruçy, 89.
Filastreau, 52.
Fleutelot de Romprey, 26.
Forget, 58.
Fort Chambly, 88.
Fort Crèvecœur, 94.
Fort Cuillerier, 17, 18, 76.
Fort de La Montagne, 14, 15, 46, 49.
Fort de l'Église, voyez *Rémy.*
Fort de l'Ile-aux-Tourtes, 108 à 123.
Fort des Sauvages, voyez *Ile-aux-Tourtes.*
Fort Frontenac, 11, 12, 13, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 34, 40, 102, 113 ; voyez *Cataracoui.*
Fort Lachine, voyez *Fort Rémy.*
Fort La Présentation, 14, 17, 47, 48, 62.
Fort Miami, 94.
Forts de Montréal, 13 à 24.
Fort Rémy, 14, 15, 17, 48, 52, 53, 76.
Fort Rolland, 17, 36, 48, 76.
Fort Senneville, 14, 17, 20, 113.
Fort Saint-Louis, 34, 94.
Fort Villemarie, 14, 19.
Fortier, 66.
Fortin, 66.
Français, 26, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 48, 49, 50, 55, 69, 87, 102, 125.
France, 9, 10, 20, 23, 27, 29 à 48, 61, 69, 74, 80 à 89, 94, 114, 118.
François Ier, 23,
Franquelin, 18.
Frontenac, 9, 11, 12, 13, 16, 22, 24, 31, 43, 64, 69, 71, 77, 79, 85, 87, 88, 99, 101, 105, 109 ; voyez *Fort Frontenac, Cataracoui.*
Fournier, 51, 52, 53, 76.

Gabelle, 88.
Gadois, 76.
Galères de France, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 38, 42 ; voyez *France.*
Gaillard, 45.
Galette, 26, 31, 40.
Gallifet, 21.
Gallinée, 9.
Gare de l'Est, 19.
Garneau, 125.
Garnier 54.
Gasteau, 76.
Gaudin, 51, 52, 53, 64.
Gauthier, 65, 76, 80, 88.
Gay, 122.
Gentilly, 62, 81.
Gérin, 79, 81.
Gervaise, 75.
Giffard, 81.
Glandelet, 45.
Glencoe, 42.
Godé, 76.
Godefroy, voyez *Lintot, Normanville.*
Gosselin, 45. 107.
Grande-Bretagne, 30 ; voyez *Angleterre.*
Grandmaison, voyez *Barbary.*
Grande Rivière, 9, 121.
Granville, 26.
Grosbois, voyez *Boucher.*
Guenet, 76, 83, 91, 92, 110, 114, 117.
Guillaume d'Orange, 42.
Guillot de La Forest, 23.

Halifax, 79.
Haut de l'Ile, voyez *Bout-de-l'Ile.*
Hazeur, 83, 88.
Hertel, 23, 64.
Hollandais, 69.
Hospitalières de Montréal, 84, 90, 118 ; voyez *Youville.*
Hospitalières de Québec, 84.
Huguet, 52, 53.
Hurons, 96, 102.
Hurtubise, 66.

Ile-aux-Tourtes, 72, 101, 108 à 123.
Isles de la Paix, 73.
Ile de Montréal, 19, 20, 21, 43, 44, 69, 71, 80, 89, 91, 111, 125 ; voyez *Montréal, Forts.*
Ile d'Orléans, 75.
Ile-du-Pads, 80.
Ile du Prince-Edouard, 115.

Ile Jésus, 19.
Ile Perrot, 80, 114.
Ile Saint-Jean, 115.
Ile Sainte-Thérèse, 80.
Illinois, 11, 34, 35, 36, 37, 42, 81, 85, 113.
Indes, 105, 106.
Iroquois, 14, 16, 17, 18, 20, 23, 25 à 50, 55, 62, 71 à 75, 80, 94, 97, 110, 113.
Iroquois prisonniers, 26 à 30.

Japon, 9, 10.
Jésuites, 8, 31, 74, 84, 85, [illegible] à 108.
Jetté, 23.
Jolliet, 9.
Jonquière, 113.
Joutel, 10, 102.
Juchereau, 37, 81, 83, 88.
Iustel de Soissons, 23.

Kalm, 106.
Kaskakia, 85.
Kataracouy, voyez *Cataracoui.*
Kellogg, 56.
Kingston, voyez *Cataracoui.*
Knox, 64, 125.

La Barre, 33, 87, 91.
Laberge, 58.
La Bouteillerie, 80.
Lac des Deux-Montagnes, 20, 50, 123.
Lac Érié, 34, 35, 37, 94.
Lac Ontario, 32, 40, 69, 94.
Lac Saint-Louis, 48, 49, 51, 71, 86 à 95.
L'Arabelle, voyez *La Rabeyre.*
La Brosse de Beaucage, 22.
La Chesnaye, 19, 26, 50, 52, 83, 86, 87, 91.
Lachapelle, 64.
Lachine, 8, 9, 10, 12, 14, 17, 18, 21, 22, 23, 33, 36, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 56, 58, 60, 62, 63, 64, 65, 72, 74, 76, 88, 92, 93, 128 ; voyez *Fort Lachine.*
La Découverte, voyez *Youville.*
La Durantaye, 26, 34, 36, 37.
Laflèche, 7, 8.
La Forest, 26, 83, 87.
La Chesnaye, 80.
Lahontan, 21, 25, 29, 47, 81, 101, 106.
La Jemmeraye, 113.
La Londe, 66, 76.
Lamarche, 58.
La Marque 75.
Lamberville, 17, 26, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 41, 55.
La Martinière, 79.
La Minerve, 56.
La Mollerie, 23.
Lamoureux, voyez *St-Germain.*
La Montagne, voyez *Fort La Montagne.*
La Mothe Cadillac, 83, 88, 101, 102, 205, 107.
La Naudière, 80.
Langelier, 38.
Languedoc, 118.
La Noue, 73, 78.
La Plante, 47, 49.
La Potterie, 14, 23, 45, 56, 102.
La Prade, 81.
La Prairie, 18, 22, 74.
La Présentation, voyez *Fort La Présentation.*
La Rabeyre, 22, 47, 48, 49. 52.
Larchevêque, 75.
La Rochelle, 90.
Larpenty, voyez *Danis.*
La Rue, 75.
La Salle, 7-13, 34, 36, 61, 81, 83, 101, 102, 103, 105, 107, 113.
La Touche, 22.
Laval, 58.
La Valtrie, 23, 26, 80.
La Verdure, 110.
La Verendrie, 83.
Lavigne, voyez *Boursier.*
Le Ber, 17, 20, 22, 26, 61, 75, 78, 83, 86, 91 ; voyez *Senneville.*
Le Brun, 54.
Le Duc, 76.
L'Échassier, 115, 118.
Leclerc, 58.
Le Gardeur de Montesson, 23, 26.
Le Gardeur de Repntigny, 17.
Le Gardeur de Saint-Pierre, 122.
Lemaire, 29.
Le Moyne, 22, 25, 26, 42, 47, 61, 66, 73, 75, 80, 83.
Lenoir, voyez *Rolland.*
Le Roy, 54, 76.
Léry, 122.
Le Sueur, 83, 87.
Levasseur, 18, 79.
L'Incarnation, mère, 107.
Liénard, 75.
Lino, 83, 87.
Lintot, 81, 115, 122, 123.
Long-Sault, 22, 55, 93, 116, 123.

Longue-Pointe, 122.
Longueuil, voyez *Le Moyne*.
L'Hôpital de Montréal, 84.
Louis XIV, 34.
Louisiane, 29.
Louvigny, 26.
Lugo, cardinal, 96
Lusignan, 22.
Lymburner, 125.

Mackay, 127.
Manatte, 87.
Mantet, 44, 49.
Marchesseau, 54.
Margry, 8 à 15, 25, 27, 29, 34, 35, 69, 81, 83. 86, 87, 88, 96, 101 à 107, 121.
Marquette, 9.
Marshall, 31.
Massacre de Lachine, 43 à 68.
Massias, voyez *Chateauteau*.
Meulles, 33, 69.
Mexique 9.
Miamis, 42.
Michau, 51, 52, 54.
Michel, 51.
Michillimakinac, 36, 98, 101, 102, 103, 113.
Migeon de Bransac, 80.
Millet, 48, 55.
Millot, 52, 76.
Mississipi, 9, 36, 94, 102.
Montbeuf, 75.
Monténon, 23.
Montesson, voyez *Le Gardeur*.
Montréal, 8, 14 à 19, 25 à 27, 33, 36, 37, 39, 43, 47, 54, 61, 71 à 75, 80, 88, 91 à 93, 110, 112, 115, 116, 118 à 120, 123, 124, 125, 126.
Mont-Royal, 61 ; voyez *Montréal*.
Monseignat, 29, 30, 87.
Moreau Saint-Méry, 24, 25, 37, 71, 83.
Morin, 54, 66.
Murray, 78, 79, 85, 99, 100.
Myrand, 78.

Népissingues, 109, 114, 121 ; voyez *Breslay*
New-York, voyez *Manatte*.
Niagara, 11, 34, 37, 94.
Normanville, 80.
Nouvelle-Angleterre, 90, 94, 95 ; voyez *Angleterre*.
Nouvelle-Écosse, 30.
Nouvelle-France, 43, 60, 71, 79, 95, 104, 105, 109, 116 ; voyez *Canada*.
Nouvelle-York, 33, 42, 87.

O'Hagan, 30.
Oka, 122.
Onontaguez, 31.
Ononthio, 49.
Orange, 74, 89, 110.
Oréaoué, 26, 29.
Ottawa, 43, 125.
Ontario, 14, 27 ; voyez *Lac Ontario*.
Ouabache, 88.
Outaouais, 55, 73, 89, 102.

Paré, 51, 52, 53, 66.
Parkman, 25, 27, 30, 32, 56.
Paris, 28, 71, 118.
Parlement de Paris, 97.
Payet, voyez *St-Amour*.
Pays d'en haut, 21, 26, 34, 36, 68, 87, 93, 99, 104, 118, 123.
Pecaudy, 80.
Pelletier, voyez *La Prade*.
Pénicaut, 85.
Péré, 22, 32, 83.
Perreault, 58.
Perrin, 53.
Perrot, 26, 73, 80, 83, 88.
Pérusseau, 51, 54.
Peuvret, 79.
Pezard, 80.
Picard, 76.
Piché, 58.
Phillips, 115.
Plessis, voyez *Duplessis*.
Pointe-à-Callières, 14, 125.
Pointe-aux-Trembles, 22, 55.
Pointe-Claire, 72, 122, 127, 128.
Pointe-Saint-Charles, 58.
Petite Chine, 67.
Philips, 127.
Pied-du-Courant, 125.
Pilon, 128.
Poisson, 76.
Pontchartrain, voyez *Détroit*.
Port-Royal, 115.
Portneuf, 26, 32, 64, 80.
Prescott, voyez *Galette*.
Preseau, voyez *Presseau*
Présentation, voyez *Fort La Présentation*.

Presseau, 52, 53, 54.
Prévost, 66.
Primot, 76.
Proulx, 58, 59.

Québec, 21, 22, 23, 27, 28, 30, 35, 40, 55, 71, 75, 87, 88, 91, 96, 105, 111, 126.
Quenet, voyez *Guenet.*
Quesnel, 65.
Queylus, 45, 85.

Racine, 7, 8.
Rameau, 79, 115.
Ramesay, 26, 87, 92, 97, 99, 101, 110, 113, 115, 118, 122.
Rapin, 65, 76.
Raudot, 93, 98, 99, 103, 112, 113.
Récollets, 84.
Redpath, 127.
Rémy, voyez *Fort Rémy.*
Renault, 52, 54, 75, 113.
Repentigny, 22, 32, 55, 88.
Richard, 37, 50, 71, 115.
Richardson, 126.
Richaume, 55,
Richelieu, 22.
Rivière Chambly, voyez *Présseau.*
Rivière des Outaouis, 20, 125.
Rivière Ouelle, 75, 80.
Rivière des Prairies, 20, 125.
Rivière du Loup, 15, 75.
Rivière Rideau, 125.
Rivière Saint-Louis, 73.
Rivière Saint-Martin, 125.
Rivière Saint-Pierre, 123.
Robillard, 113.
Robutel, voyez *La Noue.*
Rochemonteix, 8, 17, 31, 39, 55, 95, 96, 97, 98, 100, 103, 108.
Rochefort, 26.
Rolan, voyez *Rolland.*
Rolland, 36, 66, 76, 83.
Rouen, 9, 83.
Roy, 66.

Saint-André, 46.
Sainte-Anne, 23, 72, 73, 113, 122, 123, 128.
Saint-François, 81.
Saint-François-Xavier, 27, 74 ; voyez *Sault Saint-Louis.*
Saint-Laurent, 21, 69, 71, 94, 123.
Saint-Louis, mission, 109 ; voyez *Bout-de-l'île.*
Saint-Maurice, 88.
Saint-Mezaut, 83.
Saint-Paul, 49, 126.
Saint-Sulpice, 8, 9, 10, 11, 17, 19, 45, 46, 50, 61, 84, 85, 108, 115, 118, 122, 124, 125.
Salmon Falls, 64.
Sault-au-Récollet, 47, 74, 122.
Sault-Saint-Louis, 18, 49, 61, 72, 73, 74, 90, 112, 123.
Sansouçy, 88, 110.
Saurel, 80.
Sauvages, 17, 18, 27, 29, 37, 41, 43, 49, 92, 93, 114, 117, 119, 121, 122.
Sauvages des terres, 118.
Seignelay, 34.
Séminaire de Montréal, 58, 72, 84 ; voyez *Saint-Sulpice.*
Séminaire de Québec, 84.
Sénégal, 32.
Senneville, 78, 93 ; voyez *Fort Senneville, Le Ber.*
Shawenigan, 88, 122.
Sillery, 22.
Smith, 85, 100.
Sorbonne, 97.
St-Aubin, 118.
St-Amour, 55.
St Castin, 83.
St-Cirque, 22, 26.
St-Denis, voyez *Juchereau.*
St-Germain, 110, 111, 113, 114.
St-Lambert, 18.
St-Louis, 124.
St-Michel, 55.
St-Ours, 80, 81, 82, 83.
St-Pierre, 47.
St-Vallier, 10, 20, 28.
Sulte, 74, 78, 85, 106.
Sulpiciens, voyez *Saint-Sulpice.*

Tabault, 66.
Taché, 125.
Talon, 71.
Tanguay, 54, 55, 115, 122.
Tekakwitha, 74.
Témiscamingue, 93, 117, 120, 123.
Tessier, 75.
Thérien, 58.
Thibodeau, 54, 76.
Tilly, 79.

Tonty, 26, 34, 36, 37, 83, 87, 113.
Toronto, 37.
Toulouse, comte de, 118.
Traite du Lac Saint-Louis, 86 à 95.
Trois-Rivières, 21, 23, 44, 75, 80,81, 87, 88, 91, 104.
Tronson, 10, 11.
Trottier, voyez *Des Ruisseaux*.
Troyes, 26.
Truial, 54.
Turenne, 85.

Université Laval, 58.
Ursulines, 84.
Upper Canada, 12.

Valrennes, 12, 26.
Valtagagne, voyez *Canaple*.
Varennes, voyez *Gauthier*.
Vaudreuil, 16, 21, 22, 25, 48, 72, 77, 93, 98, 101, 102, 108 à 119, 121, 122, 124.
Verchères, 22, 80.
Verdun, 76.
Villedonné, 47, 49.
Villemarie, 10, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 44, 52, 87, 89, 91 ; voyez *Montréal*.
Villermont, 36.
Villeneuve, 12, 18 ; voyez *Amiot*.
Villeray, 79.
Vilermaula, 128.
Vimont, 104.
Vinet, 66, 76.
Vincent, 75.

Wait, 127.
Wallace, 114.
Welland, 125.
White, 127.
Williams, 56.
Wind Mill, 127.
Withrow, 56.

Yamaska, 110.
You, voyez *Youville*.
Youville, 83, 88, 101, 102, 113, 114, 118, 119, 120.

LAKE ST. LOUIS

Old and New, Illustrated

AND

CAVELIER DE LA SALLE

BY DÉSIRÉ GIROUARD, D.C.L., Q.C., M.P.

Translated from the French by DÉSIRÉ H. GIROUARD, B.A., B.C.L.

POIRIER, BESSETTE & CIE, PRINTERS AND PUBLISHERS, MONTREAL

Price : $5.00

Avis des Editeurs

Les éditeurs profitent de la présente occasion pour annoncer au public qu'ils ont en main à peu près deux cents exemplaires de cet intéressant ouvrage On les a retirés de la vente en 1895, croyant qu'ils pourraient servir à une seconde édition. Comme cette idée est abandonnée, on les offre en vente au prix réduit de $5. Ce livre a réussi à tous les points de vue. Il renferme 108 magnifiques gravures, et sa publication a coûté $2,500; six mois après, l'auteur était entièrement remboursé, ayant en sus quelques centaines de piastres de profit. Les connaisseurs, les historiens, les amateurs et la presse du Canada et des Etats Unis n'ont eu que des éloges à lui adresser, entre autres, *The Free Press*, du Détroit, 4 août 1893 ; *The Times*, de Chicago, 19 août 1893 ; *The Evening Post*, de Chicago, 2 septembre 1893 ; *The Buffalo Courrier*, 19 novembre 1893 ; *The Chronicle*, Québec, 11 août 1893 ; *The Citizen*, Ottawa, 9 décembre 1893 ; *The Gazette*, Montréal, 27 septembre 1893 ; *The Star*, Montréal, 19 octobre 1893 ; *The Daily Witness*, Montréal, 10 février 1894 ; *The Herald*, Montréal, 13 août 1894 ; *The Empire*, Toronto, 7 novembre 1893 ; *The Canadian Journal of Commerce*, Montréal, 28 décembre, 1898 ; *La Patrie*, Montréal, 9 août 1893 ; *La Presse*, Montréal, 5 septembre 1893 ; *Le Samedi*, Montréal, 21 octobre 1893 ; *La Minerve*, Montréal, 17 octobre 1893 ; *La Revue Canadienne*, Montréal, octobre 1893 ; *McGill Fortnightly*, Montréal, 5 janvier 1894 ; *The Owl*, Ottawa, février 1894 ; *Canadian Savage Folk* by MacLean, 1896, p. 466.

The Times, Chicago, disait :

"The story is told with little effort towards embellishment, but the author is a good story teller, and there is an interest about what he writes that cannot be unnoticed. The book is illustrated with more than 100 large and excellent pictures. The paper is of the finest and the press-work not to be improved upon."

The Evening Post, Chicago :

"The book is handsome, indeed beautiful, and one of those solid acquisitions to a permanent library which all booklovers covet. The history is sprightly and varied in style and makes most divertible reading. There are plans, tables, diagrams and all kinds of helps to information."

McGill Fortnightly :

" It is gratifyng to observe the increase of interest in the study of Canadian history within the past few years, — no country has a more attractive story to tell ; and such books as Mr. Girouard's help largely to increase the number of such students. It is delightful reading, and the story is told in such a charming style, that it is pleasant and attractive, and you are learning history without being aware of it. "

La Patrie :

" Ces travaux réunis forment un beau volume, superbement illustré, et nous félicitons M. Girouard de la patriotique idée qu'il a eue de publier en anglais le récit des événements qui se rattachent si intimement au beau comté qu'il représente au parlement fédéral.

" Il n'y a pas un homme qui s'occupe sérieusement d'histoire du Canada, qui ne s'empresse de placer ce nouveau travail de M. Girouard sur les rayons de sa bibliothèque "

La Presse :

" Ce livre a sa place dans toutes les bibliothèques ; il fera autorité dans toutes les questions se rapportant à l'histoire de la colonisation, aux institutions de l'Ile de Montréal et aux développements de cette colonie française. Les patriotes y liront avec plaisir, avec amour, le récit des grands faits historiques qui ont illustré le clergé et les colons qui, pendant de nombreuses et longues années, ont vaillamment lutté pour le triomphe du christianisme et de la civilisation.

" Le livre de M. D. Girouard est en anglais, et il est bien qu'il en soit ainsi ; c'est le moyen de porter les hauts faits de nos aïeux à la connaissance des derniers venus sur cette terre. "

L'hon. L. O. TAILLON :

" C'est un volume de luxe, en tout : le fond et la forme ne laissent rien à désirer ; on le lit avec plaisir et intérêt ; il satisfait l'esprit et les yeux. Je ne suis pas un flatteur, vous le savez, mais laissez-moi vous exprimer mon admiration pour l'homme qui, au milieu de ses occupations professionnelles et des tribulations de la vie politique, trouve le moyen de faire des recherches historiques du plus haut intérêt.

" Vous avez associé votre fils à votre œuvre. En marchant sur vos traces, il donne un grand exemple à la jeunesse de notre province. Puisse-t-il avoir de nombreux imitateurs. " (Lettre à l'auteur.)

L'hon. Honoré MERCIER :

" C'est très intéressant et instructif et je vous en félicite. " (Lettre à l'auteur.)

Sir Wilfrid LAURIER :

" Je ne saurais résister au plaisir de vous dire tout l'intérêt que j'ai eu à lire votre livre : *Lake St. Louis and Cavelier de La Salle.*

" Je n'aurais pas cru que vos incessantes occupations professionnelles, sans compter la politique, vous auraient permis de trouver des loisirs à consacrer aux études historiques.

" Votre ouvrage a dû vous coûter un travail énorme. Vous en êtes récompensé par le plaisir que vous y avez goûté. C'est une récompense encore que d'avoir fait connaître à vos contemporains un coin de terre si plein de souvenirs d'une époque glorieuse.

" Tous ceux qui ont le culte du passé vous en devront de la reconnaissance ; je suis de ceux-là, et encore une fois je ne saurais résister au plaisir de vous l'exprimer. " (Lettre à l'auteur, 24 janvier 1894.)

RAMEAU DE ST-PÈRE :

" J'ai été frappé de votre récit du massacre de La Chine. Je n'en avais jamais connu avec tant de précision les horribles détails. " (Lettre à l'auteur.)

B. SULTE :

" Tout ceci est à seule fin de vous annoncer l'apparition prochaine du *Lake St-Louis*; une œuvre habillée dans les règles, pas une brochure, pas une tentative première, mais un livre de bibliothèque, rempli jusqu'aux bords de documents à consulter, ayant ses gravures de paysage,

ses cartes, ses tableaux, parlant comme une voix dn passé et répondant à toutes les questions qui concernent ce petit coin de terre historique". (*La Minerve*, 13 avril 1893 ; *Pages d'Histoire*, 306.)

Messire F. BOURGEAULT, V. G. :

" Le *Lake St. Louis*, qui fait suite au *Vieux Lachine*, aux *Anciens Forts de Lachine* et aux *Anciennes Côtes du Lac St-Louis*, complète une étude qui vous fait grandement honneur, et qui sauve de l'oubli beaucoup d'hommes et de faits dignes de passer à la postérité.

" Vous avez su allier habilement la biographie avec la description et l'histoire des lieux, sans négliger l'histoire de nos anciens commerçants de fourrures ou d'*eau-de-vie*. Au sujet de l'*eau-de-vie*, vous dites un mot d'apologie en faveur des Jésuites, et ce mot ajoute un nouveau mérite à votre livre.

" Il vous a fallu sans doute faire de grands sacrifices pour remplir votre ouvrage des magnifiques gravures qu'il contient et qui le placent au premier rang parmi les livres illustrés qui se publient sur notre continent.

" En un mot, vous avez fait un livre excellent et qui devrait être entre les mains de tous nos compatriotes qui ont l'avantage d'être instruits." (Lettre à l'auteur.)

A. N. MONPETIT :

" L'histoire de Lachine, une chose travaillée, mise au net sur documents indiscutables, analysés, réduits sous la vis de l'honneur, d'où ils ont surgi, comme sous un pressoir national, des connaissances, des affinités, des rapports de parenté ignorés jusque-là, des souvenirs d'exploits touchants, presque alliés au martyre ; des vaillances, des dévouements, des sacrifices, parents de l'héroïsme. M. Désiré Girouard a su jeter sur tous ces mérites enfouis depuis des âges, le sueur de valeur et de gloire que ces ancêtres ignorés attendaient depuis longtemps, et qu'il a admirablement tissé." (*Le Progrès de Valleyfield.*)

PARKMAN :

" Such full and thorough research into points of local history is of very great value. The illustrations are also full of interest." (Lettre à l'auteur.)

H. L. SPENCER :

" The story of *Lake St. Louis and Cavelier de La Salle* has been told by Désiré Girouard, M.P., in beautiful language, and apparently with a strict regard to accuracy. Following a sketch of these (early) explorers, we have a history of the Indian wars, the story of Cavélier de La Salle, The Discovery of the Mississipi, A List of the First Inhabitants of Lachine, The Massacre of Lachine, The Old Trading Posts of Lake St. Louis, Thomas Moore at Lachine and St. Annes, Sir John Franklin and the Voyageurs, The Prince of Wales at Dorval, etc., etc. Of the illustrations, of which there are more than 100, there is not one that is without historical as well as present interest. In paper, typography and illustrations, the volume is an honour to Canadian bookmaker, and its matter will be an acquisition to everyone interested in Canadian history." (*Daily Sun*, St. John, N.B., 4 septembre 1893.)

John READE :

" . . . On the 200th anniversary of the Massacre of Lachine, Mr. Girouard was asked to give a lecture on the subject. This, subsequently enlarged and annoted, he brought out in pamphlet form under the title of " Le Vieux Lachine et le Massacre du 5 Août 1689". Two years later this was followed by " Les Anciens Forts de Lachine et Cavelier de La Salle", and in 1892 appeared " Les Anciennes Côtes du Lac Saint-Louis, avec un Tableau des Anciens et Nouveaux Propriétaires". In every instance, Mr. Girouard had gone for his authorities to the original sources, consulting the registers and maps in possession of the Seminary of Saint-Sulpice, the official index and ancient title-deeds. The three pamphlets contain a mass of verified information of the most interesting character relating to the early settlement of Lachine and the adjacent parishes on the shore of Lake St-Louis. The first and second were in French ; the third in French and English. . . . . To make the historic connection, Mr. Girouard

prepared a Columbian edition of his three studies under the general title of "Lake St. Louis, Old and New, illustrated, and Cavelier de La Salle". It is a timely reminder of the share of the Old Regime in the opening up of the continent to civilization, and the author has spared no pains to make it worthy of its theme." (*The Week*, Toronto, 1er décembre 1893.)

N. F. DAVIN, M.P. :

"We have no hesitation in saying this book stands in the foremost rank among the contributions, only too rare, to Canadian historical research. It is one of the many instances of a man who is not a literary man by profession writing a better book than with the same materials a literary man would write. There is no attempt whatever a working up the materials artistically. The writer, confident in the inherent interest of his subject, dominated by the habits of mind of a great advocate, and having for his sole inspiration the desire to get at the truth, presents, shall we say his case? presents all the facts connected with Lake St. Louis and with the life of La Salle, and permits us to see as a contemporary in its principal theatres in North America the heroic drama of the French settlements and explorations during the 17th century, while balancing in an admirable manner the new with the antique, the present with the past.

"Mr. Girouard, a powerful and successful advocate and a prominent member of the House of Commons, had for many years found recreation in what was clearly a labor of love, studying the documents and archives connected with a scene of which his own summer residence makes a part to-day and which yields to no spot in North America in historical interest. He gave the results to the public in "Le Vieux Lachine et le Massacre du 5 Août 1689 . . . . . .

"The book before us is a large royal octavo volume, of some three hundred pages, printed in large type on heavy smooth toned paper, and magnificently illustrated with more than a hundred engravings and photogravures, besides maps new and old It is an *édition de luxe*, a book for the library, for the historian, for the student, and yet a book which could fittingly be placed on a drawing room table, for the least studious person could not open its pages and easily lay the book aside. Who wants exciting adventures, trilling deeds of personal courage, tragedies to fill with pity and terror, self-devotion, romance, religious enthusiasm, old world and new world views presented to the eye? He will find all here. The book is in English, having been translated by Désiré H. Girouard, son of the author, on whom has fallen the mantle of his father's forensic skill. . . . . .

"We have no more space to give to this fascinating book, which no student who wants to master the early history of Canada can afford to overlook. The translation is admirably done; the English is vigorous and idiomatic." (*The Regina Leader*, 22 février 1894.)

Henry J. MORGAN :

". . . The book is unique of its kind, not only as regards originality of design, but in the happy treatment of his subject and the splendid character of its *tout ensemble*, as a specimen of Canadian bookmaking. The task undertaken by Mr. Girouard was evidently a labor of love; seeing that he was born in the neighborhood, if not on the very shores of the Lake whose story he tells, and that Lachine and Dorval have alternately been his home for many years past. Jacques Cartier, too, the county he represents in Parliament, covers a large portion of the country forming his theatre of action. While the scenery of the whole of this favored region is exceedingly picturesque and easily counted among the most attractive in the Dominion, its history abounds in events and incidents highly dramatic and romantic in character. Both story and scenery have found interpretation in the songs of Moore and in one of the luminous and fascinating books of adventure of Washington Irving. Who that reads had not felt the charm of the description in "Astoria", of the departure from Lachine of the fleet of voyageurs *en route* for their far distant goal on the Columbia River? Our own John Fraser, from Glengarry, in his book of "Sketches," has likewise preserved some entertaining facts and recollections connected with one portion, at least, of the country referred to; but it required all the ardour, perseverance and ability of a Girouard to frame a history out of the scattered materials at hand — to bring together and put

into harmonious whole the various fragments and details of information hid away in many an ancient depository and storehouse." (*The Week*, Toronto, 12 janvier 1894.)

Arch. CAMPBELL, président de la Société Historique de Québec :

"Within the last few days, I have come into possession of a very valuable book entitled "Lake St. Louis, Old and New, and Cavelier de La Salle," published this year at Montreal and written by Mr. Désiré Girouard, Q.C. and M.P.; it is beautifully illustrated—having amongst others the likenesses of the celebrities of the times it covers—Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, La Salle—the representation of his departure for the unknown west in 1669, and hundred of other plates and plans of the country to the present times. The work is a most invaluable historical one and shows an the part of the writer an amount of research worthy of the highest praise." (*The Chronicle*, 21 décembre 1893.)

Edward G. MASON, président de la Société Historique de Chicago :

". . . No one but a trained lawyer familiar with the region and inspired by true historical enthusiasm could have made the old real estate registers of Montreal Island so clearly reveal the truth as to these matters, and settle the long-standing controversies in regard to them. It was time that this work was done, for romantic sentiment had been busy in the locality, and legends of the actual existence of "La Salle's House" and of "the grand old chimney of Champlain's fur-post of 1615" flourished until Mr. Girouard's pitiless demonstration made an end of them. With like care, and masterly use of old documents and records, he has gone over the history of the whole island, and fixed the sites of its ancient forts and the scenes of the stirring events in its history. He has re-told and made very vivid the story of the terrible war with the Iroquois from 1689, the year of the frightful massacre at Lachine, to 1698, during which the parish burial registers show that deaths from natural causes were the exception and those at savage hands the rule, and which "created so profound an impression that the lapse of two centuries has failed to obliterate it in the memory of posterity, while the dying chants of the victims have been handed down by tradition to find a place among the popular songs of the country. . . . . Suffice it to say that this book is a valuable contribution to our history, as well as to that of the neighbourhood to which it specially relates; and it deserves high praise Honourable mention should also be made of the admirable translation of the original work from French into English by Mr. Désiré H. Girouard, son of the author, and himself a member of the bar of Montreal." (*The Dial*, Chicago, 16 janvier 1894.)

H. BEAUGRAND :

"—*Pour moi*, dit Sulte en parlant du massacre du 5 août et du livre de M. Girouard, *pour moi c'est comme une affaire réglée.*

"Eh bien ! si c'est un point d'histoire réglé pour Sulte, c'est un point d'histoire réglé pour tout le monde, et cette approbation a plus de valeur pour M. Girouard que ses plus grands succès au barreau, ou dans l'arène politique.

"Laissant de côté des occupations plus pressantes et surtout plus rémunératives, M. Girouard a fait un travail de dominicain, en consultant toutes les sources possibles où il pouvait trouver un renseignement utile, sérieux et qui pouvait surtout être contrôlé. Les registres des églises, les recensements, le papier-terrier, les cadastres, les récits de l'époque, tout a été disséqué et mis à contribution." (*La Patrie.*)

ERRATA

Page de la Préface, ligne 15, lisez " pages " au lieu de " volumes ".

Page 9, ligne 32, lisez " 1687 " au lieu de " 1887 ".

Page 19, ligne 19, lisez " 1738 " au lieu de " 1732 ".